

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE  
DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA  
VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

DOSSIER : R-4008-2017 Étape D

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente  
Mme FRANÇOISE GAGNON  
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 22 SEPTEMBRE 2022  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 38

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me ALEXANDRE BELLEMARE  
Me AMÉLIE CARDINAL  
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me PHILIP THIBODEAU  
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE  
avocats d'Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR)  
accompagnés de monsieur Pierre Habre, madame  
Agustina Vuletich, madame Nathalie Landé, madame  
Josiane Marquis, madame Audrey Bazinet

PARTICIPANTS :

Me HÉLÈNE SICARD  
avocate de l'Association coopérative d'économie  
familiale de Québec (ACEFQ);  
accompagnée de monsieur Jean-François Blain

Me PAULE HAMELIN  
Me NICOLAS DUBÉ  
avocats de l'Association des consommateurs  
industriels de gaz (ACIG);  
accompagnés de monsieur Nazim Sebaa et monsieur  
Anthony Vachon

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU  
avocate de l'Association québécoise de la  
production d'énergie renouvelable (AQPER);  
accompagnée de monsieur Pascal Cormier

Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante, section Québec (FCEI);  
accompagné de monsieur Antoine Gosselin

Me GENEVIÈVE PAQUET  
avocate du Groupe de recommandations et d'actions  
pour un meilleur environnement (GRAME);  
accompagnée de madame Nicole Moreau

Me FRANKLIN S. GERTLER  
Mme EUGÉNIE VEILLEUX  
représentants du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);  
accompagné de monsieur Jean-Pierre Finet

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat de Stratégies énergétiques, de l'Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique et du Groupe d'initiatives et de  
recherches appliquées au milieu (SÉ-AQLPA-GIRAM)  
accompagné de monsieur Jean Schiettekatte.

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE L'AQPER (suite)	
SYLVAIN TRÉPANIÉ	
PASCAL CORMIER	
GABRIEL DURANY	
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE BELLEMARE	12
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	23
PREUVE DE L'ACEFQ	
JEAN-FRANÇOIS BLAIN	
INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	91
INTERROGÉ PAR Me ALEXANDRE BELLEMARE	144
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	146
PREUVE DU GRAME	
NICOLE MOREAU	
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	154
INTERROGÉE PAR Me ALEXANDRE BELLEMARE	184

PREUVE DU ROÉÉ

JEAN-PIERRE FINET

INTERROGÉ PAR Mme EUGÉNIE VEILLEUX 187

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 205

PREUVE DE SÉ-AQLPA-GIRAM

JEAN SCHIETTEKATTE

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 214

INTERROGÉ PAR Me ALEXANDRE BELLEMARE 230

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 237

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (AQPER) Fournir à la Régie le nom et certains détails sur chacun des quatre outils potentiels qui établissent une méthodologie pour la comptabilisation des attributs environnementaux (demandé par la Régie)	26
E-2 (AQPER) Détailler la figure incluse à la page 26 du document C-AQPER-0030 (demandé par la Régie)	56
E-1 (SÉ) : Déposer le document de la demande de Fortis BC à son régulateur (demandé par la Formation)	239

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-  
2 deuxième (22e) jour du mois de septembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-deux (22)  
8 septembre deux mille vingt-deux (2022) par  
9 visioconférence. Dossier R-4008-2017 Étape D :  
10 Demande concernant la mise en place de mesures  
11 relatives à l'achat et la vente de gaz naturel  
12 renouvelable. Poursuite de l'audience. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonjour. Si vous voyez quelqu'un à côté de monsieur  
15 Roy, c'est quelqu'un des services informatiques qui  
16 nous aident avec un petit problème. Mais monsieur  
17 Roy est capable de vous entendre et d'écouter  
18 pareil. Alors c'est juste qu'il faut qu'il arrange  
19 le Teams pour qu'on puisse vous voir sur... On vous  
20 voit sur deux écrans. Ah, ça vient d'être arrangé.  
21 Alors tout est bien. On va pouvoir recommencer avec  
22 le contre-interrogatoire. Mais je vois maître  
23 Thibodeau qui va nous indiquer ce qui arrive avec  
24 les engagements, je suis sûre.

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Oui. Alors bon matin. On s'est dit que serait un  
3 début d'audience sans un ou deux points  
4 d'intendance pour commencer. Engagements. Donc, ça  
5 va être transmis dans les prochaines minutes. C'est  
6 complété. Donc, vous devriez le voir passer au  
7 courant de la matinée dans les prochaines minutes.  
8 C'est complété de notre côté.

9 Deuxième chose que je voulais simplement  
10 vérifier avec vous, Madame la Présidente. Au niveau  
11 des notes sténographiques, on a transmis aux  
12 procureurs des intervenants les notes  
13 sténographiques. Donc, merci d'ailleurs maître  
14 Therriault qui nous a identifié un endroit qu'il  
15 manquait un caviardage. Donc c'est apprécié. Je  
16 voulais savoir avec vous, je ne suis pas certain de  
17 la procédure, une fois que c'est fait, est-ce que  
18 vous voulez, Madame la Présidente, qu'on vous  
19 dépose au SDÉ les versions avec un caviardage  
20 final, là? Et je suppose que vous voudriez  
21 également avoir une version peut-être surlignée  
22 ou... Comment est-ce que vous souhaitez procéder?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Juste un instant. Alors, on faisait juste vérifier  
25 ce qui était le plus... Parce que, avec les

1 serveurs puis tout ça, ce n'est pas toujours  
2 évident. Donc, on va vous demander de déposer sous  
3 la pièce B vos propositions de caviardage. Et puis  
4 on regardera ça et puis soit on approuvera  
5 l'ensemble ou on vous indiquera, ou on déposera  
6 sous la cote A finalement soit vos suggestions,  
7 soit en vous demandant de corriger une ou deux  
8 phrases ou enfin des fois ce qui peut arriver, là,  
9 qu'on juge que, ça, ça ne devrait pas être  
10 caviardé.

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Parfait. On ira comme ça. Au niveau de vos  
13 serveurs, pour le dépôt sous cote B au SDÉ, est-ce  
14 que, dans les prochains jours, ça se fait  
15 également? Je sais que le site Internet...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Aujourd'hui ça se fait. Vous avez jusqu'à quatre  
18 heures (4 h) aujourd'hui.

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Demain, les serveurs vont être déconnectés. Alors,  
23 le site Internet de la Régie, l'ensemble du site  
24 Internet va être déconnecté.

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Les serveurs... Puis ça va être tout le week-end  
5 comme ça, donc vendredi, samedi, dimanche. Et on se  
6 croise les doigts pour que lundi tout soit revenu à  
7 la normale. Enfin que les gens des services  
8 informatiques vont travailler très fort. Si jamais  
9 lundi les serveurs ne sont pas tout à fait remis  
10 sur pied ou entièrement sur pied, maître Dubois va  
11 communiquer avec l'ensemble des intervenants ou des  
12 participants à nos travaux, puis elle pourra...  
13 j'imagine, je ne sais pas à partir de quel serveur,  
14 mais elle va probablement communiquer avec vous  
15 d'une façon ou d'une autre pour vous laisser savoir  
16 quand on s'attend à ce que les serveurs soient de  
17 nouveau disponibles.

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 C'est bien noté. Je vous remercie.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. Maître Boudreau.

1 PREUVE DE L'AQPER (suite)

2

3 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt et  
4 unième (21e) jour du mois de septembre, ONT

5 COMPARU :

6

7 SYLVAIN TRÉPANIÉ, R,

8 PASCAL CORMIER, R

9 GABRIEL DURANY, R

10

11 LESQUELS témoignent sous la même affirmation  
12 solennelle, déposent et disent :

13

14 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

15 Oui. Bonjour, Madame la Présidente.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bonjour. Alors, nous sommes de retour avec la fin  
18 du contre-interrogatoire de votre panel public. Je  
19 vois monsieur Trépanier, je vois monsieur Cormier,  
20 je ne vois pas monsieur Durany.

21 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

22 C'est une question de secondes.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K. Bonjour. On vous avait laissé sur une question  
25 hier de maître Bellemare. Je ne sais pas si vous



1                                   pour chacun des gisements  
2                                   techniquement disponibles au regard  
3                                   des conditions de marché actuelles.

4           L'étude a été déposée au mois... en deux mille dix-  
5           huit (2018). Je peux penser, pour avoir fait des  
6           études des analyses économiques, qu'il y a des  
7           chiffres de deux mille dix-sept (2017) là-dedans.  
8           Mais à tout événement, j'ai juste fait une petite  
9           analyse rapide de l'évolution uniquement des prix.  
10          Je ne parle pas des autres enjeux plus techniques  
11          au niveau du développement de l'industrie GNR.

12                                Mais ce matin, j'ai été voir sur  
13          Statistique Canada les indices de prix pour les  
14          différents matériaux. Le bois d'oeuvre entre avril  
15          deux mille dix-huit (2018) et août deux mille  
16          vingt-deux (2022) a monté de quarante-six pour cent  
17          (46 %); les produits pétroliers de quarante-neuf  
18          pour cent (49 %); les métaux ferreux soixante et un  
19          pour cent (61 %); les métaux non ferreux vingt et  
20          un pour cent (21 %); produits de fabrication de  
21          métaux cinquante et un pour cent (51 %). Donc, on  
22          note qu'il y a eu, sans grande surprise, on voit à  
23          tous les jours les nouvelles sur l'inflation, mais  
24          c'est des items qui affectent le prix de  
25          développement des projets.

1                   Puis ici je ne rentre pas dans le détail  
2                   quel type de production ou de biométhanisation à  
3                   être évalué, mais c'était juste pour souligner  
4                   l'impact de l'inflation sur une étude de la sorte.  
5                   Puis quand on parle de, comme je l'ai mentionné, de  
6                   « au regard des conditions de marché actuelles »,  
7                   évidemment, il y a beaucoup de choses qui sont  
8                   arrivées depuis ce temps-là. Je ne sais pas si vous  
9                   vous rappelez, une pandémie, une guerre, et  
10                  caetera. Donc, c'est le premier point qu'on voulait  
11                  soulever.

12                  Deuxième point, on note qu'Énergir a basé  
13                  ses recommandations, entre autres, sur les  
14                  résultats du dernier appel d'offres. L'AQPER est  
15                  d'avis que les résultats d'un appel d'offres comme  
16                  ça sont indicateurs de la réalité du marché au  
17                  moment où les appels d'offres ont eu lieu, soit en  
18                  novembre deux mille vingt et un (2021), soit de  
19                  manière contemporaine par rapport à l'étude qui a  
20                  été présentée à la pièce B-0049.

21                  Donc, ça complète la partie plus macro-  
22                  économique. Je vais laisser monsieur Durany  
23                  compléter la réponse à la question. Merci.

24                  M. GABRIEL DURANY :

25                  R. Oui. Merci, Monsieur Cormier. Je souhaite un bon

1            matin à la formation. Je vous remercie pour la  
2            question, maître Bellemare. En fait, je vais  
3            continuer en disant, toujours à la page 2, pour  
4            nous, à la permanence de l'AQPER puis au sein de  
5            l'Association puis à l'intérieur de nos comités,  
6            une étude de potentiel économique, c'est un outil  
7            très intéressant pour comprendre le potentiel, les  
8            quantités en millions de mètres cubes, en  
9            gigajoules de quoi on parle.

10                    Une des questions qui est lancinante en  
11            bioénergie, c'est, a-t-on assez de ressources, y a-  
12            t-il assez de matières premières. Et, ça, on voit  
13            cette question-là être posée continuellement dans  
14            les discussions. Et c'est normal. On rentre dans  
15            une discussion d'économie circulaire. On rentre  
16            dans une zone, comme disait monsieur Macron  
17            dernièrement « de fin de l'abondance ». Donc, on  
18            n'est pas dans un gisement infini, là, de  
19            ressources fossiles, même s'il n'est pas infini en  
20            passant. On est plus dans un gisement renouvelable  
21            dont il faut comprendre la teneur.

22                    Et ces études de potentiel technico-  
23            économique sont un outil fantastique pour  
24            comprendre les ordres de grandeur. O.K. Et donc,  
25            pour nous, l'étude qui est montrée ici, c'est une

1 étude qui a été utilisée dans le cadre de La  
2 feuille de route pour comprendre combien, quelle  
3 quantité, est-ce qu'il y en a assez, est-ce qu'on  
4 peut potentiellement imaginer le GNR fournir...  
5 Vous savez, le plus de vingt (20) pétajoules qu'on  
6 doit avoir en vingt trente (2030) pour justement  
7 aller vers nos cibles.

8           Donc, ça, ça a aidé à répondre à cette  
9 question-là. Toutefois, je vais vous dire la chose  
10 suivante, que monsieur Cormier a fait un  
11 commentaire macro-économique, vous comprendrez que,  
12 nous aussi, je veux dire, c'est clair que, entre un  
13 appel d'offres et une étude technico-économique, on  
14 prendra toujours l'appel d'offres récent, là, quand  
15 vient le temps de comprendre l'économie du... du  
16 dossier.

17           Mais il faut comprendre que le travail de  
18 l'AQPER, si vous regardez la différence entre le  
19 potentiel technico-économique puis le potentiel  
20 commercial maximum réalisable, La feuille de route  
21 c'est exactement ça. C'est de prendre une étude  
22 Dunsky, qui est une étude technico-économique, et  
23 d'identifier, littéralement identifier les  
24 barrières commerciales, les gestes réglementaires  
25 et législatifs à faire pour débloquer ce potentiel-

1 là et le rendre commercialement viable. C'est  
2 littéralement le propos de La feuille de route.

3 Et donc, pour renchérir sur ce qu'a dit  
4 monsieur Cormier, je peux vous dire que lorsque  
5 cette étude a été publiée, le potentiel agricole  
6 commercialement, là, viable, c'est-à-dire qu'on  
7 pouvait penser utiliser et surtout le prix auquel  
8 on pouvait penser l'utiliser était loin d'être une  
9 réalité tangible au Québec. C'est des discussions  
10 qu'on entretient à ce jour dans des sous-comités de  
11 travail avec le MAPAQ, le MELCC et le MERN. Et je  
12 peux vous dire qu'on parle beaucoup de ces enjeux-  
13 là, que ce soit les résidus de culture, les  
14 cultures énergétiques, c'est loin d'être résolu. Il  
15 y a beaucoup de discussions autour de ça, quant à  
16 l'utilisation de ce type d'intrants dans les  
17 biométhanisations agricoles, sans même parler du  
18 fait qu'on est encore en train... je veux dire de  
19 discuter avec ces ministères-là, de comment  
20 encadrer la biométhanisation agricole, comment la  
21 rendre justement viable et jouable dans notre  
22 paysage agricole.

23 Donc, c'est du travail qui est en cours.  
24 Cette étude-là a été faite des années avant du  
25 travail que je fais encore en ce moment

1           personnellement, moi et mon équipe puis mes  
2           membres, dans des comités de travail. Donc, je  
3           pense que bémol-là est important, là, la différence  
4           entre c'est quoi un potentiel commercial, c'est  
5           quoi un potentiel technico-économique. Puis bien  
6           comprendre que c'est un peu le travail de l'AQPER  
7           de passer de ce potentiel technico-économique au  
8           potentiel commercial, c'est un peu notre job  
9           d'identifier auprès des parties prenantes et du  
10          gouvernement quelles sont les principales barrières  
11          qui permettent, là... qui permettraient de  
12          débloquer ce genre de potentiel. Donc, je vous  
13          remercie, je vais maintenant passer la parole à  
14          monsieur Trépanier.

15          M. SYLVAIN TRÉPANIÉR :

16          R. Oui, bon matin tout le monde. Écoutez, Madame la  
17          Greffière, je vous inviterais à aller à la page 11  
18          du document, s'il vous plaît. Merci. Donc, on  
19          arrive au coeur du sujet. La question qui nous  
20          était adressée c'était de commenter le vingt  
21          dollars le gigajoule (20 \$/GJ).

22                   Aujourd'hui, avec les informations que nous  
23          avons par ce document, il est difficile de  
24          commenter le vingt dollars (20 \$) directement. Ce  
25          qu'on voit ici dans le document, là, les deux

1 premiers paragraphes au niveau du :

2 Le potentiel technico-économique  
3 utilisé dans cette étude a été calculé  
4 sur la base d'un prix de rachat fixe  
5 du GNR de 15 \$/GJ.

6 Donc, c'est leur base de calcul. Et on arrive en  
7 disant que pour avoir plus de cinquante et un  
8 millions de gigajoules (51 M GJ) bien il faudrait  
9 passer de dix (10) puis augmenter à vingt dollars  
10 le gigajoule (20 \$/GJ).

11 Donc, les montants que l'on voit, pour moi,  
12 à ma compréhension du document à ce moment-ci sont  
13 arbitraires dans la mesure où on émet des  
14 scénarios. De plus, je constate qu'évidemment le  
15 fait que je ne puisse pas commenter le vingt  
16 dollars (20 \$) vient du fait que la modélisation  
17 qui est proposée peut fonctionner, mais on n'a pas  
18 les bases de calcul ou les... les sources de calcul  
19 pour pouvoir établir des tarifs pour l'achat de  
20 gigajoules de GNR. Ça, c'était mon premier point.

21 Mon deuxième point, je vous invite à aller  
22 à la page 10 s'il vous plaît. 13... oui. Excuse. 10  
23 du document, pardon. Voilà. Parfait. Donc, j'attire  
24 votre attention sur l'encadré en bas à droite.  
25 Donc, dans le rapport, en même temps qu'on nous dit

1 dix (10 \$), vingt (20 \$), quinze dollars (15 \$),  
2 ici on vient dire :

3 [...] le GNR issu des LET n'est pas  
4 valorisé au Québec en 2018, le  
5 potentiel technico-économique serait  
6 nul en considérant un même prix de  
7 rachat de 15 \$/GJ. À moins de mesures  
8 réglementaires, pour atteindre le  
9 potentiel technico-économique  
10 initialement estimé de 25,8 millions  
11 de GJ, un prix de rachat de 38 \$/GJ  
12 serait requis.

13 Juste pour être certain que tout le monde ait bien  
14 compris, on parle vraiment de trente-huit dollars  
15 le gigajoule (38 \$/GJ) pour l'achat de GNR  
16 provenant de LET.

17 Et là, on n'est pas à la biométhanisation.  
18 Si vous vous souvenez de ma présentation d'hier,  
19 les LET, c'est vraiment des coûts d'immobilisation  
20 qui sont complètement différents, des coûts  
21 d'opération qui sont complètement différents que  
22 les sites de biométhanisation comme tels.

23 Donc, c'est la deuxième parenthèse que je  
24 voulais faire pour commenter par rapport à  
25 l'affirmation qu'on fait du vingt dollars le

1 gigajoule (20 \$/GJ).

2 La troisième affirmation, je vais vous  
3 demander, Madame la Greffière, d'aller à la page 6  
4 du document. Donc, je m'en vais dans le bas de la  
5 page, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

6 Donc, ici, on nous présente une courbe des  
7 coûts des potentiels techniques en deux mille dix-  
8 huit (2018). Or, ce qu'on constate, c'est que la  
9 première séquence qui nous amène à vingt-deux  
10 millions de gigajoules (22 MGJ) potentiels, c'est  
11 ce qu'on appelle la biomasse agricole végétale.  
12 Or, la biomasse agricole végétale au Québec n'est  
13 pas permise par le gouvernement. À notre  
14 connaissance, n'est pas permise par le Gouvernement  
15 du Québec.

16 Quand on parle de production agricole  
17 végétale, on parle, par exemple, de culture de maïs  
18 grains dédié à la production de GNR, comme il se  
19 fait, par exemple, en Europe, en Allemagne. C'est  
20 une coutume, une habitude qui a été très  
21 développée. C'est revu par la communauté  
22 européenne, présentement.

23 Au Québec, le Gouvernement du Québec a mis  
24 son pied à terre à ce volet-là pour dire : « Bien,  
25 pour l'instant, il n'y a pas de production de GNR

1 qui va se faire à partir de la biomasse agricole »,  
2 donc végétale.

3 Et évidemment, ce que ça veut dire, c'est  
4 que vous avez un vingt-deux millions de gigajoules  
5 (22 MGJ), essentiellement, une vingtaine de  
6 millions de gigajoules qui disparaît de ce créneau-  
7 là, de ce potentiel-là. Donc, on considérerait un  
8 prix de GNR à quinze dollars le gigajoule (15\$/GJ).

9 Or, on voit que dans ce tableau-là, il est  
10 clairement indiqué que pour les autres, notamment,  
11 biomasses résiduelles et résidentielles et  
12 agroalimentaires, on est plus autour du trente  
13 dollars (30 \$/GJ) et du quarante dollars le  
14 gigajoule (40 \$/GJ), pour atteindre le potentiel  
15 technico-économique. Donc, ça terminerait mon  
16 commentaire, à ce niveau-là.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Boudreau, j'imagine que c'est la fin de la  
19 réponse de votre panel à cette question-là?

20 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

21 En effet, Madame la Présidente.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je vous remercie. Alors, Maître Bellemare, avez-  
24 vous un suivi sur cette question?

25

1 Me ALEXANDRE BELLEMARE :

2 Non, pas de suivi. Merci, Madame la Présidente,  
3 c'est la fin des questions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Alors, on va passer aux questions de la  
6 Formation, Maître Roy?

7 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

8 Me NICOLAS ROY :

9 Q. [1] Oui, bonjour, quelques questions. Aux pages 17  
10 et 18 de votre mémoire, je veux juste certaines  
11 précisions terminologiques. La section 4.1  
12 s'appelle « Méthodologie pour la traçabilité et la  
13 certification des attributs environnementaux. » Et  
14 ce dont on parle après, c'est de la  
15 comptabilisation.

16 Je voulais juste savoir si, pour vous,  
17 « comptabilisation » et « certification », c'est  
18 des mots qui équivalent l'un à l'autre?

19 M. PASCAL CORMIER :

20 R. Oui, excusez-moi, je voulais juste consulter les  
21 membres du panel à savoir s'ils voulaient ajouter  
22 quelque chose.

23 La certification, c'est vraiment pour  
24 établir une base neutre de qu'est-ce qui pourrait  
25 être un attribut environnemental. Ici, on a en

1 tête, étant donné qu'il y a un marché du carbone,  
2 qu'il y a une valeur, l'IC des différents produits  
3 par rapport à...

4 Ça, c'est un processus séparé du terme  
5 « comptabilisation ». Après ça, c'est Énergir qui  
6 doit comptabiliser les acquis qu'ils ont, enfin.

7 Q. **[2]** Le premier paragraphe de cette section nous  
8 parle de quatre outils potentiels qui établissent  
9 une méthodologie pour la comptabilisation. Est-ce  
10 que vous dites pour les fins des notes  
11 sténographiques, vous pourriez identifier ces  
12 quatre outils?

13 M. GABRIEL DURANY :

14 R. Je vais devoir... et c'est de l'information qui est  
15 venue des membres. Je vais, si je peux prendre un  
16 engagement pour répondre à votre question, ça va me  
17 faire plaisir de vous répondre avec consultation  
18 des personnes qui ont l'expertise.

19 Q. **[3]** Donc, engagement numéro 11, je pense. C'est  
20 quel numéro Madame Siliki. Dix ? Alors...

21 M. PASCAL CORMIER :

22 R. Excusez-moi, excusez-moi, Maître Roy.

23 Q. **[4]** Quelqu'un veut me parler, ça sera pas long. On  
24 a peut-être une réponse plus tôt.

25 R. Excusez-moi Maître Roy, est-ce que c'est possible

1 de nous indiquer exactement quelle, répéter la,  
2 la...

3 Q. [5] La page 17 des, en fait, c'est les lignes,  
4 c'est à la ligne 12 et 13.

5 R. D'accord, on vous revient.

6 Q. [6] Je peux vous la lire pour la fin des notes.

7 L'AQPER note qu'il existe présentement au  
8 moins quatre outils potentiels qui  
9 établissent une méthodologie pour la  
10 comptabilisation des attributs  
11 environnementaux.

12 Alors l'engagement c'est de nous fournir, fournir à  
13 la Régie, le nom et certains détails sur chacun de  
14 ces quatre outils.

15 R. Parfait, on va vous... Ça sera pas long. Oui  
16 excusez-moi, monsieur Durany allait vous nommer les  
17 quatre outils, mais si vous voulez plus de détails  
18 pour qu'on les décrive bien, on va vous répondre en  
19 engagement, effectivement avec l'information  
20 complète.

21

22 E-1 (AQPER) Fournir à la Régie le nom et certains  
23 détails sur chacun des quatre outils  
24 potentiels qui établissent une  
25 méthodologie pour la comptabilisation

1 des attributs environnementaux

2 (demandé par la Régie)

3

4 Q. **[7]** Alors si Monsieur Durany peut nous donner les  
5 noms des titres quitte à avoir plus de détails.

6 R. Les noms effectivement.

7 M. GABRIEL DURANY :

8 R. Bonjour. Excusez-moi Maître. De mémoire je peux les  
9 nommer. Ils sont nommer... parce que peut-être  
10 qu'on devrait afficher la phrase auquel vous faites  
11 référence juste pour qu'on puisse la lire tout le  
12 monde ensemble.

13 Q. **[8]** Ça, c'est la cote de votre mémoire, c'est  
14 AQPER-0014. Et c'est la page 17 du document.

15 R. On attend la page.

16 Q. **[9]** Oh oui, excusez-moi.

17 R. Juste montrer le texte pour bien comprendre.

18 Q. **[10]** Page 17 du document.

19 R. Parce que j'espère qu'il y avait une question de...

20 Q. **[11]** Au bas, voilà, en bas.

21 R. Désolé de vous avoir fait fouiller comme ça, je  
22 vous remercie beaucoup pour le temps.

23 Q. **[12]** Est-ce que vous voyez le paragraphe, le  
24 paragraphe c'est 10 à 16?

25 R. Oui. Alors la phrase à laquelle vous référez, je

1           crois commence à la ligne 12.

2                   L'AQPER note qu'il existe présentement au  
3                   moins quatre outils potentiels qui  
4                   établissent une méthodologie pour la  
5                   comptabilisation des attributs  
6                   environnementaux.

7           Donc je comprends la... premièrement d'une part je  
8           comprends qu'il y a pu y avoir une difficulté à  
9           comprendre la phrase. Mais c'est vraiment une  
10          méthodologie de calculs d'intensité carbone qui  
11          ensuite, effectivement, permet la comptabilisation  
12          des attributs. Donc on parle vraiment de  
13          méthodologie de calculs à intensité carbone ici,  
14          Maître. Juste pour que ce soit clair. Et ensuite,  
15          je crois comme l'a indiqué monsieur Cormier, on va  
16          s'appliquer de vous fournir les quatre  
17          méthodologies qui ont été citées. De mémoire, je  
18          peux vous dire qu'il y a, il y a celle du Clean  
19          Shield Standard Canadien qui est toujours en  
20          attente. Donc on l'attend toujours. Il y a Green-e  
21          qui est une méthode d'attributs volontaires. Il y a  
22          EcoEngineers qui est une firme qui fait donc, ce  
23          genre de travail, mais vous savez, firme par firme,  
24          donc une étude vraiment, c'est des études, c'est  
25          pas... Ils ont une méthode à l'interne, si vous

1           voulez, là. Puis le logiciel GHGenius, auquel  
2           d'ailleurs fait référence le gouvernement du Québec  
3           dans... dans les règlements récents. Et on va vous  
4           les nommer. Donc, on va vous revenir avec quelque  
5           chose d'encore plus complet.

6           Q. **[13]** Merci. Vous parlez d'EcoEngineers dans le  
7           paragraphe. Énergir a déposé, à notre demande, en  
8           annexe à sa pièce code relative à l'étape D, la B-  
9           0732, l'annexe 2, « EcoEngineers general audit  
10          plan ».

11          R. Oui.

12          Q. **[14]** Et là vous me corrigerez, je pense mes  
13          collègues aussi, il me semble quand on a discuté de  
14          ça au cours des audiences Énergir nous a laissé  
15          entendre que c'était pas... c'était pas avec ça  
16          qu'on pouvait faire de l'intensité carbone, avoir  
17          des... de l'information sur l'intensité carbone. De  
18          là, la question que j'ai posée avant-hier ou hier,  
19          là, sur : est-ce que ça, ça peut être modifié pour  
20          le faire? Vous, vous semblez nous dire que ça, ça  
21          fait... ça déjà ça le permet. Est-ce que je  
22          comprends bien?

23          R. Je ne pense pas que vous comprenez l'esprit du  
24          paragraphe, si vous me permettez, Maître. L'esprit  
25          du paragraphe c'est... c'est vraiment en

1       préparation d'une étape subséquente. On comprend  
2       que dans le cadre de l'étape D on peut pas... on  
3       n'a pas pu s'exprimer en profondeur sur ce sujet-  
4       là. Ce paragraphe-là, on souhaitait simplement  
5       soulever le fait que dans la discussion, simplement  
6       la discussion qu'on a en ce moment, on entretient  
7       une discussion autour de quatre outils potentiels.  
8       Bon, qu'ils soient bons ou non, je crois qu'on va  
9       en discuter en profondeur à l'étape E, si j'ai bien  
10      compris la démarche actuelle qu'on m'a informé  
11      qu'elle serait tenue.

12                Mais je pense que ce paragraphe-là ce  
13      qu'il... en fait je ne pense pas, je le sais, c'est  
14      que l'esprit de ce paragraphe-là voulait simplement  
15      dire : il y a vraiment une urgence, comme on vous  
16      l'a dit je crois dans notre preuve puis dans notre  
17      présentation hier, à statuer sur la méthodologie  
18      qu'on va prendre pour calculer l'intensité carbone.  
19      À partir du moment où on aura statué, qu'on aura  
20      standardisé, qu'on aura décidé quelle est cette  
21      méthodologie et, comme je le dis, le gouvernement  
22      du Québec, dans certains de ses règlements récents  
23      indique certaines méthodologies aussi. Vous avez,  
24      on va vous les... on va vous les... encore une  
25      fois, revenir en complément avec toutes les

1 références nécessaires. Donc, une fois qu'on aura  
2 statué, on va pouvoir se prêter à l'exercice  
3 comptable. Et c'est ça qui est important pour nous  
4 à l'AQPER, se prêter à l'exercice comptable,  
5 assurer qu'il y ait valeur monétaire à la baisse de  
6 GES que l'on induit.

7 Et je vous dis tout ça en répétant  
8 fermement et le plus clairement possible qu'on est  
9 très conscients que ce n'est pas dans l'étape  
10 actuelle qu'on pourra aller au fond des choses du  
11 calcul de l'intensité carbone, mais que c'est très  
12 certainement le moment de préparer le terrain pour  
13 la prochaine discussion en disant : attention,  
14 voilà un point important du calcul économique de la  
15 baisse de GES. Si on ne s'attache pas à  
16 standardiser l'IC, bien donc le calcul de l'analyse  
17 de cycle de vie qui mène à une intensité carbone,  
18 si on ne prend pas ça au sérieux on n'arrivera pas  
19 à une discussion économique sérieuse. Merci.

20 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

21 Madame la... Madame la Présidente, Monsieur et  
22 Madame les Régisseurs, simplement pour clarifier  
23 l'engagement numéro 11, là. Donc, on s'engage à  
24 vous fournir le nom... oui, Madame la Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est votre engagement numéro 1.

3 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

4 Oui, pour l'AQPER.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui.

7 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

8 J'avais compris plutôt que vous étiez rendus à  
9 l'engagement numéro 11.

10 Me NICOLAS ROY :

11 C'était mon erreur.

12 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

13 O.K. Donc, on va vous fournir le nom des méthodes  
14 de calcul de l'intensité carbone auxquelles on  
15 réfère dans le paragraphe, là, sous la section 4.1.  
16 Puis on va vous revenir, là, avec la question de  
17 monsieur le régisseur Roy par rapport à la question  
18 de savoir si EcoEngineers pourrait produire un  
19 calcul d'intensité carbone.

20 Me NICOLAS ROY :

21 En fait, c'était pas un engagement, c'était juste  
22 un commentaire que je faisais de la preuve.

23 L'engagement c'est vraiment les quatre outils.

24 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

25 Parfait, merci.

1 Me NICOLAS ROY :

2 Q. [15] Maître Duquette a quelques questions à poser  
3 sur le même sujet. Je voudrais juste compléter  
4 pour celle-là. Plus loin, vous dites à la page 18.  
5 Parce que là je veux comprendre ce que vous voulez  
6 nous dire. À la page 18, Madame Siliki, c'est la  
7 page qui suit. À la ligne 3 vous dites :

8 Plus précisément, nous recommandons  
9 que la Régie soutienne la mise en  
10 place d'une méthodologie pour la  
11 certification, qui soit performante et  
12 adaptée à la réalité des producteurs  
13 de GNR et qui fasse consensus auprès  
14 des parties prenantes.

15 Quel rôle souhaitez-vous que la Régie joue? Est-ce  
16 que c'est trop tôt ou c'est à l'Étape E que vous  
17 allez préciser ça. Mais là, vous nous dites : « On  
18 veut que la Régie fasse quelque chose. » Qu'est-ce  
19 que vous voulez que la Régie fasse?

20 M. GABRIEL DURANY :

21 R. Excusez-moi, Maître Roy. On a bien pris votre  
22 question, on va se consulter, on va vous arriver  
23 avec une réponse.

24 M. PASCAL CORMIER :

25 R. Oui... Bonjour, l'objectif de cette phrase-là,

1 c'est vraiment pour mettre la table pour l'Étape E,  
2 on s'entend. On a compris qu'il y avait des  
3 questions au niveau de... Comment est-ce que je  
4 peux dire ça...

5 Dans plusieurs dossiers à la Régie, il y a  
6 des étapes où on parle des principes. Puis ensuite,  
7 l'étape d'après, on applique les principes. Là,  
8 ici, je crois qu'il va y avoir des discussions sur  
9 les principes, également, à l'Étape E, mais on a  
10 touché certains éléments de valorisation des  
11 attributs environnementaux, si je peux m'exprimer  
12 ainsi, dans le présent dossier. Puis l'objectif  
13 était de dire que pour, selon nous, selon l'AQPER,  
14 pour avoir une valorisation des attributs  
15 environnementaux, il faudrait avoir une méthode de  
16 certification. Il faudrait qu'Énergir mette en  
17 place une méthode de certification qui est reconnue  
18 et qui est neutre, par tous les intervenants.  
19 C'est-à-dire qu'ils ont des offreurs, ils ont des  
20 acheteurs. Puis il faut que ça soit une méthode qui  
21 est reconnue. Donc, c'est ça l'objectif.

22 Q. [16] Je vais laisser maître Duquette continuer,  
23 mais là, je comprends que vous n'avez pas d'attente  
24 particulière à l'Étape D?

25 R. Non, effectivement. L'objectif, compte tenu du

1           contexte réglementaire où il va y avoir une autre  
2           étape pour parler plus en détail de ça. On comprend  
3           qu'à l'Étape D, on doit parler de balises de prix  
4           et de balises pour l'encadrement des appels  
5           d'offres. C'est notre compréhension, tout en ayant  
6           en tête que... Et les prix, s'ils sont plus élevés  
7           dans le GNR, il y a une valeur à attribuer à ce  
8           produit-là qui pourrait être monétisée dans le  
9           futur puis réduire l'impact tarifaire.

10                   Ceci étant dit, monsieur Durany voudrait  
11           ajouter à notre réponse, puis ensuite on peut  
12           répondre à des questions subséquentes.

13           M. GABRIEL DURANY :

14           R. Bien, premièrement, je remercie beaucoup ce genre  
15           de questions parce que je pense qu'on est tous en  
16           train de, justement, d'adopter le processus qui, à  
17           mon sens et au sens de l'AQPER, peut nous mener à  
18           bon port.

19                   Je pense que l'Étape D, ici, pour nous,  
20           l'importance, c'est d'offrir un contexte, si vous  
21           voulez, qui est adéquat pour les producteurs et  
22           Énergir pour réussir les cibles réglementaires du  
23           Gouvernement du Québec.

24                   Donc, il y a une urgence à ce que ces  
25           contrats puissent se déployer pour que les projets

1 puissent avancer leurs développements. Donc, on  
2 comprend qu'il faut parler de ça, avant. Et on est  
3 conscient qu'on aura la discussion d'intensité  
4 carbone après.

5 Puis ce n'était pas notre intention  
6 d'emmener ce sujet-là dans l'Étape D par, si vous  
7 voulez, par le côté ou de façon inadéquate. Nous,  
8 on veut préparer adéquatement l'Étape E en  
9 soulevant l'importance, pour la Régie, et oui, son  
10 rôle, de s'intéresser à cette question-là. Parce  
11 que comme l'a dit monsieur Cormier, c'est de nature  
12 à alléger l'impact tarifaire sur les payeurs de  
13 tarifs.

14 Donc, la phrase, vraiment, ici, c'est qu'on  
15 recommande que la Régie soutienne... Le mot  
16 « soutienne » est important. J'ai noté dans votre  
17 question, que vous souleviez : « Quelles sont vos  
18 attentes envers la Régie? »

19 Bien, comme le dit monsieur Cormier, nos  
20 attentes, c'est qu'on en parle. Si on en parle à  
21 l'Étape E et que la Régie soutienne la mise en  
22 place de ce genre de méthodologie-là afin... Bien,  
23 afin, justement, d'améliorer la méthode de  
24 valorisation du GNR, en fonction des tarifs, mais  
25 aussi des intérêts des producteurs et d'Énergir et

1 des grands consommateurs.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [17] Et ça m'emmène à mes questions parce que je  
4 crois qu'il y a une incompréhension sur ce qu'on  
5 avait l'intention de faire à l'Étape D, l'Étape E.  
6 Puis je vais vous faire... Je vais essayer d'être  
7 la plus courte possible, un historique du dossier.

8 À l'Étape C, on a établi les tarifs et les  
9 conditions tarifaires dans lesquelles le GNR  
10 pouvait se vendre. Un des intervenants a fait la  
11 proposition qu'il devrait peut-être y avoir...

12 Et au cours des discussions, il y eu, en  
13 cours d'audience, une discussion sur  
14 l'établissement d'un deuxième tarif, ou d'un palier  
15 tarifaire, comme monsieur Cormier parlait. Ça pas  
16 été vraiment déterminé comment, mais il y a eu des  
17 discussions pour reconnaître, peut-être, de faire  
18 deux tarifs GNR. Un tarif GNR avec, et puis là je  
19 me mélange toujours dans les faibles intensités  
20 carbones ou forte décarbonation, mais enfin, un  
21 avec une intensité carbone moindre. Et un avec des  
22 intensités carbone plus élevées qui feraient en  
23 sorte que les entreprises pourraient satisfaire à  
24 leur obligation réglementaire plus facilement.  
25 Comme la discussion avait eu lieu en audience et

1 que ça avait pas été très développé, on avait  
2 suggéré, en suivi, de faire ce suivi-là, dans le  
3 cadre de l'étape D. Et puis, Énergir a pas fait le  
4 suivi, il y a eu des demandes des intervenants, et  
5 il y a eu une entente qu'on reporterait la  
6 conversation sur l'établissement d'un tarif qui  
7 reconnaîttrait une valeur carbone plus élevée, à  
8 l'étape E. Mais l'étape D, à l'achat, il faut  
9 encore parler de l'intensité carbone pare que, si  
10 vous voulez qu'il y ait des intensités carbone plus  
11 élevées pour un tarif avec carbone plus élevé,  
12 encore faut-il qu'Énergir achète des carbones plus  
13 élevés. Et là pour l'instant, je dois avouer que de  
14 la part de vous-même mais aussi de d'autres  
15 intervenants, nous n'avons pas eu de  
16 caractéristiques en lien avec l'intensité carbone.  
17 On nous a pas fait part de... ou qu'est-ce qui  
18 était plus intense en carbone. Elle est ou la ligne  
19 à partir... ça c'est une basse intensité carbone.  
20 Ça c'est une haute intensité carbone. Combien la  
21 proportion qu'il fallait qu'Énergir achète de l'un,  
22 de l'autre. On a demandé ça de la part des quatre  
23 intervenants qui touchent plus spécifiquement ce  
24 point-là; à date on n'a pas eu de réponse. On n'a  
25 pas eu de caractéristiques liées à l'intensité

1 carbone. On a eu des intentions qu'il fallait tenir  
2 compte de l'intensité carbone mais sans  
3 caractéristiques précises. Alors, je me demande  
4 quelles sont vos attentes dans le cadre de l'étape  
5 D si c'est juste qu'on dise qu'il doive y avoir une  
6 intensité carbone ou de reconnaître certaines  
7 caractéristiques quant à l'intensité carbone.

8 M. PASCAL CORMIER :

9 R. Excusez-moi, afin de... on va sûrement se consulter  
10 parce que c'est une question qui est complexe,  
11 parce qu'on parle vraiment du cadre. Juste pour  
12 clarifier, est-ce que je comprends que dans le  
13 cadre de l'étape D, vous devez bien sûr approuver  
14 les balises de prix? Un prix moyen, un prix  
15 plafond, à moins que je me trompe, c'est ce que  
16 j'avais compris. En fait c'est ce qui était demandé  
17 par Énergir.

18 Q. **[18]** C'est ce qui était proposé.

19 R. O.K. Évidemment vous êtes libre de décider après ça  
20 ce que vous voulez. Mais est-ce que vous parliez  
21 qu'il serait potentiellement possible de mettre des  
22 balises supplémentaires dans le cadre,  
23 l'encadrement pour l'achat de contrats futurs? Qui  
24 pourraient inclure l'intensité carbone, par  
25 exemple.

1 Q. **[19]** Oui. Tout... c'était le plan  
2 d'approvisionnement pour les prochaines années.  
3 Jusqu'à au moins jusqu'en vingt vingt-cinq, vingt  
4 vingt-six (2025-2026) ou du moins c'était ce qui  
5 était annoncé dans la décision procédurale avant la  
6 modification du règlement. Mais c'était en lien de  
7 voir comment Énergir devait... c'est quoi les  
8 caractéristiques de l'ensemble des contrats qu'il  
9 devait avoir. Et c'est une discussion, et là je  
10 m'excuse si je suis longue mais, la discussion a  
11 été souvent: Est-ce qu'on prend les contrats aux  
12 meilleurs coûts? Même s'ils ont une intensité  
13 carbone plus faibles. Ou, est-ce qu'il doit y avoir  
14 un partage. Là en ce moment il y en a. Mais on a  
15 reçu zéro proposition sur un certain pourcentage de  
16 carbone intense ou, enfin, de forte intensité  
17 carbone. On n'a pas reçu de caractéristiques ou de  
18 propositions en ce sens-là. Alors est-ce que c'est  
19 quelque chose que l'AQPER souhaiterait qu'on  
20 considère?

21 R. Je vais, je vais consulter... on va prendre...

22 Q. **[20]** Bien, c'est là là. Là il est très tard dans le  
23 processus.

24 R. Mais bien que la preuve, dans notre preuve on a  
25 abordé, il y a des éléments de preuve qui traitent

1 d'intensité carbone par type de produits. Mais on  
2 va vous répondre. Si vous me permettez je vais  
3 consulter monsieur Durany et monsieur Trépanier.

4 Q. [21] Merci.

5 R. Oui. Bonjour. Après discussion. Évidemment, je  
6 comprends le - comment je pourrais dire - la  
7 confusion par rapport au traitement procédural qui  
8 a été soulevé. Vous dois vous avouer qu'avec  
9 l'entente qu'il y a eu avec Énergir et l'ACIG et...  
10 initialement, j'avais un peu l'impression qu'on  
11 devait traiter des attributs environnementaux dans  
12 le présent dossier. Après ça, ce n'était pas clair.  
13 Mais ceci étant dit... Si la greffière pourrait  
14 mettre la page 15 de notre preuve, s'il vous plaît,  
15 à l'écran.

16           Donc, notre intention était de toute  
17 évidence ajouter de l'information dans le présent  
18 dossier sur les notions d'intensité carbone et les  
19 apports plus importants que pouvaient apporter  
20 certains types de GNR.

21           On voit très bien que le GNR fumier, par  
22 exemple, dans le tableau qui est là, c'est un  
23 tableau qui a été produit par l'AQPER dans d'autres  
24 publications, mais qu'on a repris ici, a une  
25 intensité carbone beaucoup plus grande ou une

1 intensité carbone négative beaucoup plus importante  
2 que certaines autres filières, par exemple les  
3 lieux d'enfouissement où c'est positif.

4 Et c'est sûr que l'AQPER apprécierait avoir  
5 - puis je vais laisser monsieur Durany compléter,  
6 là - mais avoir un appel d'offres... là, je  
7 m'avance, c'est vraiment des discussions  
8 philosophiques, parce qu'on n'a pas construit notre  
9 preuve à cet effet-là, mais d'avoir des appels  
10 d'offres dédiés, par exemple, par type de... ou des  
11 blocs avec certaines caractéristiques liées au IC.  
12 Ça permettrait évidemment d'aller chercher, t'sais,  
13 dans l'optique où j'envisageais à l'Étape E d'avoir  
14 une étape tarifaire par palier, bien évidemment,  
15 chaque tarif aurait un bloc de produits GNR avec  
16 une intensité carbone dans certaines plages.

17 Évidemment, dans un monde parfait, ce  
18 serait linéaire, là, mais c'est difficile de faire  
19 ça linéaire dans un texte de tarifs. Donc,  
20 vraiment, l'objectif de l'AQPER, c'était  
21 d'introduire la notion de l'intensité carbone dans  
22 le processus d'appel d'offres.

23 Puis dans la présentation, c'est une des  
24 recommandations qu'on a faite à la fin, à dire que,  
25 éventuellement, il y aurait lieu d'avoir les

1 caractéristiques liées à l'IC dans le processus  
2 d'acquisition, dans la stratégie  
3 d'approvisionnement d'Énergir.

4           Donc, vraiment, l'idée, c'est d'introduire  
5 les notions. Puis on croyait au fur et à mesure que  
6 le dossier avançait que ça allait être discuté en  
7 détail, qu'on aurait pu mettre une preuve étoffée à  
8 l'Étape E. On est désolé s'il y a une  
9 incompréhension par rapport à la portée de notre  
10 preuve, mais ça nous aurait fait plaisir d'aller en  
11 détail là-dedans étant donné que c'est vraiment  
12 l'objectif des membres de l'AQPER qui, comme vous  
13 le savez, ont comme caractéristique au Québec les  
14 nouveaux projets, les projets en développement,  
15 d'avoir une intensité carbone négative importante.

16           Donc, Monsieur Durany, je ne sais pas si  
17 vous voulez compléter.

18 M. GABRIEL DURANY :

19 R. Oui. Simplement, je vais faire un peu de... je vais  
20 faire un peu de continuité sur ce que disait  
21 monsieur Cormier par rapport au tableau que vous  
22 voyez. Parce qu'il y a aussi des concepts  
23 importants à comprendre. C'est qu'un biométhaniseur  
24 dans son opération, si vous voulez, va utiliser ce  
25 qu'on appelle des cosubstrats. Donc, il y a très

1 peu de biométhaniseurs qui vont fonctionner avec un  
2 seul type d'intrant.

3 Puis vous allez voir, vous allez  
4 comprendre, c'est que, au fur et à mesure que  
5 l'opération se déroule, et comme le disait hier  
6 monsieur Trépanier, sur la saisonnalité, donc il y  
7 a une saisonnalité au type d'intrant qu'on obtient,  
8 exemple c'est l'Halloween, il y a beaucoup de  
9 citrouilles qui rentrent là. C'est vrai en passant.  
10 Bien, les cosubstrats vont créer, si vous voulez,  
11 Madame la Présidente, une intensité carbone qui  
12 peut varier.

13 Et donc, c'est vraiment la méthodologie qui  
14 est importante. C'est la méthodologie sur laquelle  
15 on va dire, nous, on prend, exemple... Bon dans ce  
16 cas-ci c'est un exemple sur lequel on a souligné,  
17 exemple, des doutes, mais de dire, on prend  
18 GHGenius, quatre point trois, cinq point zéro ou on  
19 prend la méthodologie que le fédéral va mettre de  
20 l'avant avec Clean Fuel Standards ou enfin... Donc,  
21 la méthodologie permet de faire ce calcul-là sur  
22 une réaction, si vous voulez, dans un biodigester,  
23 qui va évoluer durant l'année puis qui va produire  
24 un produit dont l'IC va varier.

25 O.K. Donc, juste pour que vous compreniez

1 bien que le produit va avoir un IC légèrement  
2 variable en fonction des cosubstrats. Puis cette  
3 valeur-là d'IC, elle, une fois qu'elle est calculée  
4 et qu'elle est certifiée et qu'elle est traçable, il  
5 faut qu'elle ait une valeur monétaire.

6           Donc, à votre question qui, à notre sens,  
7 est... puis encore une fois, là, comme le disait  
8 monsieur Cormier, si on n'a pas bien compris  
9 l'ordonnancement des étapes veuillez nous en  
10 excuser. Sachez toutefois que pour l'AQPER c'est...  
11 c'est très important que le prix du produit, donc  
12 du gaz naturel renouvelable soit corrélé à l'IC de  
13 ce produit.

14           Si vous nous demandez s'il faut qu'il y ait  
15 une structure de tarif en fonction de l'IC, est-ce  
16 que c'est là quelque chose d'important pour les  
17 membres de l'AQPER? La réponse c'est : oui,  
18 absolument et pour nous on l'a amené dans notre  
19 preuve pour préparer les prochaines discussions,  
20 pour expliquer les prix de l'appel d'offres actuel,  
21 pour éduquer ou faire comprendre qu'en ce moment on  
22 parle d'un prix « blendé. » Il y a une molécule  
23 puis il y a un attribut environnemental mélangé  
24 dans les prix, qui sont reçus bien souvent en ce  
25 moment. Puis c'est important de les séparer pour

1 bien comprendre la structure de ce prix-là et  
2 l'allouer adéquatement aux différentes parties  
3 prenantes de cette discussion, que ce soit à  
4 l'intérieur de tarifs, les grands consommateurs, et  
5 caetera. Donc, voilà. Je ne sais pas si monsieur  
6 Cormier veut compléter ma réponse.

7 Q. [22] Je... j'aurais juste une question de suivi sur  
8 ce que vous venez de dire. Alors est-ce que vous  
9 demanderiez à la Régie de limiter temporairement,  
10 là, bien sûr, mais la quantité qu'Énergir peut...  
11 peut acheter de GNR d'ici à ce que cette  
12 détermination-là de l'IC soit faite? Donc, se  
13 rendre... je dis n'importe quoi, là, c'est un  
14 exemple, là, on réfléchit tout haut puis on  
15 philosophe, là, mais je sais pas ce cinq pour cent  
16 (5 %)-là, se rendre jusqu'au cinq pour cent (5 %)  
17 d'ici à ce que l'IC soit faite ou la détermination  
18 d'un certain IC puisse être fait et puis qu'on  
19 puisse garder de l'espace, là, pour les projets qui  
20 auraient une intensité qui serait plus chère, mais  
21 qui auraient une intensité carbone plus élevée.

22 M. PASCAL CORMIER :

23 R. De prime abord, on est conscient qu'Énergir fait  
24 face à des cibles réglementaires, là, assez  
25 importantes, là, exigeantes je devrais dire. Donc,

1 d'apporter des reports pour les mettre en... selon  
2 moi, je regarde ça... les projets... les projets  
3 québécois, là, comme on a mentionné dans notre  
4 preuve, peuvent prendre trois à cinq ans, là.

5 Ceci étant dit, de façon directionnelle  
6 c'est vrai que si on peut aller chercher les  
7 membres qui ont un produit qui est beaucoup plus  
8 cher, qui... on pourrait justifier l'achat de ces  
9 produits plus chers-là, étant donné qu'il y a une  
10 valeur plus grande. Mais il faut avoir en tête les  
11 objectifs de volume puis l'objectif de notre  
12 preuve, d'après la compréhension qu'on avait du  
13 processus réglementaire dans le présent dossier,  
14 était de dire : il est justifié d'avoir un prix  
15 maximum de quarante-cinq dollars (45 \$), étant  
16 donné du coût des projets qui se développent. Puis  
17 on voulait indiquer qu'il y avait... le risque  
18 était « mitigé », je sais pas si c'est le terme...  
19 je mélange toujours le terme anglais, là, mais en  
20 tout cas il était... il pouvait être impacté à la  
21 baisse par le fait qu'on savait qu'il y a une  
22 valeur intrinsèque aux attributs qui pouvait être  
23 récupérée dans le futur. Ceci étant dit, je vais  
24 laisser monsieur... oui, allez-y.

25 Q. [23] Là-dessus je vais avoir beaucoup de questions

1           parce que je vais vous demander : sur quoi vous  
2           vous basez pour dire ça? Parce qu'hier monsieur  
3           Mounier nous a dit : « Bien c'est pas  
4           modélisable ». Sur quoi vous vous basez pour  
5           modéliser les tarifs à la baisse là-dessus?

6           R. Je veux juste... si ça ne vous dérange pas, je vais  
7           laisser monsieur... monsieur Durany répondre à  
8           votre question initiale puis je vais répondre à  
9           votre question sur la modélisation.

10          M. GABRIEL DURANY :

11          R. Oui, merci, Monsieur Cormier. Sur votre première  
12          question, comme dit monsieur Cormier, non, on ne  
13          recommande pas du tout de ralentir. Alors pas du  
14          tout, parce que les cibles réglementaires sont là.  
15          Les cibles réglementaires qui sont là sont liées à  
16          nos engagements climatiques qui sont inscrits dans  
17          les Accords de Paris, littéralement.

18                        La biométhanisation est un des seuls moyens  
19          qu'on a de faire baisser nos émissions agricoles de  
20          façon intéressante, donc il faut... il faut garder  
21          ça en tête. Il faut garder en tête que c'est une  
22          discussion qui est plus large même.

23                        Et je comprends votre rôle, Madame la  
24          Présidente. Je comprends les balises de la Régie,  
25          mais c'est important qu'on garde en tête qu'on ne

1 peut pas ralentir le mouvement, en ce moment. Et  
2 nous, on ne veut pas. On ne le recommande  
3 absolument pas.

4 Ce qu'on dit, par contre, comme dit  
5 monsieur Cormier, c'est : « Laissons cette balise  
6 tarifaire s'installer, ces contrats se signer »,  
7 c'est ce qui permet à mes membres de, probablement,  
8 aller voir monsieur Mounier se financer, et  
9 caetera. Et surtout avancer leur projet. Et donc,  
10 dans trois ans, dans quatre ans, vous obtiendrez et  
11 nous obtiendrons collectivement ce genre de volume.

12 Donc, il y a une étape contractuelle qui  
13 est absolument nécessaire pour que les projets  
14 lèvent, pour que les projets se financent pour que  
15 la filière avance, selon les désirs énoncés, non  
16 seulement à la Stratégie bioénergie et hydrogène  
17 vert du Gouvernement du Québec, mais également dans  
18 le droit réglementaire, comme vous le savez, par  
19 rapport à des règlements d'injection.

20 Donc, à cette question-là, je serai très  
21 clair quant à la position de l'AQPER, non, nous ne  
22 recommandons pas d'attendre, de finir cette  
23 discussion d'intensité carbone pour aller de  
24 l'avant. Dans ce dossier, on pense qu'on peut  
25 obtenir, dans le cadre de l'Étape D, les conditions

1 nécessaires pour continuer à avancer, même si ce  
2 n'est pas parfait à notre sens.

3           Donc, voilà, et pour nous, ce qui est  
4 important, c'est qu'on ait la discussion pour  
5 compléter la discussion qu'on a, aujourd'hui.  
6 Pour nous, la discussion qu'on a aujourd'hui est  
7 importante. Elle établit des balises contractuelles  
8 importantes. Elle permet aux projets d'avancer.

9           Puis la prochaine discussion, telle  
10 qu'était notre compréhension, permettra d'alléger,  
11 effectivement, d'alléger l'impact tarifaire. Mais  
12 ça, je vais laisser monsieur Cormier répondre à ça.

13 M. PASCAL CORMIER :

14 R. Oui, Maître Duquette, par rapport à la question de  
15 la modélisation, de ce que je comprends... Là, il  
16 faut que je fasse attention parce que c'était  
17 confidentiel, la discussion, là. Il faut que je me  
18 mette une séparation fonctionnelle dans le cerveau,  
19 et ça, ce n'est pas toujours facile.

20           Par rapport à la modélisation, je comprends  
21 des propos qui ont été dits par monsieur... je ne  
22 me rappelle plus de son nom... Mounier.  
23 Effectivement, c'est impossible de modéliser un  
24 revenu qui n'existe pas. C'est le revenu pour le  
25 producteur. Lui, il modélise les coûts, puis il

1 dit : « Pour mettre en place un projet, j'ai besoin  
2 de X montant par gigajoule pour que le projet  
3 puisse avoir une pérennité, aller de l'avant  
4 pendant vingt (20) ans. »

5 Ce qu'on vous a dit dans la preuve ou  
6 l'intention était de dire, on comprend que le coût,  
7 le prix payé par Énergir pour ce produit-là inclut  
8 les attributs environnementaux, la valeur  
9 potentielle. Je ne dis pas qu'il y en a une, là.

10 Au niveau... je vais de l'autre bord parce  
11 que s'il y avait eu une valeur ou un marché pour  
12 ces produits-là, l'offre de monsieur Mounier  
13 tiendrait compte de ce revenu-là et le prix serait  
14 plus bas. Vous comprenez? Je veux dire... pardon...

15 Q. [24] Oui, mais mon point c'est que vous nous faites  
16 une affirmation qui est basée sur vos espoirs, mais  
17 il n'y a pas de chiffre, en ce moment, qui garantit  
18 ou qui assure qu'Énergir sera en mesure, ou même  
19 que tarifairement ça va baisser les tarifs.  
20 C'est... il n'y a rien qui assure ça, là?

21 R. Non, effectivement. Mais l'objectif de  
22 l'encadrement réglementaire, c'est d'atteindre des  
23 objectifs pour Énergir, en GNR. Je crois savoir que  
24 c'est un objectif qui est assez solide qu'ils  
25 doivent acquérir.

1                   Puis pour les payeurs de taxes... euh... de  
2                   tarifs, excusez-moi, de tarifs, l'objectif c'est  
3                   d'avoir le meilleur prix possible pour le produit  
4                   acheté.

5                   Q. **[25]** Oui.

6                   R. Ce que, là, nous, on a mentionné, c'est que le  
7                   quarante-cinq dollars (45 \$/GJ) maximum qui est  
8                   mentionné dans les cibles d'Énergir, semble  
9                   correspondre au prix... ou en fait... la limite la  
10                  plus haute, là, il y a des prix plus bas, à la  
11                  valeur des produits à la marge, pas juste au  
12                  Québec, les produits agricoles qui semblent être à  
13                  la marge dans plusieurs marchés.

14                  Comme on l'a vu... Excusez, allez-y.

15                  Q. **[26]** Non, non, non, c'est beau. C'est beau.

16                  R. Je limitais vraiment, à l'Étape D, d'avoir les bons  
17                  prix pour pouvoir atteindre l'objectif, c'est-à-  
18                  dire d'aller acquérir les produits au plus bas  
19                  tarif possible, mais en fonction de la valeur des  
20                  produits, la valeur du marché.

21                  Puis ce que je comprends, c'est que les  
22                  produits... même au BC, comme on l'a vu hier, dans  
23                  la preuve, les sources de GNR à la marge, semblent  
24                  être de l'agricole également. À des prix qui sont  
25                  plus élevés que le trente-et-un dollars (31 \$) qui

1 est en règle. Donc, et ce que les membres de  
2 l'AQPER m'ont dit, et moi je suis dans une courbe  
3 de progression d'apprentissage importante, je  
4 n'étais pas un expert là-dedans. Mais c'est que ça  
5 semble être des produits agricoles qui se  
6 développent un peu partout.

7 Et dans notre preuve on a également montré  
8 l'évolution de la courbe d'offre en Amérique du  
9 Nord et on voit que la part agricole augmente  
10 beaucoup. Donc l'objectif de notre preuve c'est de  
11 dire, Énergir achète un produit qui est plus cher  
12 parce que c'est le produit qui est rendu à la  
13 marge. Il est rendu dans les... admettons entre  
14 trente-cinq (35) et quarante-cinq (45). Je ne veux  
15 pas me prononcer sur un prix précis. Mais ça semble  
16 être dans l'ordre de grandeur des prix qui sont  
17 proposés. D'où la proposition de l'AQPER basée sur  
18 l'expérience de ses membres, d'avoir un prix  
19 maximum de quarante-cinq (45) qui semblait dire  
20 que les... ça rendait compétitifs des exploitations  
21 agricoles de GNR. Là, je n'ai pas dit québécoises  
22 ou...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Non. Là-dessus, Monsieur Durany est-ce que vous  
25 voulez ajouter quelque chose?

1 M. GABRIEL DURANY :

2 R. Oui, parce que je veux juste bien comprendre,  
3 Madame la Présidente. Il y a une affirmation que  
4 vous avez faite quand vous avez dit: « Ce n'est  
5 pas, il n'y a pas de preuve que l'attribut  
6 environnemental a une valeur. Ou il n'y a pas de  
7 démonstration, c'est une vue de l'esprit. » Je veux  
8 juste comprendre. Est-ce que, en ce sens...

9 Q. **[27]** C'est qu'on a demandé, beaucoup de fois, à  
10 plusieurs personnes, dont l'AQPER...

11 R. Oui.

12 Q. **[28]** ... de nous donner un gramme de CO2 ça vaut  
13 combien de dollars du gigajoule. Et, on n'a pas eu  
14 cette réponse-là. Les gens ne se sont pas commis.  
15 Ni l'AQPER, ni les autres intervenants, ni Énergir,  
16 à dire l'indice carbone ça vaut tant de dollars du  
17 gigajoule. À moins que vous vouliez, vous vouliez  
18 me donner un montant. Prendre l'engagement de me  
19 fournir un gramme, un gramme de CO2 ça vaut combien  
20 en dollar de gigajoule.

21 R. Habituellement on l'exprime en tonnes, Madame la  
22 Présidente, mais je vais vous... parce que,  
23 premièrement, je tiens à spécifier que vous avez  
24 été très bien entendu. Et vous avez posé cette  
25 question-là. Et nous avons complété notre

1 preuve. Parce que c'est... il y a un prix.  
2 Maintenant, il n'y a pas de prix dans notre  
3 juridiction.

4 Quand on parle de prix au niveau des  
5 Renewable Identification Numbers, aux États-Unis,  
6 des LCFS credit en Californie ou en Colombie-  
7 Britannique, ce sont des prix réels d'attributs  
8 environnementaux attribués au GNR selon une  
9 méthodologie. Et là, le terme est important  
10 particulièrement.

11 La difficulté, Madame la Présidente, quand  
12 on vous présente ces prix-là... et là je vais  
13 demander à la greffière d'ouvrir C-AQPER-0030. Si  
14 je lis bien l'écriture manuscrite de Pascal  
15 Cormier. La difficulté quand je vais vous montrer  
16 ces prix-là, ou quand on va vous montrer ces prix-  
17 là, parce qu'on vous a entendue et on a complémenté  
18 notre preuve. On vous a vraiment littéralement mis  
19 ces chiffres-là dans notre preuve.

20 Mais la difficulté est que c'est pas les  
21 mêmes devises. C'est des dollars américains. La  
22 méthodologie n'est pas celle qui est discutée au  
23 mémoire, exemple, d'Énergir. C'est pas GHGenius, ou  
24 c'est pas EcoEngineers ou c'est pas, vous savez,  
25 c'est une méthodologie qui doit, en soi, être

1 comprise. Ce qui fait que ça peut amener des  
2 distorsions dans notre discussion ou des  
3 incompréhensions. Mais quant au concept, est-ce que  
4 ces attributs environnementaux ont un prix? Est-ce  
5 que, quand vous avez fait votre appel d'offre,  
6 excusez-moi pas vous, Madame la Présidente, mais  
7 quand Énergir, la partie demanderesse, a fait son  
8 appel d'offres, il y a une notion de ces prix-là  
9 qui est inclus dans le prix que nous payons, en  
10 tant que payeur de tarif. Alors la réponse est oui.  
11 Ça fait partie des prix aux États-Unis. Et même si  
12 on les paye pas ici, il reste que ça devient un  
13 prix « blendé ». Et ça c'était le but de notre  
14 démonstration.

15 Mais là j'aimerais qu'on ouvre la preuve  
16 C-AQPER-0030. La preuve, le document C-AQPER-0030,  
17 à la page 27, Pascal? Ou 26? 26. 26 du document.  
18 Donc là, le but c'était de... parce que quand vous  
19 avez posé cette question-là, Madame la Présidente,  
20 nous, on a... on a décidé d'y aller avec des... des  
21 chiffres, tout simplement, puis de les présenter le  
22 plus simplement possible. Puis là vous avez  
23 vraiment des... donc, des valeurs de Renewable  
24 Identification Numbers, qui sont des attributs  
25 environnementaux de bioénergie, si vous voulez. Il

1 y en a différents types, D3 et D5. On pourra, bien  
2 entendu, détailler engagement, si vous le  
3 souhaitez, mais voilà un exemple concret. L'autre  
4 exemple qu'on a amené dans notre preuve je crois...

5 Q. **[29]** Je m'excuse, ça, c'est en dollars du  
6 gigajoule? Parce que je vois juste des signes de  
7 dollars, là, mais c'est... j'imagine que c'est en  
8 gigajoule ou c'est en déca... ou... je ne l'ai pas  
9 noté hier quand vous en avez parlé, là, je m'en  
10 excuse.

11 R. On va vous confirmer ça en engagement, on va  
12 détailler cette figure-là pour être sûr qu'on vous  
13 réponde la bonne chose.

14 Q. **[30]** Donc, c'est l'engagement numéro 2.

15 R. L'engagement 2, qui est de détailler la figure  
16 inclus à la page 26 du document C-AQPER-0030, si  
17 cela vous sied, Madame la Présidente.

18 Q. **[31]** Absolument.

19

20 E-2 (AQPER) Détailler la figure incluse à la page  
21 26 du document C-AQPER-0030 (demandé  
22 par la Régie)

23

24 R. L'autre élément je crois que nous souhaitons  
25 amener dans ce type de discussion c'était les BC

1 LCFS, donc il y a en ce moment au Canada, donc si  
2 on prend une juridiction canadienne, le plus grand  
3 marché qui existe d'attributs environnementaux liés  
4 au GNR et aux bioénergies en général, donc on va  
5 essayer aussi, Madame la Présidente, au niveau de  
6 l'engagement 2... on va pas essayer, on va en  
7 parler. On va se parler de ce type de crédit-là  
8 aussi, puisque ça a été discuté à la page 25 du  
9 même document.

10 En fait, c'est que suite à votre  
11 commentaire on a pris... on a pris l'approche  
12 suivante. On a dit : écoutez, si on veut vraiment  
13 bien expliquer le concept de l'attribut  
14 environnemental et sa valeur, prenons un marché, le  
15 marché californien, auquel on est corrélé par le  
16 marché du carbone. Donc, littéralement un marché  
17 dans lequel le prix du carbone à la tonne est  
18 connu, puis sous forme du SPEDE. Prenons un marché  
19 comme ça pour expliquer l'attribut environnemental.  
20 Puis ensuite prenons une juridiction canadienne  
21 pour bien expliquer que ce qui se ferait ici,  
22 disons qu'on prenait cette décision-là ici,  
23 d'installer un tel marché, ce ne serait pas une  
24 première au pays. Donc, c'est quelque chose qui est  
25 déjà... qui est déjà existant, si vous voulez.

1 C'était ça le but de la... de la diapositive  
2 présentée à l'écran en ce moment. Donc, en  
3 engagement numéro 2 on va... on va essayer de vous  
4 offrir plus de détails sur ces types d'attributs-là  
5 tout en... tout en mettant l'astérisque que ce sont  
6 des exemples et que, pour nous, c'est important  
7 qu'on en discute entre nous en tant... entre  
8 parties prenantes québécoises de l'énergie, sur  
9 qu'est-ce qui sied à notre marché, qu'est-ce qui  
10 sied à nos payeurs de taxes.

11 Q. **[32]** Parce que vous comprenez le but de nos  
12 questions parce que...

13 R. Oui.

14 Q. **[33]** ... ici, on essaie de voir, on nous demande de  
15 mettre un prix maximum plus élevé ou un prix  
16 maximum... moyen, vous demandez d'augmenter le prix  
17 moyen proposé par Énergir de vingt-cinq dollars (25  
18 \$) à trente dollars (30 \$) sur la base des  
19 attributs environnementaux, mais on n'avait pas  
20 d'indication sur la valeur de ces attributs  
21 environnementaux-là. Alors on savait pas si les  
22 prix demandés étaient supérieurs, égal ou  
23 inférieurs aux attributs environnementaux.

24 R. Je comprends très bien votre propos. Je vais  
25 toutefois demander à Pascal, notre analyste,

1 monsieur Cormier, excusez-moi, Madame la  
2 Présidente, de bien clarifier la position de  
3 l'AQPER puisque l'argument principal qui a été  
4 présenté dans le cadre de notre mémoire n'était pas  
5 uniquement sur les attributs environnementaux, là,  
6 dans le cadre des prix. Donc, Pascal, je te passe  
7 la parole.

8 M. PASCAL CORMIER :

9 R. Oui. Ici, c'est... évidemment, c'est une réflexion,  
10 là. Comme je vous l'ai dit, on pensait aller plus  
11 en détail dans ces réflexions-là compte tenu de...  
12 plus tard, mais nos excuses pour ne pas avoir...  
13 notre preuve n'était pas assez claire pour ça. Mais  
14 quand on regarde les approvisionnements, comme vous  
15 l'avez bien dit, les approvisionnements d'Énergir  
16 ne ont pas limités au Québec. Il y a des  
17 producteurs qui ont accès au marché que monsieur  
18 Durany a mentionné. Je regarde ça froidement comme  
19 un économiste. J'ai un producteur agricole en  
20 Colombie-Britannique, qui peut vendre son produit,  
21 qui peut bénéficier de revenus provenant d'un  
22 marché LCFS BC.

23 Donc, il a un revenu supplémentaire, il  
24 pourra offrir son prix un petit peu plus bas à,  
25 admettons, Fortis. Mais il peut également avoir le

1 même revenu en vendant son énergie, son GNR à  
2 Énergir. Sauf que les attributs environnementaux  
3 sont transférés à Énergir.

4           Donc, au niveau du marché, c'est pareil. Il  
5 y a deux producteurs que pour rentabiliser leurs  
6 installations, ils ont besoin d'un prix de, par  
7 exemple, quarante dollars (40 \$/GJ) et ils ont  
8 différentes alternatives.

9           Puis de la façon que je voyais ça. Nous, on  
10 disait : Pour accéder à la ressource à la marge,  
11 qui est reliée aux coûts de production à la marge.  
12 C'est comme une ressource en électricité pour les  
13 prix spot, c'est la ressource à la marge qui fait  
14 le prix. À la différence qu'au Québec, Énergir  
15 s'accapare les attributs environnementaux avec les  
16 contraintes réglementaires ou l'état du marché, ne  
17 peut pas les monétiser de la même façon qu'au BC,  
18 mais elles ont tout de même une valeur équivalente.

19           Donc, l'objectif... Je ne sais pas si je  
20 suis assez clair, mais l'objectif de notre preuve  
21 était de dire : Si vous voulez permettre à Énergir  
22 de s'approvisionner, il va être en compétition avec  
23 des producteurs...

24           Il y a des producteurs qui vont avoir accès  
25 à des revenus à l'extérieur, les RINs aux États-

1 Unis ou les LCFS. Là, je ne m'enfargerais pas dans  
2 les abréviations.

3 Mais mon point, c'est que nous disions  
4 simplement que pour permettre une stratégie  
5 d'approvisionnement, selon l'information fournie  
6 par les membres, le prix moyen pour les  
7 approvisionnements à venir, on s'entend que ce  
8 n'est pas des futurs appels d'offres, à un prix...  
9 quarante-cinq dollars (45 \$/GJ) pour un prix  
10 maximum était raisonnable pour permettre la  
11 participation de plusieurs offres.

12 Ça ne veut pas dire que tout le monde  
13 allait offrir à quarante-cinq dollars (45 \$/GJ).  
14 Énergir a toujours le luxe d'avoir plusieurs offres  
15 à différents prix. C'est un mécanisme compétitif.

16 Je ne sais pas si ça répond, mais je vois  
17 vraiment un lien entre le prix des attributs  
18 environnementaux à l'extérieur, dans la mesure où  
19 les approvisionnements d'Énergir peuvent provenir  
20 de ressources qui ont accès à ces revenus-là.

21 Q. [34] Et ma question subséquente c'est... Je vous  
22 l'avais posée, je vous avais avisée que je la  
23 poserais. Est-ce que c'est possible pour vous de  
24 considérer de vendre des attributs  
25 environnementaux, tout en vous gardant... à

1           Énergir..., tout en vous gardant la possibilité de  
2           faire des unités de conformité en fonction du  
3           règlement sur les carburants propres puisque ceux-  
4           ci peuvent être dissociés de la molécule?

5           R. Je vais consulter monsieur Trépanier, monsieur  
6           Durany, si ça ne vous dérange pas. Juste un  
7           instant, parce qu'il y a des technicalités  
8           associées aux différentes contraintes de  
9           subventions/marchés, excusez-moi. Excusez-moi,  
10          Madame la Présidente.

11          Q. **[35]** Je ne sais pas si vous essayez de nous parler,  
12          Monsieur Cormier, mais on ne vous entend pas.

13          R. Là, vous ne m'entendez pas?

14          Q. **[36]** Là, on vous entend.

15          R. O.K., parfait. Désolé, vous étiez en discussions,  
16          donc je ne veux pas vous interrompre. On voulait  
17          juste clarifier votre question. Est-ce que je  
18          comprends bien que votre question : « Est-ce qu'un  
19          producteur de GNR au Québec, par exemple un  
20          producteur agricole, pourrait vendre son GNR à  
21          Énergir et conserver les attributs  
22          environnementaux? »

23                    Ou en fait, les... admettons un agricole  
24          qui a des attributs négatifs en carbone, dans un  
25          marché extérieur. Est-ce que c'est ça que vous nous

1           demandez?

2       Q. [37] Bien, oui, parce que ma compréhension... Puis  
3           là, ce n'est pas un avis juridique, c'est ma  
4           compréhension de ce qu'Énergir nous a offert comme  
5           témoignage. C'est que les producteurs ou les  
6           prochains, pourraient...

7                    Ce qu'il nous a dit, c'est que pour le  
8           SPEDE, les attributs environnementaux, tels qu'ils  
9           existent en ce moment, en fait, pour le SPEDE, ça  
10          suivait la molécule? Et donc, Énergir, aux fins de  
11          répondre au SPEDE, doit acquérir certains attributs  
12          environnementaux.

13                   Par contre, elle nous disait que les, en  
14          vertu du règlement sur les carburants propres, ça  
15          avait pas... les attributs environnementaux  
16          n'avaient pas à être associés à la molécule. Donc  
17          pouvaient être dissociés de la molécule. Et, il  
18          pouvait y avoir, en plus des attributs  
19          environnementaux pour le SPEDE, une unité de  
20          conformité créée par la production de GNR.

21                   Donc, je me demandais si, et là... si vous  
22          pouviez vendre la molécule avec des attributs  
23          environnementaux, mais vous réserver les droits sur  
24          la création des unités de conformité puisque ça  
25          peut être dissocié de la molécule et, de vous-

1 mêmes, les vendre, les producteurs pourraient eux-  
2 mêmes vendre ces unités de conformité-là où elles  
3 peuvent être vendues. J'imagine que c'est sur le  
4 marché canadien, parce que les unités de conformité  
5 c'est en vertu d'une loi fédérale. Mais je me  
6 demandais si c'était quelque chose que vous aviez  
7 pensé ou analysé ou, peut-être, pensiez le faire.  
8 Je sais pas si c'est quelque chose que vous avez  
9 considéré.

10 M. PASCAL CORMIER :

11 R. Ça été... Je vais laisser monsieur Durany, je  
12 crois. Est-ce que tu voulais... O.K. Et ensuite, on  
13 va se consulter.

14 Q. **[38]** On vous entend pas Monsieur Durany. Je sais  
15 pas si vous parlez à monsieur Cormier ou à nous.

16 M. GABRIEL DURANY :

17 R. Oui. C'est parce que c'est des questions  
18 compliquées que vous posez, Madame la Présidente.  
19 C'est des questions compliquées, mais extrêmement  
20 pertinentes, je tiens à dire. O.K. C'est des  
21 discussions qui, pour des développeurs  
22 énergétiques, j'ai été développeur énergétique  
23 pendant plus d'une décennie, dans plusieurs  
24 juridictions nord-américaines. Donc je peux vous  
25 dire que la question... et là je vais utiliser des

1 termes anglais. À savoir si un attribut  
2 environnemental est bundle ou unbundle. Donc est-ce  
3 qu'il suit l'électron, est-ce qu'il suit la  
4 molécule? C'est une discussion qui a cours dans  
5 toutes les juridictions. Certaines le permettent,  
6 certaines ne le permettent pas. Des fois c'est  
7 permis au niveau d'une interconnexion complète,  
8 comme le Wreck. Des fois non. Il peut y avoir même  
9 dans une juridiction plusieurs catégories. On a vu  
10 en Californie des wreck bucket one, bucket two,  
11 bucket three. Qui justement étaient définis par le  
12 fait de: Est-ce que tu te fais livrer le certificat  
13 d'énergie renouvelable avec l'électron ou pas. Est-  
14 ce que tu te le fais..., en tout cas. Il y a  
15 beaucoup de concepts autour de ça, Madame la  
16 Présidente, si vous me donnez deux minutes, je vais  
17 me consulter avec Pascal. Parce que là vous posez  
18 la question dans le contexte d'une réglementation  
19 qui est en cours de construction, qui est donc le  
20 renewable... excusez-moi, en français on le dit  
21 comment?

22 Q. [39] Le Règlement sur les carburants propre.

23 R. Merci. Règlement sur les carburants propre. Et  
24 donc, on comprend qu'Énergir a une connaissance  
25 très approfondie des travaux qui ont lieu autour de

1 ça et qu'ils ont effectivement, de par la lecture  
2 qu'on a de leur preuve, acquis une très bonne  
3 compréhension qui leur permet de dire qu'ils  
4 pensent pouvoir valoriser une partie de ces  
5 attributs-là. Est-ce qu'ils peuvent les valoriser  
6 de façon bundle ou unbundle, reste le cadre de  
7 votre question. Donc donnez-moi deux minutes. Je  
8 vais juste en discuter avec Pascal pour vous offrir  
9 une réponse adéquate.

10 Bon, Madame la Présidente, merci de votre  
11 patience. C'est des questions extrêmement  
12 intéressantes. Je vais dire la chose suivante. De  
13 façon conceptuelle, quand on parle de  
14 biométhanisation agricole, de façon large, il y a  
15 un élément très important à comprendre dans l'IC de  
16 ces produits-là. D'une part, le produit quand il  
17 est littéralement fait dans un biométhaniseur  
18 empêche une émission. C'est les émissions qui  
19 rentrent dans les catégories qu'on appelle  
20 « déchet », ou des catégories qu'on appelle  
21 « agriculture », de notre bilan d'émission au  
22 Québec. C'est le quatrième et cinquième poste  
23 d'émission du Québec. C'est pas rien. Donc on  
24 empêche des émissions dans ces postes, si vous  
25 voulez, d'émission. À la base. En amont. Donc il y

1 a un premier attribut environnemental qui est créé,  
2 si vous le voulez, conceptuellement à ce niveau-là.  
3 Dans la partie de l'attribut ou en attribut séparé.  
4 Ensuite de ça, lorsqu'on prend ce produit-là, dont  
5 on rappelle, la valeur ajoutée c'est le R de GNR.  
6 Donc la proposition de valeur c'est qu'il est vert  
7 et renouvelable. Et qu'on l'amène et qu'on déplace  
8 un combustible fossile dans une chaudière  
9 d'immeuble.

10 Il y a une deuxième émission qui est évitée  
11 par substitution d'un combustible fossile. Ça, là  
12 on touche à des postes d'émission dans notre bilan,  
13 qui sont, qu'on appellent « industriel » ou  
14 « bâtiment ». Qui sont nos deuxième et troisième  
15 poste d'émission au Québec. Donc, c'est pas rien.  
16 Ce qui fait que le GNR frappe à deux endroits dans  
17 le bilan climatique. Ce qui fait que quand Énergir  
18 acquiert nos attributs environnementaux par  
19 contrat, il tente d'acquérir les deux portions de  
20 l'attribut environnemental.

21 Donc, là-dessus, je vais passer la parole à  
22 monsieur Trépanier qui va vous expliquer en termes  
23 très concrets d'un point de vue contractuel de son  
24 usine qu'est-ce que ça veut dire cette discussion  
25 commerciale.

1 M. SYLVAIN TRÉPANIÉ :  
2

3 R. Merci, Monsieur Durany. Madame la Présidente, dans  
4 la présentation que j'ai faite hier, on mentionnait  
5 le projet de la SÉMECS. Et je donnais des chiffres  
6 concernant les attributs environnementaux dont  
7 notamment l'évitement de vingt-cinq mille (25 000)  
8 tonnes équivalent de CO2 par année, et qui  
9 correspondait avec une étude menée par GCM sur  
10 l'intensité carbone de l'activité de la SÉMECS.  
11 Donc de moins de trente-deux virgule quatre grammes  
12 (32,4 gr) de CO2 équivalent gigajoules.

13 Évidemment, on n'a pas parlé du contrat  
14 avec Énergir. Mais dans notre cas ce que je peux  
15 dire, c'est que la SÉMECS a cédé... Et puis on  
16 parlait aussi des deux attributs, là, l'attribut de  
17 déplacement ou de remplacement qui est la  
18 consommation du gaz naturel en soi, et l'attribut  
19 environnemental d'évitement, qui est l'activité de  
20 l'usine de biométhanisation. Dans notre contrat,  
21 nous avons cédé seulement que les attributs  
22 environnementaux correspondant au déplacement ou  
23 remplacement du gaz naturel. Et les attributs  
24 environnementaux d'évitement, nous les avons  
25 conservés.

Cependant, on les a conservés dans l'espoir

1 qu'un jour on puisse faire quelque chose avec.  
2 Présentement, on ne peut pas transiger ces crédits-  
3 là parce que le marché n'est pas développé dans  
4 cette direction-là. On a espérance un jour. Puis on  
5 a une espérance peut-être que si Énergir venait  
6 qu'à augmenter son tarif ou prendre compte de ces  
7 crédits-là, bien, on serait enclin à les céder à ce  
8 moment-là à Énergir. Je passe la parole à monsieur  
9 Cormier.

10 M. PASCAL CORMIER :

11 R. Oui. Donc, pour répondre à votre question initiale.  
12 On n'a pas l'information spécifique sur la  
13 mécanique des unités de conformité que vous avez  
14 mentionnées. On peut l'obtenir. Les membres ont  
15 cette information-là, mais ici à la table on ne  
16 peut pas vous répondre immédiatement. On peut soit  
17 vous le donner en engagement dans le présent  
18 dossier ou si vous décidez, pour les étapes  
19 subséquentes du dossier, on peut également fournir  
20 une preuve plus détaillée.

21 Q. **[40]** Mais c'était en fait seulement savoir si vous  
22 l'aviez considéré. Pour l'instant, je vais prendre  
23 de votre réponse que c'est un « peut-être ». Vous  
24 ne l'avez pas fait encore, mais vous allez peut-  
25 être le regarder éventuellement. Mais ce n'est

1 pas... Mais je comprends de votre réponse aussi que  
2 certains l'ont déjà fait. Monsieur Trépanier nous a  
3 donné l'exemple de certains droits qui ont été  
4 réservés et puis que c'est possible de négocier ça  
5 avec Énergir de garder certaines sources de revenus  
6 potentielles pour les producteurs.

7 M. SYLVAIN TRÉPANIÉR :

8 R. Juste rajouter un complément d'information. C'est  
9 que, évidemment, l'ensemble des attributs compose  
10 l'indice carbone. Si on en dissocie un, évidemment,  
11 ça vient impacter sur l'indice carbone et sur les  
12 acquéreurs éventuels. Là, ça va avoir un impact  
13 parce qu'il va y avoir moins d'appétit pour des  
14 produits qui n'auront pas de bon indice carbone.

15 À titre d'exemple, si je prenais un produit  
16 agricole puis un produit municipal, bien, juste  
17 pour l'utilisation du gaz, donc le remplacement,  
18 l'indice carbone des deux projets serait le même.  
19 Alors que, pour l'évitement, bien, là, c'est là  
20 qu'il y a un débalancement puis où le produit  
21 agricole a un indice carbone beaucoup plus faible,  
22 donc beaucoup plus attrayant pour un consommateur  
23 que l'indice carbone pour le secteur municipal, par  
24 exemple, et encore moins intéressant du secteur des  
25 sites d'enfouissement. Merci.

1 M. GABRIEL DURANY :

2 R. Moi, j'aurais aimé juste dire une dernière chose,  
3 Pascal. Parce que, c'est ça, c'est qu'on est, je  
4 crois, tout le monde, que ce soit monsieur Mounier  
5 qui représente donc un secteur de financement, que  
6 ce soit nous les producteurs où dans nos  
7 discussions avec les grands consommateurs de gaz  
8 naturel, devant un lien manquant dans le marché,  
9 c'est-à-dire qu'on sait qu'il y a une valeur. La  
10 valeur apparaît dans d'autres marchés limitrophes,  
11 mais elle n'est pas apparente ou elle n'est pas  
12 clairement apparente dans l'autre.

13 Et donc, quand monsieur Mounier, et je  
14 n'étais pas présent, mais je reprends vos paroles,  
15 dit « je ne peux pas modéliser », c'est là une  
16 réaction très typique et normale d'un financier ou  
17 d'un banquier devant une absence de marché, qui dit  
18 en gros, je comprends ce que vous représentez, je  
19 comprends les valeurs qui sont dans un marché, je  
20 veux dire, on parle de la frontière au Vermont  
21 littéralement, mais je ne peux pas l'appliquer à un  
22 pro forma et l'amener devant mes actionnaires.  
23 C'est totalement normal.

24 Ce que monsieur Mounier dit en fait, c'est  
25 qu'il l'a dit dans un langage de financier, il dit

1 strictement la même chose que nous sommes en train  
2 de vous dire, Madame la Présidente. Il y a  
3 clairement un élément de valeur. Et il n'est pas  
4 possible pour l'instant, dans le cadre de nos  
5 conditions de marché, de le quantifier avec  
6 décision.

7 Et nos membres, puisque monsieur Trépanier  
8 vous en a donné l'exemple, en sont très conscients,  
9 réservent parfois certains de leurs droits et, dans  
10 le cadre de cette étape D, nous demandent à nous,  
11 et à moi de vous dire, écoutez, trente à quarante-  
12 cinq (30-45), on peut contracter, on peut avancer,  
13 on peut faire avancer nos projets, on peut parler  
14 avec monsieur Mounier. Et donc on peut patienter  
15 pour avoir la véritable discussion de fond de  
16 comment nous allons attribuer ces attributs aux  
17 différents participants du marché.

18 Q. **[41]** Je vais juste compléter. Je vais dire en  
19 premier, à quel point c'est agréable pour nous  
20 comme formation, comme Régie de vous avoir comme  
21 interlocuteurs aujourd'hui et d'avoir cette  
22 discussion-là, parce que ce n'est pas une  
23 discussion qu'on a la chance d'avoir souvent. Ça,  
24 c'était le premier point. On apprécie vraiment que  
25 vous soyez rendus disponibles pour nous

1           aujourd'hui. Mais, là, ce que vous nous demandez,  
2           c'est de calculer une valeur et de mettre une  
3           valeur là où la... il n'y a rien de tangible pour  
4           nous, sur quoi se rabattre pour calculer cette  
5           valeur-là.

6           M. PASCAL CORMIER :

7           R. Ce que vous dites est vrai. C'est-à-dire qu'il n'y  
8           a rien de tangible. On ne peut pas l'accoter sur un  
9           prix spot de gaz, effectivement. Cela étant dit,  
10          comme j'ai mentionné, l'objectif, puis c'était  
11          l'objectif de la preuve de l'AQPER dans le présent  
12          dossier, c'est d'avoir les balises qui permettent à  
13          Énergir de sécuriser les volumes de GNR. Et ici on  
14          parle, comme monsieur Mounier l'a expliqué, lui  
15          dans les prix qui sont offerts, c'est le prix de  
16          production, c'est le coût de produire le GNR. Puis  
17          il ne peut pas prendre le risque d'assumer une  
18          portion qu'il ne peut pas monétiser. Donc, le  
19          risque est transféré à l'acheteur. C'est-à-dire,  
20          l'acheteur étant ici GNR qui achète les attributs  
21          avec une valeur potentielle. Mais on dit  
22          potentielle, donc ce n'est pas une certitude. Donc  
23          il y a un risque.

24                   Cela étant dit, ça n'empêche pas que, pour  
25          permettre l'approvisionnement pour répondre aux

1 cibles, Énergir doit avoir la possibilité d'avoir  
2 accès à des offres. Puis si les prix... les cibles  
3 sont trop basses, bien, il va y avoir moins  
4 d'offres. Donc, ça va aller au cas par cas. Comme  
5 je disais... Je ne sais pas si vous me suivez.

6 Q. **[42]** Je vous suis bien, mais vous savez aussi que  
7 la Régie est un proxi de marché pour qu'un  
8 distributeur comme un monopole, un distributeur  
9 d'énergie dans ce cas-ci, n'abuse pas de sa  
10 situation de monopole. Et ça veut dire, on regarde  
11 les intérêts du distributeur, mais on regarde aussi  
12 les intérêts des consommateurs. Et ce qu'on veut  
13 regarder ici, puis vous avez entendu les autres  
14 intervenants, ou enfin vous les entendrez, mais  
15 vous avez peut-être vu leur preuve, vous parlez de  
16 risque, mais ce n'est pas Énergir qui prend le  
17 risque.

18 R. Non, je comprends.

19 Q. **[43]** C'est les consommateurs qui prennent le  
20 risque. Alors, les consommateurs qui prennent le  
21 risque de se retrouver avec un produit dont on nous  
22 dit, il y a une valeur certaine, mais on n'est pas  
23 encore capable de la chiffrer et qui peut-être,  
24 parce que ce n'est pas nous qui fixons le marché,  
25 on suit le marché, alors il faut regarder pour les

1 consommateurs, est-ce que c'est une... est-ce que  
2 c'est une démarche prudente, que de tabler sur des  
3 prix à venir, mais on ne sait pas quand? C'est-tu  
4 dans cinq ans? C'est-tu dans dix (10) ans? C'est-tu  
5 dans quinze (15) ans?

6 Parce qu'hier monsieur Durany nous disait :  
7 bien c'est Énergir qui agit comme un courtier parce  
8 que les producteurs veulent vingt (20) ans pour  
9 s'assurer d'un certain financement, mais c'est pas  
10 Énergir qui prend le risque pendant vingt (20) ans,  
11 c'est les consommateurs. Parce qu'une fois qu'on  
12 autorise le contrat, les consommateurs vont devoir  
13 le payer.

14 R. Vous avez parfaitement raison. La seule chose que  
15 j'aimerais ajouter c'est qu'il y a une contrainte  
16 ou un risque qui a été imposé de façon  
17 réglementaire également.

18 Q. **[44]** Mais ce risque-là, il ne dit pas que c'est un  
19 produit québécois?

20 R. Ah, effectivement, et...

21 Q. **[45]** Et ça peut être... on avait ouvert la porte  
22 par le passé, on a regardé par le passé si ça doit  
23 être un produit québécois ou même si ça doit être  
24 un produit agricole. Et puis avec la preuve qu'on  
25 a... qu'on avait devant nous et puis les

1 représentations d'Énergir qui nous disait : non,  
2 non, non, ne mettez pas de caractéristiques de  
3 produits québécois et ne mettez pas de  
4 caractéristiques... et encore une fois dans l'Étape  
5 D Énergir nous dit: ne mettez pas de  
6 caractéristiques de prix liées à l'IC. C'est...  
7 c'est une des propositions, c'est celle d'Énergir  
8 qu'on a devant nous, vous ne mettez rien par  
9 rapport à l'IC. Le quarante-cinq dollars (45 \$) est  
10 justifié en fonction des appels d'offres, mais  
11 n'est pas justifié en fonction de l'IC, il n'est  
12 pas en fonction de la... de la localisation de la  
13 production.

14           Donc, là ici on regarde les motifs que les  
15 gens nous donnent et puis pour qu'ils soient  
16 capables de justifier ce quarante-cinq dollars  
17 (45)-là qu'Énergir recherche. Mais vous avez vu,  
18 comme moi, que les associations de consommateurs,  
19 bien en ce moment le prix maximum c'est trente et  
20 un (31), trente-trois (33) ou trente-cinq (35)  
21 dollars.

22 R. Oui, je vous ai bien compris. On va se consulter et  
23 on va vous... parce qu'ici ça opine d'opinion. On  
24 va se consulter pour avoir une réponse uniforme, ce  
25 ne sera pas long.

1 M. GABRIEL DURANY :

2 R. Oui, bonjour, Madame la Présidente. Gabriel Durany,  
3 je vais commencer la réponse puis je vais passer la  
4 parole à monsieur Cormier, de façon... afin de bien  
5 caractériser la preuve de l'AQPER puis les  
6 positions historiques de l'AQPER. L'AQPER, de par  
7 sa mission, vise, c'est vrai, à accroître la  
8 production d'énergie renouvelable au Québec. C'est  
9 écrit littéralement dans la présentation, c'est la  
10 mission de l'organisme. Mais historiquement,  
11 l'AQPER a toujours tenu une position d'un marché  
12 ouvert et donc nos membres sont actifs dans les  
13 juridictions voisines, ils sont actifs ici et on  
14 vise à obtenir des conditions de marché qui  
15 permettent la participation des joueurs québécois  
16 dans un marché. O.K. Ici, le nôtre.

17 Donc, on n'exclut jamais les joueurs  
18 externes, bien au contraire. C'est pas du tout une  
19 demande de notre mémoire, là, d'avantager de façon  
20 indue la production québécoise ou en tout cas c'est  
21 pas dans les positions de l'AQPER. Ce qu'on veut  
22 c'est vraiment s'assurer qu'il y ait une  
23 participation de nos entreprises à un marché en  
24 pleine émergence, vous l'avez vu, en pleine  
25 croissance, un marché important, très avantageux

1 pour certains milieux socio-économiques du Québec.  
2 Voilà. Ça, c'est la position de l'AQPER quant à  
3 est-ce qu'on veut avantager, si vous voulez, un  
4 joueur québécois ou quelque chose comme ça par un  
5 prix. C'est pas... c'était pas le but de notre  
6 mémoire. Je vais passer la parole et monsieur  
7 Cormier pour compléter la réponse.

8 M. PASCAL CORMIER :

9 R. Oui, juste pour compléter. Comme on a mentionné, on  
10 n'a jamais demandé dans notre preuve d'avoir un...  
11 un tarif particulier pour le Québec. L'objectif du  
12 quarante-cinq dollars (45 \$) qui n'est pas sorti de  
13 nulle part, là, il est sorti d'une consultation  
14 auprès des membres, à savoir combien ça coûtait un  
15 projet à la marge. Puis le quarante-cinq dollars  
16 (45 \$) semblait refléter les conditions de marché  
17 actuelles ici et ailleurs. Évidemment, c'est des  
18 producteurs québécois qui m'ont parlé, mais quand  
19 on regarde le fait qu'il y a de l'agricole à  
20 l'extérieur bien c'est la même chose.

21 Ceci étant dit, dans l'éventualité où vous  
22 accepteriez une... je sais pas, moi, un prix  
23 maximum de... vous décidez à quarante dollars  
24 (40 \$), j'imagine que c'est dans l'intérêt  
25 d'Énergir d'aller sécuriser, à produit égal, le

1       prix le moins cher, qu'il soit du Québec ou  
2       d'ailleurs, là. Donc, c'est pas... c'est pas un  
3       traitement particulier pour le Québec. Ce que je  
4       veux dire, c'est qu'il faut juste que ça soit une  
5       enveloppe de prix qui permet de rencontrer  
6       l'objectif de la démarche, c'est-à-dire de  
7       rencontrer les cibles réglementaires.

8                Cela étant dit, la cible réglementaire, je  
9       la vois dans une contrainte dans le sens que c'est  
10      une contrainte, il y a un volume à atteindre. Puis  
11      vous avez, en contrepartie...

12               Éventuellement, comme monsieur... je pense  
13      que c'est monsieur... euh... le représentant de la  
14      FCEI, Antoine, Antoine Gosselin. Monsieur Gosselin  
15      a dit qu'éventuellement, il y a un risque positif  
16      que la valeur des attributs puisse compenser dans  
17      le futur.

18               Mais ça n'empêche pas qu'il y a des  
19      contraintes à court terme. Puis c'est à vous de  
20      décider les balises pour rencontrer ces volumes-là.  
21      Puis c'est ça, ça complète que c'est des valeurs de  
22      marchés qu'on essaie d'établir.

23               Et également, il faut mentionner que c'est  
24      un processus d'appels d'offres. Donc, il y a des  
25      processus d'appels d'offres dans la stratégie

1 d'Énergir. Donc, par défaut, c'est le plus bas  
2 soumissionnaire qui gagnerait.

3 Q. **[46]** Je vous remercie. Je vais tomber dans des  
4 questions un petit peu plus « poutine  
5 réglementaire ». Alors je vais vous poser... La  
6 page 20 de votre présentation. Je ne sais pas si...  
7 Vous n'aurez peut-être pas besoin de la prendre.  
8 Mais vous dites, quand on en a parlé, tantôt :

9 L'AQPER demande à ce qu'un tiers  
10 indépendant établisse une méthode  
11 uniforme et impartiale de  
12 comptabilisation.

13 Vous avez demandé... vous avez dit : « Bon, bien,  
14 ce n'est pas nécessairement l'Étape D. » Mais même  
15 là, vous voulez que ça soit une caractéristique des  
16 contrats d'approvisionnement?

17 Parce que je ne sais pas comment ça tombe  
18 dans notre champ de compétence de fixer ça, à moins  
19 que ça soit une caractéristique que vous demandiez  
20 pour les contrats d'acquisition d'Énergir, qu'on  
21 regarde cette question-là d'un tiers indépendant  
22 auquel les contrats seraient soumis?

23 R. Ici, la référence, c'est bien... On parlait dans  
24 l'optique du débat qui devait avoir lieu.

25 Q. **[47]** De déterminer l'intensité carbone?

1 R. Exactement.

2 Q. **[48]** Je veux dire, même là, nous, on établit des  
3 tarifs, on détermine des coûts. Est-ce qu'on impose  
4 un tiers indépendant dans un contrat entre Énergir  
5 et un fournisseur?

6 Dans le plan d'appro, on peut regarder si  
7 c'est une caractéristique que vous voulez dans les  
8 contrats d'approvisionnement. Mais je me demande  
9 juste où ça s'insère dans le cadre de nos  
10 compétences?

11 R. Oui, un instant, monsieur Durany veut...

12 Q. **[49]** Si c'est une question juridique, maître  
13 Boudreau peut revenir en argumentation, mais si  
14 c'est... mais...

15 R. Je peux commencer un début de réponse. Avec les  
16 cheveux gris qui s'accumulent, le mélange entre  
17 juridique puis analytique, il se mélange.

18 Je voyais vraiment ça comme au niveau  
19 tarifaire, c'est-à-dire d'avoir... Je vais vous  
20 donner un exemple. C'est souvent difficile de faire  
21 des comparatifs entre différents types d'énergie.

22 Mais la puissance qui est reconnue pour  
23 Hydro-Québec. La notion de puissance, elle a été  
24 établie d'une façon indépendante. Bien, pas  
25 indépendante, mais il y a un mécanisme standard

1           pour calculer qu'est-ce que représente la  
2           puissance. Au MPCC, c'est des tests sur les  
3           machines qui déterminent.

4                        Mais le MPCC, c'est l'entité qui est  
5           responsable de déterminer la capacité d'une machine  
6           à des conditions X, pour savoir c'est quoi la  
7           puissance d'une machine située au Québec, par  
8           exemple.

9                        Donc, c'était vraiment dans cette optique.  
10          Puis la puissance est déterminée, c'est des enjeux  
11          qui sont traités à la Régie...

12        Q. [50] Euh...

13        R. ... comme vous le savez très bien.

14        Q. [51] Je veux juste voir, là, parce que dans le  
15          pratico-pratique, il y a un tarif de réception.  
16          Parce que les conditions de service et les tarifs,  
17          c'est entre Énergir et les consommateurs?

18        R. Oui.

19        Q. [52] Les producteurs sont un consommateur de  
20          service d'Énergir, quand ils font...

21        R. Hum, hum.

22        Q. [53] ... affaires au tarif de réception?

23        R. Oui.

24        Q. [54] Vous voudriez que ça soit comme une condition  
25          dans le tarif de réception?

1 R. Ça pourrait... Là, évidemment, je réfléchis en  
2 parlant. Ça pourrait être dans le mécanisme  
3 d'acquisition. Dans la mesure où il y a une  
4 volonté, ou une stratégie de calculer le carbone...

5 Q. **[55]** À ce moment-là il faut, si c'est dans les  
6 stratégies d'acquisition, il faut que ce soit une  
7 caractéristique des contrats d'approvisionnement.

8 R. Oui, qui sont encadrées, les caractéristiques du  
9 contrat sont encadrées par la Régie jusqu'à...

10 Q. **[56]** Dans le cadre de l'Étape D.

11 R. Oui, c'est ça. Effectivement le mélange entre  
12 l'Étape D et E revient toujours nous hanter. Mais  
13 effectivement, dans la mesure... là je vois la  
14 pertinence de la question que vous aviez posée  
15 initialement. Est-ce qu'on pourrait pas demander un  
16 plus petit volume maintenant. Statuer là-dessus et  
17 après ça avoir des volumes qui spécifient... là, la  
18 question réglementaire est à savoir, Énergir  
19 contracte des contrats, va chercher des contrats  
20 d'approvisionnement, les attributs sont transférés  
21 à Énergir, et après coup, il y aurait un calcul de  
22 détermination, qu'elle est la valeur en carbone  
23 évité, par exemple.

24 Q. **[57]** En fait, en ce moment, ce que la Régie a  
25 accepté, puis ce n'est pas une caractéristique

1 vraiment en soi, c'est que les audits pour le GNR  
2 acquis hors province c'est EcoEngineers, on le  
3 demande. C'est pas requis pour, en province, dans  
4 la province, en franchise, oui excusez, en  
5 franchise. Donc ce que vous demandez c'est qu'il y  
6 aurait une caractéristique pour l'acquisition du  
7 GNR en franchise d'un tiers indépendant qui serait  
8 fixée par la Régie, ou quelqu'un d'autre? Il  
9 viendrait d'où ce tiers là?

10 R. Oui, je vous reviens, Monsieur Durany on va  
11 discuter.

12 M. GABRIEL DURANY :

13 R. Oui, Madame la Présidente, je vais faire une courte  
14 introduction, et puis monsieur Cormier va ensuite  
15 répondre à votre question dans le détail.

16 Simplement pour, comme vous avez dit, peut-être pas  
17 besoin de l'afficher, mais si les gens regardent la  
18 diapositive à laquelle vous faisiez référence. Il y  
19 a un terme qui est très important: « traçabilité ».

20 Dans nos rencontres, ça fait plusieurs mois  
21 qu'on rencontre les grands consommateurs, qu'on  
22 échange, qu'on discute. C'est un terme extrêmement  
23 important. Donc, comment établir la traçabilité  
24 d'un attribut. Comment, justement, démontrer qu'on  
25 a acquis une molécule qui a telle intensité

1 carbone, et donc, pour pouvoir ensuite documenter  
2 la qualité de cette molécule-là d'un point de vue  
3 abattement d'émissions, pour aller, exemple, vers  
4 le SPEDE ou vers d'autres, d'autres enjeux. La  
5 plupart des grandes entreprises ont maintenant des  
6 requis au niveau de leur politique GES très forts.  
7 Des fois ça va aller dans des assemblées  
8 d'actionnaires. Donc il y a beaucoup de gens qui  
9 sont intéressés à comprendre les méthodes que une  
10 entreprise prend, surtout un grand consommateur de  
11 gaz naturel pour baisser ses émissions. Puis ce  
12 type de certificat ou de traçabilité de certificat  
13 est une mécanique essentielle, O.K., pour bien  
14 démontrer les efforts de l'entreprise à faire  
15 baisser ses émissions de GES. Ça c'était pour  
16 l'introduction, je passe la parole à Monsieur  
17 Cormier.

18 M. PASCAL CORMIER :

19 R. Oui, ce qu'on dit c'est qu'il pourrait peut-être y  
20 avoir une exigence au niveau de... là évidemment je  
21 m'avance, comme vous dites il y a du légal là-  
22 dedans, mais vous m'arrêterez si je déroge. Mais il  
23 pourrait y avoir dans le cadre de votre décision de  
24 l'Étape D, une exigence que les contrats à  
25 intervenir avec Énergir pourraient, pourraient être

1 assortis d'une détermination de l'IC par, par  
2 exemple, EcoEngineers. Je sais pas si... comme ça  
3 on réglerait un aspect qui aurait au moins un  
4 mécanisme de suivi des, de l'impact carbone des  
5 produits achetés. Et monsieur Trépanier a peut-être  
6 quelque chose à ajouter?

7 M. SYLVAIN TRÉPANIÉRIER :

8 R. Oui, en fait, la formulation ça serait d'indiquer  
9 que dans les contrats entre Énergir et les clients,  
10 ou les générateurs de GNR, c'est que, qu'il y ait  
11 une portion qui exige que le générateur fasse  
12 accréditer par une tierce partie, c'est des firmes  
13 spécialisées qui sont accréditées pour appliquer  
14 les formules de calculs. Donc que ce soit GHG ou  
15 peut importe la méthodologie qui sera choisie à ce  
16 moment-là. Mais quand on aura choisi la  
17 méthodologie, bien ces firmes accréditées-là vont  
18 venir certifier... les firmes indépendantes vont  
19 venir certifier la qualité de l'attribut  
20 environnementaux (sic), qui est l'indice carbone à  
21 ce moment-ci. Et là bien là Énergir pourra partir  
22 avec ça pour... pour ses clients.

23 M. PASCAL CORMIER :

24 R. J'ai rien à ajouter.

25 Q. [58] Merci. Une dernière question un petit peu plus

1 mécanique réglementaire. Vous demandez une révision  
2 des prix annuelle. Est-ce que vos contrats ont  
3 cette possibilité-là d'être révisés annuellement ou  
4 c'est juste pour adapter le prix moyen au niveau du  
5 marché et que les futurs contrats, les balises  
6 soient adaptées pour les futurs contrats?

7 R. L'objectif de notre recommandation était  
8 effectivement d'adapter les balises pour les  
9 contrats à être mis en place. Et non pour les  
10 contrats qui sont déjà signés.

11 Q. **[59]** Parfait.

12 R. Je ne suis pas avocat, mais il me semble que ce  
13 serait compliqué, ça.

14 Q. **[60]** Bien il y a des clauses escalatoires, une  
15 indexation au prix du marché, mais le prix du  
16 marché étant difficilement déterminable en ce  
17 moment parce qu'il n'y a pas de marché liquide, là,  
18 ça devient plus difficile. Monsieur Durany, voulez-  
19 vous indiquer...

20 M. GABRIEL DURANY :

21 R. Oui, puis la réponse absolument, Madame la  
22 Présidente, je vais simplement réitérer un point  
23 qui a été fait précédemment à une de vos questions.  
24 Ça indique finalement l'approche de l'AQPER face à  
25 ce dossier-là. C'est de dire : on dans l'étape D,

1 on est là pour faire avancer le dossier avec vous,  
2 apporter notre brique à ce bel... ce bel édifice,  
3 mais la façon dont on le fait c'est effectivement  
4 de dire : bon, il y a un appel d'offres récent qui  
5 donne telle balise de prix, le quarante-cinq  
6 dollars (45 \$) les membres ont été consultés et  
7 la... et la réponse qu'on donne à cette proposition  
8 d'Énergir c'est : ça va. Dans l'urgence actuelle,  
9 là, de mettre en place les contrats pour atteindre  
10 les cibles québécoises ça va. Ça devrait être  
11 correct, mais il faut faire attention à Deux enjeux  
12 importants, là : l'enjeu qu'il y a une inflation  
13 forte en ce moment puis l'enjeu que bien les prix  
14 du carbone, que voulez-vous, ils augmentent aussi  
15 rapidement. Sous différentes pressions, mais c'est  
16 simplement de... et c'est ce qu'on voulait  
17 démontrer par le biais de notre preuve, de notre  
18 mémoire, c'est quand on... on a essentiellement  
19 dit: trente (30 \$) à quarante-cinq (45 \$), mais  
20 faisons tous attention à se réassembler de façon  
21 itérative pour comprendre ce marché en construction  
22 et ajuster pour les prochains contrats les  
23 bonnes... les bonnes balises de prix.

24 Q. **[61]** Parfait. Ça va être...

25

1 Me NICOLAS ROY :

2 Q. [62] Un dernier commentaire de nature plus  
3 procédurale. Vous avez parlé... vous parlez  
4 beaucoup de l'étape E, de vos attentes dans l'étape  
5 E. Je ne sais pas si vous pouvez les corrélérer avec  
6 ce qu'Énergir nous a dit de l'étape E à sa pièce B-  
7 816. C'est la présentation qu'ils ont faite cette  
8 semaine et puis madame Dallaire a commenté, parce  
9 que des questions lui ont été posées, sur... sur ce  
10 qui serait dans l'étape E qui vient devant nous en  
11 novembre, semble-t-il, et des éléments plus tard en  
12 termes de... donc, je vous invite à... à quand même  
13 voir si vos attentes de l'étape E vous les voyez  
14 possiblement représentées dans ce tableau-là ou  
15 non?

16 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

17 Madame la Greffière, est-ce que ce serait possible  
18 de présenter le tableau à l'écran, là, pour le  
19 bénéfice des témoins qui n'étaient pas là lors de  
20 cette audience à huis clos?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Effectivement, là, c'était... cette portion-là  
23 était à huis clos, là. Donc, on va...

24 Me NICOLAS ROY :

25 Ça termine.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça va terminer. Madame... Maître Boudreau, avez-  
3 vous un réinterrogatoire?

4 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

5 Bien je ne vais pas avoir de réinterrogatoire pour  
6 mes témoins, merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors la Formation vous libère, avec nos  
9 remerciements. Et puis c'est toujours un plaisir...  
10 ou en fait c'est la première fois je pense qu'on  
11 vous jase, mais c'était un plaisir de... de vous  
12 jaser. Alors on va prendre une pause. Il est onze  
13 heures (11 h). On va revenir à onze heures et dix  
14 (11 h 10) et puis à tantôt.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18

19 PREUVE DE L'ACEFQ

20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour, Maître Sicard.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, Madame

25 Gagnon, Maître Roy. Bonjour, Monsieur Blain, vous

1 venez d'apparaître à l'écran.

2 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

3 Bonjour.

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Est-ce que nous procédons?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Absolument.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Alors, si madame la greffière veut bien assermenter  
10 monsieur Blain.

11

12 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-  
13 deuxième (22e) jour du mois de septembre, A

14 COMPARU :

15

16 JEAN-FRANÇOIS BLAIN, analyste en réglementation  
17 dans le secteur de l'énergie, ayant une place  
18 d'affaires au 2267, boulevard Perrot, Notre-Dame-  
19 de-l'Île-Perrot (Québec);

20

21 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
22 solennelle, dépose et dit :

23

24 INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

25 Q. [63] Bonjour, Monsieur Blain. Dans un premier

1 temps, je vais vous demander, avez-vous préparé ou  
2 fait préparer sous votre contrôle les pièces  
3 suivantes, alors nous avons C-ACEFQ-0132, votre  
4 preuve écrite, C-ACEFQ-0136, votre réponse aux  
5 demandes de renseignements de la Régie et C-ACEFQ-  
6 0143, votre présentation qui a été déposée?

7 R. Oui, en effet je les ai préparées intégralement.

8 Q. **[64]** Alors, est-ce que vous les adoptez pour valoir  
9 comme votre preuve et celle de l'ACEFQ?

10 R. Oui, je les adopte évidemment comme à chaque  
11 conclusion d'audience, en précisant que les  
12 recommandations ou conclusions qui font l'objet de  
13 nuance ou d'amendement dans le cadre de la preuve  
14 orale sont celles qui prévalent. Donc, les plus  
15 contemporaines sont les finales.

16 Q. **[65]** Maintenant, avez-vous des modifications à y  
17 apporter tout de suite ou vous allez le faire juste  
18 dans le cadre de votre présentation?

19 R. Il y a une petite correction à apporter à la pièce  
20 C-ACEFQ-0132 en page 10. D'ailleurs, je vais  
21 demander à madame la greffière de l'ouvrir et de la  
22 garder ouverte par précaution pour la suite de la  
23 présentation. Donc C-ACEFQ-0132, la preuve écrite  
24 de l'ACEF de Québec, en page 10.

25 Q. **[66]** Est-ce que vous attendez pour l'affichage?

1           Voilà!

2           R. Merci. Alors donc, en haut de la page 10, il y a  
3           une itération, une réitération, je devrais dire, à  
4           la première phrase dans le haut de la page.

5                           L'ACEFQ est d'avis qu'une proportion  
6                           significative de contrats  
7                           d'approvisionnement en GNR de plus  
8                           court terme (5 ans, 10 ans) devrait  
9                           être introduite [...].

10           On peut les introduire plus d'une fois, mais ce  
11           n'est pas nécessaire de réitérer. Donc, on peut  
12           biffer la première ou la deuxième des itérations à  
13           la discrétion de la Régie.

14           Q. **[67]** O.K. Est-ce qu'il y a d'autres modifications à  
15           apporter?

16           R. Non. C'était la seule correction.

17           Q. **[68]** O.K. Madame la Greffière, je vais vous  
18           demander également d'aller chercher la pièce C-  
19           ACEFQ-0143, qui est la présentation de monsieur  
20           Blain. Et, Monsieur Blain, je vais vous inviter à  
21           commencer votre présentation.

22           R. Merci. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et  
23           Madame les régisseurs. Bonjour au personnel  
24           technique de la Régie et aux participants. On peut  
25           tout de suite passer à la table des matières à la

1 page suivante, Madame la Greffière.

2           Donc, je vais traiter de la demande qui est  
3 devant nous et des enjeux pour lesquels la Régie a  
4 à rendre décision. En commençant par définir un peu  
5 le contexte et les paramètres à prendre en compte,  
6 première section.

7           Deuxièmement, je vais parler de la portée  
8 des autorisations demandées et des raisons pour  
9 lesquelles il faudrait, à mon sens, contrairement à  
10 ce qui est demandé par Énergir, rendre une décision  
11 sur les caractéristiques des contrats, à compter de  
12 deux mille vingt-trois (2023), pour une période de  
13 temps limitée.

14           Ensuite, je vais parler de la question du  
15 coût maximal par contrat. Enfin, je vais revenir  
16 sur les caractéristiques des contrats et les  
17 conclusions et recommandations que nous avons  
18 initialement formulées en preuve écrite, pour bien  
19 identifier, à des fins de clarté et de cohérence,  
20 chacune des nuances ou des amendements que nous  
21 apportons à ces conclusions et recommandations-là,  
22 dans le cadre de la présente preuve orale qui  
23 constitue, en fait, nos positions finales.

24           Et je vais finir par couvrir rapidement les  
25 autres recommandations qui font partie de notre

1 preuve écrite et adresser des commentaires plus  
2 larges, mais en conclusion sur les perspectives de  
3 développement de la filière et des achats de GNR  
4 par Énergir. On peut passer à la page suivante,  
5 Madame la Greffière.

6           Donc, à des fins très, très cléricales,  
7 disons, je vous ai mis, tout de suite, en page 3,  
8 en fait, la première page de la présentation, les  
9 équivalences en dollars en gigajoule et en cents  
10 par mètre cube, étant entendu qu'on utilise un taux  
11 de conversion de vingt-six virgule trois cent  
12 quatre-vingt-douze mètres cubes par gigajoule  
13 (26,392 m<sup>3</sup>/GJ).

14           Et pour ceux ou celles qui seraient  
15 intéressés dans certaines situations, de faire des  
16 comparaisons de prix ou des équivalences avec une  
17 valeur énergétique équivalente en électricité,  
18 bien, c'est deux cent soixante-dix-sept virgule  
19 huit kilowattheures par gigajoule (277,8 kWh/GJ),  
20 je tenais à le mentionner.

21           Donc, je vous ai donné les prix de quinze  
22 (15 \$/GJ) à quarante dollars (40 \$/GJ), mais on  
23 peut avoir des équivalences assez facilement en  
24 faisant la conversion, toujours avec la même unité  
25 de mesure de vingt-six virgule trois cent quatre-

1 vingt-douze mètres cubes (26,392 m<sup>3</sup>), qui est  
2 aussi, évidemment, la valeur de base qui est  
3 utilisée par Énergir. Nos calculs concordent de  
4 façon détaillée.

5 Alors, en cours d'audiences, un des  
6 éléments significatifs qui a été apporté par les  
7 témoins d'Énergir, je pense que c'est monsieur  
8 Regnault qui témoignait, qui nous disait : « On  
9 prévoit éviter d'avoir à contracter les  
10 approvisionnements pour atteindre les cibles  
11 réglementaires à venir, par palier, et de procéder  
12 de façon un peu plus... » J'ai utilisé le terme  
13 « linéaire » ici, mais c'est « progressive », le  
14 terme approprié.

15 Et donc, maître Regnault, monsieur Regnault  
16 nous disait : « Bien, écoutez, d'ici donc deux  
17 mille vingt-quatre, vingt-cinq (2024-2025), plutôt  
18 que d'attendre à deux mille vingt-cinq, vingt-six  
19 (2025-2026) pour passer d'un coup sec à la cible  
20 réglementaire de cinq pour cent (5 %) qui  
21 correspond aux valeurs arrondies, à environ trois  
22 cent millions de mètres cubes (300 Mm<sup>3</sup>) ».

23 Ce que vous voyez dans la deuxième colonne  
24 rose du tableau du bas de la page. Bien, on devrait  
25 viser une cible intermédiaire d'à peu près deux

1 cent dix millions de mètres cubes (210 Mm<sup>3</sup>) en deux  
2 mille vingt-quatre, vingt-cinq (2024-2025).

3 Et donc, c'est tout à fait non seulement  
4 acceptable, mais probablement souhaitable,  
5 effectivement, qu'Énergir, compte tenu des délais  
6 pour le montage financier, la mise en service de  
7 nouveaux projets, ou même la conclusion de contrats  
8 et la convention de première date de livraison.  
9 Énergir, évidemment, a besoin de délais et c'est  
10 souhaitable, effectivement, que le Distributeur  
11 puisse disposer d'une certaine latitude pour  
12 planifier ces approvisionnements-là, de façon un  
13 peu mieux répartie dans le temps, en lui donnant un  
14 peu plus de marge de manoeuvre.

15 Ce qui est intéressant, ici, c'est que je  
16 vous ai mis, juste en dessous de la ligne où les  
17 cibles réglementaires sont identifiées, mais à  
18 titre indicatif, le volume d'approvisionnement  
19 additionnel qui serait requis.

20 Par exemple, le premier considéré est en  
21 deux mille vingt-quatre, vingt-cinq (2024-2025),  
22 pour passer d'approvisionnements contractés de deux  
23 cent dix millions de mètres cubes (210 Mm<sup>3</sup>), de  
24 façon intérimaire, à la cible de trois cent  
25 millions de mètres cubes (300 Mm<sup>3</sup>), à peu près, qui

1 doit être atteinte en deux mille vingt-cinq, vingt-  
2 six (2025-2026). Donc, la différence, c'est quatre-  
3 vingt-dix millions de mètres cubes (90 Mm<sup>3</sup>).

4 Et ce n'est pas une proposition formelle.  
5 Quand je dis quatre-vingt-dix (90 Mm<sup>3</sup>) à environ  
6 trente dollars par gigajoule (30 \$/JG), en moyenne,  
7 c'est à titre indicatif parce que cette formule-là  
8 que je vous propose d'adopter, qui est basée sur un  
9 tableau de bord mis à jour régulièrement, au fur et  
10 à mesure qu'Énergir signe de nouveaux contrats, un  
11 tableau de bord prospectif qui permet à Énergir de  
12 vérifier et d'attester du respect du coût moyen  
13 qu'il y sera autorisé. D'une façon prospective.

14 Donc en deux mille vingt-quatre, vingt-cinq  
15 (2024-2025), supposons qu'on a effectivement  
16 contracté. D'abord, je dois dire, on a actuellement  
17 centre treize millions de mètres cubes (113 Mm<sup>3</sup>)  
18 contractés par Énergir. Donc, Énergir nous dit  
19 aussi, pour les deux prochaines années, ça c'est en  
20 preuve, on est capable de garder notre coût moyen  
21 en bas de vingt dollars (20 \$) par gigajoule, oui  
22 par gigajoule, pour l'ensemble de nos  
23 approvisionnement. D'ailleurs je vais faire une  
24 petite parenthèse et demander à Madame la Greffière  
25 d'ouvrir la pièce qui est déjà, en fait, ouverte.

1 La preuve écrite de L'ACEFQ, B-0132, à la page 8.  
2 Donc on peut reculer de deux pages, Madame la  
3 Greffière, et rester dans le bas de la page 8.  
4 Merci, parfait.

5 Donc, l'ACEFQ constate que Énergir ayant  
6 cent treize millions de mètres cubes (113 Mm3) déjà  
7 contractés à un coût moyen de quinze dollars et  
8 trente-deux (15,32 \$) pourrait acquérir les cent  
9 millions de mètres cubes (100 Mm3), les moins chers  
10 qui ont été offerts dans le cadre du dernier appel  
11 d'offres, par exemple de deux mille vingt-et-un  
12 (2021). Évidemment, si ces offres-là sont encore  
13 disponibles ou aller chercher des offres  
14 équivalentes dans le marché. Et arriver à un total  
15 de deux cent treize millions de mètres cubes  
16 (213 Mm3) donc à peu près la cible de deux mille  
17 vingt-quatre, deux mille vingt-cinq (2024-2025), la  
18 cible intérimaire, à un coût inférieur  
19 effectivement à vingt dollars (20 \$) par gigajoule.

20 Alors, non seulement les témoins d'Énergir  
21 l'ont confirmé lors de l'audience. Énergir est en  
22 mesure de maintenir son prix en bas de vingt  
23 dollars (20 \$) par gigajoule, son coût moyen du  
24 porte-feuille je devrais dire, pour les deux  
25 prochaines années. Mais c'est démontré sur la base

1 des informations mises en preuve dans notre  
2 mémoire.

3 On peut revenir à la présentation  
4 principale s'il vous plaît, Madame la Greffière.  
5 Donc, pour ce qui est de la situation à titre  
6 d'exemple, qui prévaudrait en deux mille vingt-  
7 quatre, vingt-cinq (2024-2025) où il faut rajouter  
8 une tranche additionnelle d'à peu près quatre-  
9 vingt-dix millions (90 M) ou cent millions de  
10 mètres cubes (100 Mm<sup>3</sup>). Je vous soumetts que la  
11 formule que je propose donne comme seule contrainte  
12 à Énergir d'ajouter à un coût moyen d'environ  
13 trente dollars (30 \$) ces quatre-vingt-dix millions  
14 de mètres cubes (90 Mm<sup>3</sup>) additionnels-là. Pour se  
15 retrouver en deux mille vingt-cinq, vingt-six  
16 (2025-2026) avec un coût moyen qui serait encore en  
17 bas du vingt-cinq dollars (25 \$) par gigajoule, à  
18 peu près à vingt-trois dollars (23 \$) par  
19 gigajoule. Ce que vous voyez dans la portion du  
20 milieu du tableau.

21 Et pour ce qui est de ce quatre-vingt-dix  
22 millions de mètres cubes additionnels (90 Mm<sup>3</sup>) qui  
23 devrait être acquis pour atteindre trois cent  
24 millions (300 M) donc entre... dans les deux  
25 prochaines années, disons, et bien Énergir pourrait

1 acheter par exemple soixante-dix millions (70 M)  
2 sur quatre-vingt-dix (90) à un coût moyen de vingt-  
3 huit dollars (28 \$). Et il resterait, à ce moment-  
4 là, vingt millions de mètres cubes (20 Mm3) encore  
5 à acquérir pour un total de quatre-vingt-dix (90).  
6 Et ça permettrait d'aller chercher plusieurs petits  
7 projets à un coût moyen de trente-sept dollars et  
8 cinquante (37,50 \$) pour ces vingt millions de  
9 mètres cubes-là (20 Mm3). Donc ça vous donne une  
10 indication que la formule mise de l'avant permet à  
11 Énergir d'aller chercher non seulement des plus  
12 petits projets, ou des projets avec un contenu  
13 carboneutre d'une valeur présumée plus élevée, et  
14 d'en inclure facilement, par l'exemple que je vous  
15 donne, déjà une demi-douzaine dès deux mille vingt-  
16 quatre, deux mille vingt-cinq (2024-2025).

17 Alors, évidemment, les ajouts de volume  
18 contracté qui sont requis en deux mille vingt-cinq,  
19 vingt-six (2025-26) et les années suivantes,  
20 dépendent toujours des cibles volumétriques  
21 intérimaires à atteindre d'année en année. Donc on  
22 voit que de deux mille vingt-cinq à deux mille  
23 vingt-six, vingt-sept (2025 à 2026-27) on aurait un  
24 autre quarante millions de mètres cubes (40 Mm3).  
25 Même chose pour deux mille vingt-six, vingt-sept à

1 deux mille vingt-sept, vingt-huit (2026-27 à  
2 2027-28). Ensuite on aurait un autre quatre-vingt-  
3 dix millions de mètres cubes (90 Mm3) etc. pour  
4 atteindre la cible réglementaire de six cent  
5 millions de mètres cubes (600 Mm3) à l'horizon deux  
6 mille trente, deux mille trente-et-un (2030-2031).

7 Et dans la partie du milieu du tableau,  
8 vous avez la progression du coût moyen des  
9 approvisionnements d'Énergir selon ce scénario-là,  
10 qui nous amène à un coût moyen d'environ trente-  
11 cinq dollars (35 \$) à l'horizon deux mille trente,  
12 deux mille trente-et-un (2030-2031).

13 On peut passer à Éléments importants. Dans le bas  
14 du tableau, vous avez le coût total des  
15 approvisionnements de GNR d'année en année exprimé  
16 en millions de dollars qui résulterait de ce  
17 scénario-là, basé sur les valeurs de coût moyen  
18 indiqué dans la portion centrale du tableau d'année  
19 en année.

20 On peut passer donc à la page suivante,  
21 Madame la Greffière. Donc, la question du calcul  
22 prospectif du coût du GNR qui a été posée par la  
23 Régie est une question importante, parce que c'est  
24 ce qui nous indique quel sera le surcoût pour  
25 l'ensemble des clients captifs du monopole de

1 distribution qu'on essaie de le projeter à  
2 l'horizon deux mille vingt-cinq (2025) ou l'horizon  
3 deux mille trente (2030).

4 Le surcoût du GNR évidemment c'est la  
5 différence entre le coût moyen des  
6 approvisionnements de GNR, pour une année donnée,  
7 et le coût du gaz naturel traditionnel pour cette  
8 même année-là, auquel on additionne le coût du  
9 SPEDE.

10 Le calcul de cette différence-là, c'est une  
11 projection d'un point de vue prospectif qui est  
12 très aléatoire, parce qu'elle dépend des hypothèses  
13 de prix qu'on fixe. Et il y a eu rien que dans  
14 l'année, entre l'automne vingt vingt et un  
15 (2021)... et l'automne deux mille vingt et un  
16 (2021) et deux mille vingt-deux (2022), une très  
17 grande variation, à titre d'exemple, du prix de la  
18 fourniture de gaz traditionnel et du prix du SPEDE.

19 L'un et l'autre sont passés respectivement  
20 dans le cas du prix de la fourniture de onze cents  
21 par mètre cube (11 ¢/m<sup>3</sup>) à trente-quatre virgule  
22 six cents par mètre cube (34,6 ¢/m<sup>3</sup>); et le prix du  
23 SPEDE de quatre cents par mètre cube (4 ¢/m<sup>3</sup>) à six  
24 virgule quatre ou presque (6,4 ¢/m<sup>3</sup>) soit  
25 cinquante-neuf pour cent (59 %) d'augmentation dans

1 le cas du SPEDE et trois cent douze pour cent  
2 (312 %) d'augmentation dans le cas du prix du gaz  
3 naturel traditionnel.

4 Une telle variation est très rare. En fait,  
5 c'est une conjoncture tout à fait exceptionnelle.  
6 Et on pourrait même dire que c'est même nouveau  
7 puisque les prix du gaz traditionnel, la fourniture  
8 de gaz traditionnel était plutôt influencée ou  
9 presque même exclusivement influencée par une  
10 dynamique de marché continental, jusqu'au début de  
11 l'année vingt-deux (22). Et maintenant la  
12 déstabilisation de la situation géopolitique  
13 consécutive au déclenchement de la guerre en  
14 Ukraine, a eu des répercussions en Europe sur les  
15 approvisionnements de gaz européen. Évidemment, par  
16 effet domino, a suscité une espèce de recherche  
17 généralisée d'approvisionnements de substitution au  
18 volume que Gulfstream 1 livrait en baisse et qui  
19 menace même d'être interrompu dans des très grandes  
20 proportions compte tenu du conflit qui perdure.

21 Alors, évidemment, en réponse aux très  
22 bonnes questions que la Régie a posées dans sa DDR  
23 numéro 31... Et, là, vous pourrez y aller, pas  
24 besoin d'ouvrir la pièce, Madame la Greffière,  
25 c'est les réponses 6.1 à 6.3 pages 10 à 13 de la

1 pièce B-0810. Énergir calculait le surcoût du GNR  
2 sur la base de la différence entre le coût moyen de  
3 ses approvisionnements selon une hypothèse d'un  
4 coût moyen de vingt dollars (20 \$) ou de vingt-cinq  
5 dollars (25 \$) comparé au prix de la fourniture du  
6 gaz traditionnel additionné du SPEDE qui prévalait  
7 en deux mille vingt et un (2021) ou à l'automne  
8 deux mille vingt-deux (2022).

9 Évidemment, le coût du gaz traditionnel et  
10 du SPEDE ayant augmenté dans des très fortes  
11 proportions sur un horizon d'un an à cause de la  
12 conjoncture exceptionnelle extrêmement tendue dans  
13 laquelle on se retrouve, fait en sorte que, bien,  
14 le surcoût diminue. Si le coût du gaz traditionnel  
15 est élevé pour un coût X, un coût moyen  
16 d'approvisionnement de GNR X, bien, évidemment, le  
17 surcoût va diminuer. À l'inverse, si le prix du gaz  
18 naturel traditionnel redescendait suite à la fin  
19 d'un conflit, eh bien, le surcoût augmenterait  
20 parce qu'on le calcule toujours relativement au gaz  
21 qu'on remplace par une solution moins... plus sobre  
22 en carbone, disons-le comme ça.

23 Alors, évidemment, si on fait une hypothèse  
24 optimiste quant à la fin prochaine du conflit en  
25 Ukraine, ça se traduirait par une stabilisation des

1       prix du gaz éventuellement et possiblement par une  
2       diminution éventuelle, mais là on ne peut pas dire  
3       dans quel... dans quel horizon de temps, étant  
4       donné la situation possiblement durable qui a été  
5       créée pour les approvisionnements de gaz pour les  
6       pays européens. Mais une hypothèse optimiste quant  
7       à la résolution du conflit en Ukraine se traduit  
8       par une hypothèse pessimiste quant au surcoût GNR  
9       parce qu'évidemment si les prix du gaz diminuent,  
10      et bien le surcoût GNR, lui, augmente pour un même  
11      coût moyen d'approvisionnement. On peut passer à la  
12      page suivante, Madame la Greffière.

13                À l'opposé, si on fait une hypothèse  
14      pessimiste quant à la durée de ce conflit-là, bien  
15      ça se traduit par des prix du gaz naturel  
16      traditionnel qui demeurent élevés, peut-être même  
17      encore plus élevés, ce qui implique... ce qui  
18      correspond paradoxalement à une hypothèse  
19      pessimiste... en fait une hypothèse pessimiste par  
20      rapport aux résolutions du conflit est une  
21      hypothèse optimiste par rapport au surcoût du GNR,  
22      c'est paradoxal. Si le prix du gaz traditionnel  
23      reste très élevé, évidemment l'écart entre le coût  
24      moyen du GNR acquis par Énergir et le prix du gaz  
25      traditionnel est plus faible, donc le surcoût est

1 plus faible.

2 Néanmoins, les deux hypothèses... les deux  
3 valeurs de référence utilisées par Énergir dans ses  
4 réponses aux DDR de la Régie donnent... fournissent  
5 quand même des balises extrêmes de ce que pourrait  
6 être le scénario d'encadrement du calcul du surcoût  
7 de GNR pour les années à venir. Je considère qu'il  
8 est peu probable, pour ne pas dire très, très peu  
9 probable que le surcoût du GNR atteigne le maximum  
10 qui s'appuie sur des prix du gaz traditionnel, qui  
11 maintenant peuvent presque attribuer une époque  
12 antérieure au conflit ukrainien et aux  
13 répercussions sur le marché du gaz naturel en  
14 Europe et, par effet de répercussion, même ailleurs  
15 dans l'occident industrialisé disons au moins.

16 Par ailleurs, on peut considérer que  
17 l'autre balise extrême qui est les prix prévalant à  
18 l'automne vingt-deux (2022) dans le contexte du  
19 conflit en Ukraine et qui nous amène à un surcoût  
20 GNR beaucoup plus faible est une balise qui est  
21 plus susceptible de perdurer dans le temps et qui  
22 est susceptible de demeurer valable pour deux  
23 raisons. D'abord, parce que ce serait surprenant  
24 que la situation au niveau des prix du gaz dégénère  
25 d'une façon significative encore beaucoup au-delà

1 de ce prix-là. Et c'est quand même assez probable  
2 qu'il finisse par y avoir une résolution du  
3 conflit, un rétablissement de la fiabilité des  
4 approvisionnements européens, une stabilisation des  
5 prix du gaz. Et donc, dans le temps ce prix du gaz  
6 traditionnel-là qu'on a vu dans un contexte tout à  
7 fait exceptionnel de tension géopolitique extrême  
8 en deux mille vingt-deux (2022) reflète quand même  
9 assez bien le prix que le gaz naturel traditionnel  
10 va maintenir ou va atteindre au cours des  
11 prochaines années, et probablement pour plusieurs  
12 années.

13           Donc, on peut dire qu'à l'horizon deux  
14 mille trente-deux mille trente et un (2030-2031),  
15 pour un coût moyen des acquisitions de GNR de  
16 trente-cinq dollars (35 \$) par Énergir. On aurait  
17 un surcoût annuel à éponger pour les clients du  
18 Distributeur d'au moins cinq cent millions de  
19 dollars (500 M\$) par année. Et je dirais plus  
20 probablement au minimum autour de six cent millions  
21 de dollars (600 M\$) par année. Parce que j'ai là  
22 des hypothèses de coût moyen des approvisionnements  
23 d'Énergir, qui sont possibles aujourd'hui, qui sont  
24 réalistes, vraisemblables aujourd'hui, mais qui ne  
25 tiendront pas nécessairement la route qui dépendent

1 du mixte d'approvisionnement et de l'importance  
2 qu'on accordera aux sources d'approvisionnement en  
3 GNR, qui sont vraiment carbonégative au cours des  
4 prochaines années. On peut passer à la diapositive  
5 suivante, Madame la Greffière.

6 Donc, la portée des autorisations demandées  
7 maintenant. Énergir demande l'approbation d'un coût  
8 moyen maximal de vingt-cinq dollars par gigajoule  
9 (24 \$/GJ). Et d'un coût maximum par contrat de  
10 quarante-cinq dollars par gigajoule (45 \$/GJ) pour  
11 des contrats d'une durée maximale de vingt (20)  
12 ans. Et ce, sans limitation dans le temps.

13 De son côté, l'ACEF de Québec demande à la  
14 Régie d'établir des paramètres précis, qu'Énergir  
15 devra respecter dans l'acquisition de ses  
16 approvisionnements à venir. De manière à limiter  
17 les risques pour la clientèle, tout en accordant  
18 une certaine latitude au distributeur. En preuve  
19 écrite, nous avons d'abord démontré que, compte  
20 tenu des meilleures prix offerts dans le cadre de  
21 l'appel d'offres deux mille vingt et un (2021),  
22 Énergir pourrait être autorisée dès à présent à  
23 acquérir les cent millions de mètres cubes  
24 (100 Mm3) ... les moins cher qui lui ont été  
25 proposés ou l'équivalent dans le marché ce qui

1 porterait le total de ses approvisionnements  
2 contractés à environ deux cent dix millions de  
3 mètres cubes (210 Mm<sup>3</sup>), objectif intérimaire de  
4 l'année deux mille vingt-quatre deux mille vingt-  
5 cinq (2024-2025) à un coût moyen inférieur à vingt  
6 dollars le gigajoule (20 \$/GJ).

7 Ça c'est des éléments sur lesquels on peut  
8 s'appuyer. C'est démontré en preuve par l'ACEFQ en  
9 page 8 de sa preuve écrite et c'est confirmé en  
10 audience par les témoins d'Énergir.

11 L'ACEFQ considère aussi qu'Énergir pourrait  
12 être autorisée également, ça c'est nouveau, je  
13 l'avais déjà mentionné en preuve écrite, mais je  
14 précise, à contracter des volumes additionnels  
15 d'environ cent millions de mètres cubes (100 Mm<sup>3</sup>),  
16 je disais quatre-vingt-dix millions (90 M) en deux  
17 mille vingt-quatre, vingt-cinq (2024-25) et deux  
18 mille vingt-cinq, vingt-six (2025-26), livrables  
19 donc d'ici le premier octobre deux mille vingt-cinq  
20 (2025), pour atteindre sa cible de cinq pour cent  
21 (5 %) ou trois cent millions de mètres cubes  
22 (300 Mm<sup>3</sup>) arrondi en deux mille vingt-cinq, vingt-  
23 six (2025-2026) en autant que le coût moyen de son  
24 portefeuille soit contenu sous les vingt-cinq  
25 dollars par gigajoule (25 \$/GJ), prospectivement, à

1 l'horizon deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-  
2 six (2025-2026).

3 On peut passer à la page suivante, Madame  
4 la Greffière. C'est important de bien comprendre la  
5 mécanique de cet encadrement-là que je recommande à  
6 la Régie. Et ce n'est pas parce que je tiens  
7 absolument que cet encadrement-là soit le seul  
8 considéré. C'est parce que j'en ai pas vu aucun  
9 autre proposé qui permet de remplir les différents  
10 objectifs au cours des prochaines années tout en  
11 donnant une certaine latitude à Énergir en lui  
12 donnant la possibilité de ne pas avoir à revenir  
13 devant la Régie pour au moins deux trois ans devant  
14 elle et tout en protégeant les consommateurs qui  
15 vont devoir couvrir intégralement les risques du  
16 développement de cette filière-là.

17 L'ACEFQ est d'avis que la Régie doit tenir  
18 compte de la très grande incertitude quant à  
19 l'évolution des prix du GNR et du gaz naturel  
20 traditionnel, du niveau de risque important qui  
21 serait transféré aux clients captifs du  
22 Distributeur selon la proposition d'Énergir et de  
23 la balance des inconvénients, dans la décision à  
24 rendre.

25 L'ACEFQ en vient donc à la conclusion que

1 les autorisations qui seront accordées doivent  
2 satisfaire trois conditions: avoir une portée  
3 limitée dans le temps; deuxièmement s'appliquer à  
4 des volumes déterminés correspondant aux prochains  
5 seuils volumétriques réglementaires à atteindre,  
6 soit cent vingt millions de mètres cubes (120 Mm3)  
7 ou deux pour cent (2 %) en deux mille vingt-trois,  
8 vingt-quatre (2023-2024) et trois cent millions de  
9 mètres cubes arrondi (300 Mm3), cinq pour cent (5 %)  
10 en deux mille vingt-cinq, vingt-six (2025-2026);  
11 troisièmement : être conditionnelles au respect  
12 d'un coût moyen maximum du portefeuille  
13 d'approvisionnement de vingt dollars par gigajoule  
14 (20 \$/GJ) pour les premiers deux cent dix millions  
15 de mètres cubes (210 Mm3) à l'horizon deux mille  
16 vingt-quatre, vingt-cinq (2024-2025) et, je  
17 souligne, l'un et l'autre, d'un coût moyen maximum  
18 de vingt-cinq dollars par gigajoule (25 \$/GJ) pour  
19 les premiers trois cent millions de mètres cubes  
20 (300 Mm3) qui doivent être acquis à l'horizon deux  
21 mille vingt-cinq, deux mille vingt-six (2025-2026).  
22 Évidemment, cette formule-là requiert  
23 impérativement l'adoption d'un dispositif.

24 Lors du rapport annuel, le Distributeur  
25 devra démontrer, il y a déjà des démonstrations à

1 faire, mais il devra démontrer que chacun des  
2 nouveaux contrats d'approvisionnement qui ont été  
3 signés en cours d'année respectent, permettaient  
4 chacun de ses approvisionnement lors de leur  
5 addition, permettaient de respecter prospectivement  
6 le coût moyen maximum fixé pour les échéances à  
7 venir, qu'il s'agisse de vingt dollars (20 \$) à  
8 l'horizon deux mille vingt-quatre, vingt-cinq  
9 (2024-2025) ou vingt-cinq dollars par gigajoule  
10 (25 \$/GJ) maximum à l'horizon deux mille vingt-  
11 cinq, vingt-six (2025-2026), sans quoi, la Régie ne  
12 reconnaîtrait pas les coûts engagés. Pour la  
13 portion qui excède le coût moyen préautorisé. On  
14 peut passer à la diapositive suivante, Madame la  
15 Greffière.

16 Et j'aborde maintenant la question du coût  
17 maximal par contrat. En relisant notre preuve  
18 écrite, d'abord je dois faire un petit mea culpa.  
19 Petite précision. Je me rends compte que j'ai  
20 discuté de l'utilité de l'établissement, de  
21 l'adoption d'un coût maximal par contrat en  
22 fonction du risque posé par un seul client acheteur  
23 volontaire de GNR qui requerrait des volumes qui  
24 excèdent par exemple le volume correspondant au  
25 seuil réglementaire.

1                   Ce risque-là, il est couvert par la  
2 proposition de modification de l'article 11.1.3.5.  
3 Donc, cette considération-là, en fait, je n'aurais  
4 même pas dû la mentionner. Elle est couverte par  
5 une autre des propositions d'Énergir.

6                   Mais en preuve écrite, l'ACEFQ recommandait  
7 à la Régie de retenir un prix maximum par contrat  
8 plafonné en fonction d'un pourcentage maximal  
9 d'augmentation du coût moyen du portefeuille  
10 d'approvisionnement qui est induit par chaque  
11 contrat additionnel au moment de sa signature.

12                   L'ACEFQ retire cette recommandation-là pour  
13 deux raisons. Premièrement, la formule de  
14 plafonnement en fonction d'un pourcentage  
15 d'augmentation du coût moyen, comporte des limites  
16 d'application.

17                   Et ce pourcentage-là, notamment, devrait  
18 être décroissant en fonction de l'augmentation des  
19 volumes contractés qui sont déjà dans le  
20 portefeuille.

21                   Deuxièmement, même si je modifiais ma  
22 proposition pour dire : Bien, O.K., quand Énergir a  
23 juste cent millions de mètres cubes (100 Mm<sup>3</sup>)  
24 contractés ça pourrait être trois pour cent (3 %).  
25 Puis quand on sera rendu à trois cent millions de

1 mètres cubes (300 Mm<sup>3</sup>), ça pourrait être un demi  
2 pour cent (0,5 %).

3 Bien, même si je modifiais ma proposition,  
4 ça implique une lourdeur d'application et puis ça  
5 ne nous garantit pas la satisfaction, l'atteinte  
6 d'un objectif en particulier.

7 Deuxièmement, à partir du moment où le coût  
8 moyen maximal du portefeuille d'approvisionnement  
9 est encadré de manière prospective pour des volumes  
10 déterminés, à des échéances déterminées, telles que  
11 l'ACEFQ le propose, bien, la détermination d'un  
12 prix maximum par contrat n'est plus nécessaire.

13 Comme je vous le dis, chaque fois  
14 qu'Énergir aura une tranche additionnelle de  
15 quarante (40 Mm<sup>3</sup>) ou de quatre-vingt-dix (90 Mm<sup>3</sup>)  
16 ou de cent millions de mètres cubes (100 mm<sup>3</sup>) à  
17 contracter pour atteindre les cibles jusqu'à  
18 l'horizon deux mille vingt-cinq, vingt-six (2025-  
19 2026), au moins, elle sait quel est le coût moyen  
20 des approvisionnements additionnels qu'elle doit  
21 respecter et elle peut composer, elle peut prévoir  
22 que la composition de cette tranche  
23 d'approvisionnement additionnelle-là, inclus  
24 certains approvisionnements à bas coûts, pour une  
25 proportion, certaines proportions des volumes

1            additionnels, et réserver une proportion des  
2            volumes additionnels pour quelqu'un, et même  
3            plusieurs petits contrats, à des coûts beaucoup  
4            plus élevés, selon qu'ils proviennent du marché  
5            québécois ou d'intrants d'origine agricole ou  
6            d'intrants qui comportent une carboneutralité  
7            souhaitable, mais accompagnés de prix plus élevés.

8            Alors, la formule que je vous soumets  
9            jusqu'à l'horizon deux mille vingt-cinq, vingt-six  
10           (2025-2026), parce que je n'ai pas de proposition  
11           ferme quant à des coûts moyens à respecter pour les  
12           échéances subséquentes. Et je veux vous dire que ça  
13           ne serait pas souhaitable, non plus.

14           Et bien, cette formule-là donne toute la  
15           latitude qu'il faut à Énergir pour lui permettre  
16           d'atteindre ses prochaines cibles pour alléger sa  
17           reddition de comptes en termes de fréquence devant  
18           la Régie, et aussi pour lui donner suffisamment de  
19           latitude pour commencer à introduire des petits  
20           projets carboneutres, donc avec un contenu carbone,  
21           beaucoup plus intéressant, mais à un prix, contrat  
22           par contrat, plus élevé.

23           Il y a deux raisons au moins majeures pour  
24           lesquelles ce n'est pas souhaitable de donner des  
25           autorisations au-delà de deux mille vingt-cinq,

1 deux mille vingt-six (2025-2026).

2 D'abord, c'était l'horizon qui était  
3 considéré en vertu des décisions procédurales et de  
4 la détermination des enjeux au dossier jusqu'à ce  
5 que, très récemment, le règlement modifiant le  
6 Règlement sur les pourcentages de GNR devant être  
7 acquis a été sanctionné au mois d'août. On l'a su  
8 dans la Gazette officielle du trente et un (31)  
9 août, seulement.

10 S'il fallait qu'on établisse... Ça serait  
11 d'abord beaucoup trop aléatoire et beaucoup trop  
12 susceptible de reconsidération d'essayer d'établir  
13 un coût moyen sur un horizon de plus que trois,  
14 quatre ans au-delà de la cible réglementaire de  
15 cinq pour cent (5 %) de l'année deux mille vingt-  
16 cinq, deux mille vingt-six (2025-2026). Ça ne  
17 serait d'aucune utilité.

18 Mais deuxièmement, et surtout, ça  
19 imposerait des balises qui ne sont pas susceptibles  
20 de devenir utiles ou applicables, en réalité, dans  
21 le temps. Et ça contraindrait inutilement, à moyen  
22 ou plus long terme, Énergir par rapport à  
23 l'éventail des choix de projets qu'elle peut se  
24 permettre d'inclure dans son portefeuille  
25 d'approvisionnements, avant même qu'on ait

1 déterminé un critère fondamental quant à la  
2 décarbonation de l'économie du Québec et des  
3 activités du distributeur réglementé, soit les  
4 modalités, les formules, les protocoles mêmes et la  
5 détermination de la valeur d'une unité de CO2 ....  
6 qui vont devoir être discutés à l'Étape E.

7           Alors, si on vise vraiment la décarbonation  
8 des activités d'Énergir, je vous dirais que ces  
9 éléments-là sont essentiels. Puis je reviendrai en  
10 conclusion quant aux objectifs véritablement  
11 poursuivis. C'est très étonnant que, dans un  
12 dossier initié en deux mille dix-sept (2017), à la  
13 fin de l'Étape D à l'automne deux mille vingt-deux  
14 (2022), Énergir ne propose toujours rien quant au  
15 calibrage des prix, aux critères de sélection de  
16 ses approvisionnements en GNR qui concerne la  
17 question de la carboneutralité ou de la  
18 carbonégativité.

19           Et donc, ça serait prématuré de tenter  
20 d'encadrer le coût moyen auquel on autorise Énergir  
21 à signer des contrats pour les prochaines années  
22 sans avoir à revenir demander des autorisations à  
23 la pièce au-delà à mon sens des autorisations de  
24 l'échéance deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-  
25 six (2025-2026).

1                   On peut passer à la page suivante. Donc, je  
2                   reviens aux caractéristiques des contrats tels  
3                   qu'on les a... tels que nos conclusions ont été  
4                   formulées en preuve écrite. Alors, là,  
5                   systématiquement aux fins de clarté et de  
6                   cohérence, j'ai mis nos recommandations ou  
7                   conclusions originales en noir, telles qu'elles  
8                   étaient dans la preuve écrite. Je vous répète que  
9                   ce sont les recommandations amendées qui sont nos  
10                  recommandations finales, nos conclusions et  
11                  recommandations finales, celles-ci sont en bleu.

12                  Donc, concernant le coût moyen, déjà en  
13                  preuve écrite l'ACEFQ recommandait de plafonner le  
14                  coût moyen à vingt dollars par gigajoule (20 \$/GJ)  
15                  pour une première tranche de cent millions de  
16                  mètres cubes (100 Mm<sup>3</sup>) au-delà des cent treize  
17                  (113) déjà contractés et d'autoriser Énergir à  
18                  contracter à les plafonner, à les contracter dès à  
19                  présent. C'est une reformulation, là, pour bien  
20                  lier la portée dans le temps des recommandations,  
21                  les volumes sur lesquels ils s'appliquent et les  
22                  cibles réglementaires et les coûts moyens auxquels  
23                  on réfère.

24                  Donc, la recommandation est maintenue, mais  
25                  elle est reformulée : l'ACEFQ recommande à la Régie

1 de plafonner le coût moyen du portefeuille  
2 d'approvisionnement en GNR à vingt dollars par  
3 gigajoule (20 \$/GJ) pour les premiers deux cent dix  
4 millions de mètres cubes (210 Mm3) à contracter  
5 d'ici la cible intérimaire de deux mille vingt-  
6 quatre, vingt-cinq (2024-2025) et d'autoriser  
7 Énergir à contracter dès à présent des volumes  
8 additionnels de cent millions de mètres cubes  
9 (100 Mm3), qui lui permet de respecter ce qu'on  
10 voyait là, qu'il s'agisse des cent millions de  
11 mètres cubes (100 Mm3) les moins chers qui ont été  
12 offerts dans l'appel d'offres deux mille vingt,  
13 vingt et un (2020-2021) si ces offres-là sont  
14 encore valables, ou toute autre offre équivalente  
15 dans le marché.

16 Deuxième recommandation. L'ACEFQ, en preuve  
17 écrite, en noir, recommandait à la Régie d'ordonner  
18 la tenue d'un nouvel appel d'offres dès l'automne  
19 deux mille vingt-deux (2022) pour une seconde  
20 tranche de cent millions de mètres cubes (100 Mm3),  
21 qui porterait les approvisionnements totaux  
22 contractés à environ trois cents millions (300 M),  
23 les volumes recherchés devant comporter des prix  
24 pour des durées de cinq, dix (10) ou vingt (20) ans  
25 selon des offres distinctes ou en combinaison.

1                    Cette recommandation-là est amendée. Je  
2                    vais scinder les deux aspects de caractéristique  
3                    dont il est question. Cette recommandation-là est  
4                    amendée. L'ACEFQ recommande à la Régie de plafonner  
5                    le coût moyen du portefeuille d'approvisionnement  
6                    en GNR à vingt-cinq dollars par gigajoule (25 \$/GJ)  
7                    pour les premiers trois cent millions de mètres  
8                    cubes (300 Mm3) à contracter d'ici deux mille  
9                    vingt-cinq, vingt-six (2025-2026). Donc, c'est  
10                    vingt dollars par gigajoule (20 \$/GJ) comme coût  
11                    moyen maximum jusqu'à l'atteinte de la cible  
12                    intérimaire de deux cent dix millions de mètres  
13                    cubes (210 Mm3) et jusqu'à l'atteinte de trois  
14                    cents millions de mètres cubes (300 Mm3), un coût  
15                    moyen maximum de vingt-cinq dollars le gigajoule  
16                    (25 \$/GJ). C'est l'un et l'autre.

17                    Subsidiairement, si la Régie ne retenait  
18                    pas la recommandation de l'ACEFQ, eh bien, l'ACEFQ  
19                    recommanderait un prix maximum par contrat de  
20                    trente dollars par gigajoule (30 \$/GJ) pour les  
21                    premiers deux cent dix millions de mètres cubes  
22                    (210 Mm3) à contracter d'ici deux mille vingt-  
23                    quatre, vingt-cinq (2024-2025) et un prix maximum  
24                    par contrat de trente-cinq dollars par gigajoule  
25                    (35 \$/GJ) pour les volumes additionnels à

1 contracter d'ici deux mille vingt-cinq, vingt-six  
2 (2025-2026) pour atteindre la cible de trois cent  
3 millions de mètres cubes (300 Mm3). Mais encore une  
4 fois, je vous répète, cette formule-là qui comporte  
5 un prix plafond, un prix maximum par contrat  
6 accorde moins de latitude à Énergir dans la  
7 sélection de ses contrats, réduit la possibilité  
8 d'introduire une part significative de petits  
9 contrats à des prix supérieurs au coût moyen cible  
10 qu'il faut respecter, et ce, dans un contexte où on  
11 n'a pas encore déterminé dans quelle mesure et par  
12 quel dispositif des approvisionnements qui  
13 privilégient davantage la carboneutralité devront  
14 peut-être, à l'avenir, être priorisés quand on aura  
15 terminé, conclu l'étape E.

16           Donc, c'est subsidiairement, mais à regret  
17 que l'ACEFQ suggérerait un prix maximum, parce que  
18 c'est plus contraignant. Et en plus, non seulement  
19 c'est moins avantageux, c'est moins souple, mais  
20 c'est contre-indiqué carrément par rapport aux  
21 objectifs qu'on poursuit. On peut passer à la  
22 diapositive suivante.

23           Toujours en revenant sur nos  
24 recommandations énoncées en preuve écrite, alors  
25 notre recommandation à l'effet de rejeter la

1 proposition d'Énergir à l'effet que l'entièreté des  
2 volumes nécessaires à l'atteinte des cibles  
3 réglementaires soient comblés par des contrats à  
4 long terme et d'ordonner l'introduction d'une  
5 certaine proportion d'approvisionnement de plus  
6 court terme, cette proposition-là, cette  
7 recommandation-là, elle est maintenue.

8 Sur cet élément, je vous rappelle  
9 qu'Énergir a répondu... en fait a même fait une  
10 démonstration très, très limitée du caractère  
11 souhaitable des approvisionnements de long terme en  
12 illustrant dans sa preuve écrite, je pense à la  
13 pièce B-0732, seulement sur la base de quatre prix  
14 parmi ceux soumis dans le dernier appel d'offres,  
15 là, ou les deux derniers appels d'offres. Quatre  
16 exemples de contrats de plus court terme de cinq ou  
17 dix ans, qui avaient des prix plus élevés que la  
18 moyenne des contrats de vingt (20) ans par une  
19 marge seulement de deux (2 %) de cinq (5 %) ou de  
20 sept pour cent (7 %), ce qui nous apparaît très peu  
21 comme différence pour... dans les situations où une  
22 diversification du portefeuille d'approvisionnement  
23 demeure utile. Et même si tous les prochains cent  
24 millions de mètres cubes (100 Mm3)  
25 d'approvisionnement d'Énergir étaient conclus en

1 vertu de contrats pour des termes plus courts de  
2 cinq ou dix ans, on aurait encore au moins les deux  
3 tiers, sinon davantage de tous ces volumes de GNR  
4 contractés qui seraient en vertu de contrats de  
5 vingt (20) ans.

6 Puis autre... autre élément que je voudrais  
7 également rappeler, là, à votre esprit, quand on  
8 contracte pour un terme plus court un volume  
9 d'approvisionnement qui nous coûte un petit peu  
10 plus cher, au moment où cet approvisionnement-là  
11 les livraisons arriveront à échéance, par exemple  
12 dans cinq ans, ça a un effet à la baisse sur le  
13 coût moyen. Alors à l'inverse, quand on contracte  
14 un volume évidemment à des coûts moindres, quand il  
15 va arriver à échéance et qu'il va disparaître du  
16 portefeuille d'approvisionnement, ça va induire une  
17 pression à la hausse sur le coût moyen. Il y a un  
18 avantage aussi. Pas juste au niveau de la  
19 flexibilité dont on dispose dans l'éventualité où  
20 il y a un plafonnement ou une augmentation, un  
21 plafonnement des prix ou une augmentation du nombre  
22 d'offres et de la diversité de prix associée à ces  
23 offres-là, qui va survenir dans la production de  
24 GNR au cours des prochaines années.

25 Donc, cette recommandation-là, elle est

1 maintenue. Nous demandons à la Régie d'indiquer à  
2 Énergir que ses prochains appels d'offres, il y a  
3 des appels d'offres qui sont déjà prévus par  
4 Énergir de toute façon, c'est pour ça qu'on a  
5 notamment retiré, là, cette notion-là de nos  
6 recommandations comme telles, mais que la Régie  
7 demande à Énergir de stipuler dans ses appels  
8 d'offres qu'elle invite les soumissionnaires à  
9 déposer des offres pour des durées variables. Il  
10 n'y aura pas que des nouveaux projets à développer  
11 parmi les offres reçues, ça va de soi.

12 Dernière des recommandations écrites sur  
13 les caractéristiques des contrats. L'ACEFQ  
14 recommandait à la Régie de ne pas retenir le  
15 critère de prix maximal par contrat, mais plutôt un  
16 critère basé sur un pourcentage. Cette  
17 recommandation-là, l'aspect de... basée sur un  
18 pourcentage est retirée. Et en fait l'ACEFQ  
19 maintient toujours sa recommandations à la Régie de  
20 ne pas retenir le critère de prix maximal par  
21 contrat de quarante-cinq dollars par gigajoule  
22 (45 \$/GJ) proposé par Énergir. Même pas seulement à  
23 cause du niveau du prix maximal qui est proposé,  
24 mais parce que, compte tenu de la formule de  
25 planification des approvisionnements prospective

1 qui est mise de l'avant par l'ACEFQ, ce prix  
2 maximal-là il devient inutile et même contre  
3 productif. Quant à la latitude dont Énergir  
4 pourrait disposer autrement, sur la base de la  
5 formule que nous on met de l'avant pour la  
6 composition de ses approvisionnements avec des prix  
7 significativement différenciés en terme de prix,  
8 des contrats avec des prix plus différenciés l'un  
9 par rapport à l'autre. On peut passer à la page  
10 suivante, Madame la Greffière.

11 Nos autres recommandations, notre  
12 recommandation relative à la proposition, aux  
13 modifications proposées par Énergir pour... dans le  
14 cas de volumes importants de GNR qui pourraient  
15 être requis par un même, un seul client. Les  
16 volumes en excédant du seuil réglementaire. On  
17 maintient cette proposition-là.

18 On a également répondu à une DDR de la  
19 Régie à la pièce ACEFQ-0136. Quant aux relèvements,  
20 à quatre-vingt pour cent (80 %) plutôt que  
21 soixante-quinze pour cent (75 %) de l'obligation  
22 OMA/GNR qui serait imposée à ce client-là. Donc  
23 cette recommandation-là est maintenue. Et  
24 concernant le traitement des pénalités de la ville  
25 de St-Hyacinthe, nous maintenons également notre

1 recommandation relative à l'article 13.2.2.2 qui  
2 avait été tel que formulée. On peut passer, Madame  
3 la Greffière, à la page suivante.

4 En conclusion, mais juste en guise de  
5 rappel, et après je vais aborder brièvement  
6 quelques considérations beaucoup plus larges qui  
7 ont été soulevées en cours d'audience. Concernant  
8 l'ensemble, en fait la portée des autorisations  
9 demandées

10 L'ACEFQ soumet respectueusement que la  
11 Régie devra rendre une décision  
12 prudente pour éviter que les clients  
13 d'Énergir ne se retrouvent captifs  
14 inutilement à long terme de contrats  
15 d'approvisionnement en GNR comportant  
16 des prix indûment élevés.

17 Cette préoccupation-là, originale de l'ACEFQ a été  
18 aggravée, et vous le voyez en bleu, par les  
19 témoignages en cours d'audience. Jusqu'à la fin  
20 août, Madame la Présidente, Messieurs, Mesdames les  
21 Régisseurs, je me demandais sérieusement pourquoi  
22 Énergir tend à ce point à se conformer à tout prix  
23 aux cibles réglementaires énoncées par le  
24 gouvernement compte tenu du très grand dilemme  
25 auquel elle est confrontée vu l'augmentation des

1 coûts d'approvisionnement en GNR qu'on constate  
2 depuis deux ans seulement, et qui sont révélés par  
3 le dernier appel d'offres, le plus récent en deux  
4 mille vingt-et-un (2021). C'est une progression de  
5 plus soixante pour cent (60 %). Je vous dis ça de  
6 mémoire, chiffre arrondi. Je me disais : mais  
7 pourquoi Énergir veut tellement aller foncer, aller  
8 de l'avant, malgré les risques d'acquisition  
9 d'approvisionnement de GNR à des coûts qui  
10 dépassent largement ce que les acheteurs  
11 volontaires semblent intéressés ou, en fait,  
12 disposés à payer. Pourquoi Énergir tient à ce  
13 point-là à aller de l'avant?

14 Et, je vous dirais même que il y a eu, au  
15 cours du mois d'août principalement, mais ça se  
16 poursuit, des discussions menées par le sous-  
17 ministre, la sous-ministre à l'innovation et à la  
18 transition énergétique, avec différents  
19 intervenants, avec des personnes ciblées sur  
20 invitation, j'en faisais partie, différents  
21 experts. J'imagine que suite à mon passage en  
22 Commission parlementaire et à mes propos sur le  
23 PL-34, peut-être que le Ministère était intéressé à  
24 connaître mon opinion plus tôt que tard, dans ce  
25 cas-ci.

1 Et donc, il y a eu toutes sortes de  
2 discussions incluant des discussions sur le secteur  
3 gazier, sur le développement de la filière du GNR.  
4 Toutes sortes de préoccupations présentées par les  
5 intervenants. Je garde une réserve parce que,  
6 c'était pas des échanges visés par la  
7 confidentialité mais quand même par respect. Et, ce  
8 qui ressortait de ces échanges-là c'est que au  
9 niveau du Ministère, ils sont très au fait et très  
10 préoccupés par l'ensemble des arbitrages et des  
11 tensions entre le niveau de prix, les risques de  
12 socialisation, les risques de spirale tarifaire,  
13 les risques financiers transférés à la collectivité  
14 des clients. Le ministère est très au fait du  
15 caractère délicat et des implications à moyen, à  
16 long terme des décisions à rendre par la Régie; il  
17 n'y a pas de doute là-dessus. Et donc, j'ai été  
18 très surpris de voir le trente et un (31) août dans  
19 la Gazette officielle du Québec le relèvement... en  
20 fait, la sanction des sites à l'horizon deux mille  
21 vingt-huit (2028) et deux mille trente (2030) à  
22 hauteur de sept (7 %) et dix pour cent (10 %) en  
23 dépit de toutes ces préoccupations-là dont le  
24 ministère est informé. Et à partir de ce moment, je  
25 me suis dit « Bien, coudonc, est-ce que c'est

1 vraiment parce que le ministère, parce que le  
2 gouvernement du Québec, le ministère, le règlement  
3 exige l'atteinte de cible qu'Énergir veut à tout  
4 prix aller de l'avant?

5 Est-ce que c'est parce que la décarbonation  
6 de l'économie du Québec conformément aux objectifs  
7 énoncés dans la pratique énergétique sont le  
8 véritable objectif poursuivi où ça serait un autre  
9 objectif? »

10 Et en cours d'audience, là, je dois vous  
11 dire qu'il y a deux phrases qui ont été prononcées  
12 qui m'ont vraiment déstabilisé quant à la  
13 perspective des enjeux à moyen, à long terme de  
14 tout ce développement-là. La première de ces deux  
15 phrase là, c'est monsieur Regnault qui l'a  
16 proposée... qui l'a prononcée, et j'essaie de la  
17 reformuler, là, mot pour mot. Il nous a dit :  
18 « Énergir a besoin de la décarbonation complète de  
19 son réseau pour assurer la pérennisation de ses  
20 actifs. »

21 Alors, là, est-ce que la poursuite de la  
22 décarbonation de l'économie du réseau gazier  
23 Énergir, tout souhaitable que ce soit d'un point de  
24 vue environnemental et social, est mis au service  
25 de l'atteinte d'un autre objectif, en fait, par le

1 distributeur, qui est sa priorité. C'est-à-dire, la  
2 pérennisation de ces actifs. La question se pose.

3 Et plus tard, en cours d'audience, on a eu  
4 une preuve additionnelle, monsieur Goyette est  
5 revenu témoigner. Et monsieur Goyette nous a dit,  
6 lui : « L'introduction du GNR nous permet de  
7 maintenir une certaine base de revenu à long terme,  
8 même si nos volumes diminuent. »

9 Madame la Présidente, Membres de la  
10 formation, là, j'en suis à un moment dans ma...  
11 dans la fin de mes interventions de ma carrière  
12 d'analyste où je me demande si on n'assiste pas  
13 carrément à la mise en place d'un méga mécanisme  
14 d'ajustement pour perte de revenus, hein, un MAPR  
15 tricéphale qui s'appuie sur le développement de la  
16 filière GNR, l'introduction d'une offre biénergie  
17 avec Hydro-Québec et la surenchère des économies  
18 d'énergie, évidemment, que la collectivité des  
19 clients d'Énergir doit financer.

20 Est-ce qu'on se dirige vers une  
21 décarbonation vraiment? À la fin de l'Étape D,  
22 alors qu'Énergir nous dit encore : « Non, non, on  
23 n'a pas de critères de sélection de nos contrats de  
24 GNR liés à la carbonégativité ou même la  
25 carboneutralité. » On se dirige vers des activités

1 plus sobres en carbone, moins pire que pire, en  
2 tout cas.

3 Et est-ce qu'on peut véritablement  
4 envisager au prix que coûte, que coûtera le GNR,  
5 selon toute vraisemblance, une décarbonation  
6 complète, si tant est qu'il soit souhaitable,  
7 environnementalement et socialement, tout le monde  
8 en convient, de prioriser les projets de  
9 biométhanisation qui réduisent le plus les  
10 émissions de CO<sub>2</sub>, mais qui sont aussi les plus  
11 coûteux.

12 À hauteur de dix pour cent (10 %) si on  
13 atteint la cible de deux mille trente, deux mille  
14 trente et un (2030-2031), la collectivité des  
15 clients d'Énergir va devoir supporter un surcoût  
16 minimalement de l'ordre de six cent millions de  
17 dollars (600 M \$) par année. Six milliard de  
18 dollars (6 000 000 000 \$), vraisemblablement au bas  
19 mot sur les décennies deux mille trente, deux mille  
20 quarante (2030-2040).

21 Est-ce qu'on envisage sérieusement  
22 d'introduire plus de GNR encore dont la quasi-  
23 totalité devront être socialisés? Et jusqu'à quel  
24 pourcentage de GNR se rendra-t-on? Et même si on  
25 privilégiait des projets carboneutre, quand il va

1 rester encore quatre-vingt-dix (90 %) ou quatre-  
2 vingt-cinq pour cent (85 %) de gaz naturel  
3 traditionnel dans les approvisionnements de GNR  
4 d'Énergir, et bien, ce gaz traditionnel-là qui  
5 provient principalement de la fracturation  
6 hydraulique, avec les pertes fugitives d'émissions  
7 en cours d'exploitation et l'immense problématique  
8 des puits orphelins vont ravalier de toute façon  
9 tous les gains qu'on aura fait pour la portion de  
10 GNR qui sera introduite dans ces  
11 approvisionnements.

12 L'hydrogène, au-delà de sept ou huit pour  
13 cent (7 ou 8 %), ce qui est reconnu dans  
14 l'industrie, c'est que le calibre, la résistance à  
15 la pression, la résistance à la corrosion, la  
16 diversité d'âges des tuyaux qui composent le réseau  
17 d'un distributeur ne peuvent pas prendre plus que  
18 sept ou huit pour cent (7 ou 8 %) d'hydrogène, même  
19 si on voulait procéder par fusion et séparation  
20 moléculaire. Et, écoutez... Et donc, on ne se  
21 retrouvera pas à plus que quinze pour cent (15 %)  
22 peut-être d'intrants verts dans le réseau d'Énergir  
23 sans encourir un très grand risque de spirale  
24 tarifaire.

25 Qu'est-ce qui arrive si ce risque ce

1 spirale tarifaire là advient? Bien, en fait, le  
2 risque d'Énergir... en fait, la pérennisation des  
3 actifs d'Énergir, là, est-ce qu'elle est  
4 souhaitable au-delà de deux mille quarante (2040),  
5 de deux mille cinquante (2050)? Est-ce que c'est  
6 ça, en fait, l'objectif d'Énergir de pérenniser la  
7 vie de ces actifs le plus longtemps possible? Est-  
8 ce qu'on doit encore, en deux mille vingt-deux  
9 (2022) autoriser des investissements dans des  
10 extensions de réseau gazier?

11 La question a été soulevée avec le  
12 ministère. Et je vous dis que les réponses des...  
13 les experts qui se sont prononcés, elles n'étaient  
14 pas positives. Pour ceux qui ont osé se prononcer.

15 Qu'est-ce qui arrive à moyen, long terme?  
16 Des clients actuels du distributeur résidentiels,  
17 commerciaux, institutionnels, qui en deux mille  
18 vingt-deux (2022), deux mille vingt-trois (2023),  
19 deux mille vingt-quatre (2024) auront un système de  
20 chauffage au mazout arrivé en fin de vie et qui se  
21 disent : « Ah, bien, écoute, je pourrais me  
22 convertir au gaz naturel, avoir une part de gaz  
23 naturel renouvelable dans mes approvisionnements,  
24 installer un nouvel équipement et en plus, me  
25 prévaloir de l'offre biénergie. Ça serait super

1 propre, j'utiliserai le gaz naturel juste à la  
2 pointe. » Qu'est-ce qui arrive, de ces clients-là,  
3 dans quinze (15) ans ou dans vingt (20) ans si une  
4 spirale tarifaire s'avère et que la pérennisation  
5 des activités, des actifs et des activités mêmes  
6 d'Énergir comme distributeur gazier est compromise  
7 ou que la fin de ces activités-là devienne  
8 souhaitable? Qu'est-ce qui arrive de ces clients-  
9 là?

10 Qu'est-ce qui arrive, aussi, de tous les  
11 membres de l'AQPER et les autres producteurs de GNR  
12 qui doivent compter sur l'existence d'un réseau  
13 gazier pour acheminer leur produit vers des usagers  
14 finaux, dans quinze (15) ans ou dans vingt (20)  
15 ans, si cette situation-là s'avère? Je vous  
16 sou mets, Madame la Présidente, Monsieur, Madame les  
17 Régisseurs, que l'ensemble de ce projet-là comporte  
18 une très grande mutualisation des risques pour  
19 l'ensemble de la société québécoise, pour les  
20 clients du distributeur, pour l'ensemble des  
21 clients d'Hydro-Québec, aussi, via l'offre  
22 biénergie. Il y a une annexion, en fait, de toutes  
23 ces clientèles-là aux fins de la pérennisation des  
24 actifs d'Énergir qui, dans une perspective de  
25 décarbonation réelle de ses activités, est peu

1 susceptible de durer dans le temps. Ça, c'était mon  
2 commentaire sur le contexte général.

3 J'aurais un seul dernier élément sur lequel  
4 je voulais aborder rapidement, suite à une question  
5 de maître Roy, sur la question de l'écart entre le  
6 contracté et le livré. Je suis d'accord avec mon  
7 collègue, Antoine Gosselin, à l'effet que le  
8 contracté, on peut l'établir prospectivement, mais  
9 le livré, on l'a, on peut juste le constater, hein,  
10 s'il y a un écart; bon.

11 Deuxièmement, c'est la responsabilité  
12 d'Énergir de prévoir les défauts de livraison dans  
13 ses contrats et les moyens de remédiation.

14 Troisièmement, il n'y a aucune sanction qui  
15 est prévue au Règlement s'il y a un écart, qu'il  
16 soit de dix ou de vingt millions (10 ou 20 Mm<sup>3</sup>) par  
17 rapport à l'horizon deux mille vingt-trois (2023)  
18 ou deux mille vingt-cinq (2025). Il n'y a aucune  
19 conséquence pour Énergir.

20 Quatrièmement, pour ce qui est de la  
21 variation, en fait, de... oui, de la variation des  
22 volumes livrés par rapport aux volumes contractés,  
23 on a vu aussi, en cours d'audience, au gré des  
24 témoignages, pas juste d'Énergir, mais aussi des  
25 membres de l'AQPER, que cette variation-là était

1 très liée à la limitation ou une part d'incertitude  
2 quant à la disponibilité des intrants qui sont  
3 requis pour la production de GNR. Mais ça, la  
4 disponibilité des intrants, les coûts  
5 d'acquisition, la fiabilité des sources  
6 d'approvisionnement des intrants, c'est la  
7 responsabilité des producteurs de GNR d'y voir dans  
8 le montage financier de leur projet. Ce n'est pas  
9 la responsabilité des clients d'Énergir.

10 Et cinquième élément, bien, globalement,  
11 pour toutes ces raisons, les clients d'Énergir, les  
12 clients captifs d'un monopole de distribution n'ont  
13 certainement pas à couvrir le risque... ce risque-  
14 là en plus d'assumer globalement le risque de  
15 spirale tarifaire et de surcoût lié à  
16 l'introduction du GNR.

17 Alors, je pense que ça fait le tour. Je  
18 suis désolé, il y avait des éléments majeurs et des  
19 éléments de réflexion majeurs qui sont survenus au  
20 gré des témoignages dans cette audience et j'espère  
21 que je les ai abordés de façon utile et de telle  
22 sorte, d'alimenter votre réflexion à plus long  
23 terme et les balises, également, plus générales, à  
24 l'intérieurs desquelles vos décisions auront à être  
25 rendues. Je vous remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Avez-vous d'autres question pour votre témoin,  
3 Maître Sicard?

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Merci. Non, je n'aurais pas d'autres questions.  
6 Monsieur Blain est disponible pour être contre-  
7 interrogé.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Il est présentement midi treize (12 h 13). Alors,  
10 on va prendre la pause lunch. On va revenir à une  
11 heure et quart (13 h 15) avec le contre-  
12 interrogatoire de monsieur Blain.

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Merci.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, rebonjour. Nous étions rendus avec le  
20 contre-interrogatoire de monsieur Blain. Bonjour,  
21 Maître Sicard.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Bonjour.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, je vais demander à Maître Hamelin, si elle a

1 des questions.

2 Me PAULE HAMELIN :

3 Bonjour, Madame la Présidente. Paule Hamelin pour  
4 l'ACIG. Nous n'aurons pas de questions pour  
5 monsieur Blain.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Avant de passer à la suite... Je m'excuse,  
8 j'ai oublié de faire un point d'intendance. Je vois  
9 maître Hamelin, puis ça m'y a fait penser.  
10 Aujourd'hui, nous aurons le temps, fort  
11 probablement, de terminer l'ACEFQ, le GRAME, le  
12 ROEÉ et SÉ, mais l'ACIG, ça va aller, probablement  
13 à mercredi matin prochain. Et, Maître Thibodeau,  
14 nous allons avoir besoin des témoins d'Énergir pour  
15 des questions sur les engagements aussi, mercredi  
16 matin.

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 C'est bien noté.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est bien noté. Et puis, on commencera les  
21 argumentations, là, si... en vous laissant une  
22 petite pause, on pourra commencer en début d'après-  
23 midi les argumentations pour que vous teniez compte  
24 dans votre argumentation de la présentation de la  
25 preuve de l'ACIG. C'est bon?

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Parfait. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, Maître Hamelin.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 J'allais... J'avais présumé qu'on n'allait pas  
7 passer aujourd'hui, Madame la Présidente, mais  
8 merci de nous le confirmer.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Maître Boudreau de... Oui?

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Et je vais vous demander, puisqu'on en est là-  
13 dessus. On avait parlé, évidemment, et on va y  
14 arriver, à ce que des arguments soient présentés le  
15 trente (30). Vous nous avez demandé qui était  
16 disponible. Est-ce qu'on va recevoir un horaire,  
17 là, pour savoir où on devrait... on sera, dans quel  
18 ordre et quelle journée pour les argumentations?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mais on va recalculer ça...

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 O.K.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... à partir de... Parce qu'on pourrait... Il  
25 resterait l'ACIG le matin, le vingt-huit (28),

1 quelques questions de suivis sur les engagements.  
2 Ce qui voudrait dire qu'on pourrait terminer dans  
3 la matinée en laissant une petite pause à maître  
4 Thibodeau pour qu'il puisse ajuster son  
5 argumentation avec ce qu'il aura entendu en  
6 matinée. En commençant le vingt-huit (28) avec  
7 l'argumentation d'Énergir, on commencerait,  
8 certains, effectivement... pourraient le vingt-huit  
9 (28), le vingt-neuf (29) et puis le trente (30),  
10 c'est si besoin, puis ça serait peut-être la  
11 réplique d'Énergir, mais on va recalculer ça...

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 O.K. Je vous remercie.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... à ce moment-là. Mais on vient d'envoyer une  
16 lettre procédurale, là, confirmant le calendrier  
17 pour les conditions de service, les modifications  
18 aux conditions de service en raison des nouvelles  
19 définitions et puis que le trente (30) septembre,  
20 ça serait une journée d'audience. C'est bon?

21 Alors, Maître Boudreau, est-ce que vous  
22 avez des questions pour monsieur Blain?

23 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

24 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. L'AQPER n'a pas  
25 de questions pour monsieur Blain.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci beaucoup. Maître Therriault, pour la FCEI,  
3 est-ce que vous avez des questions pour monsieur  
4 Blain? Est-ce qu'il est là? Est-ce qu'il est dans  
5 les participants?

6 M. ANTOINE GOSSELIN :

7 Madame la Présidente?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui.

10 M. ANTOINE GOSSELIN :

11 Madame la Présidente, c'est Antoine Gosselin.  
12 Normalement, il n'y avait pas de questions pour le  
13 témoin.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Gosselin.  
16 Maître Paquet, pour le GRAME?

17 Me GENEVIÈVE PAQUET :

18 Oui bonjour, Madame la Présidente. Geneviève  
19 Paquet, pour le GRAME. Donc, je... Non, je n'aurais  
20 pas de questions pour monsieur Blain, je vous  
21 remercie.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Je ne sais pas si c'est maître Gertler ou  
24 Veilleux qui est là pour le ROÉÉ?

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Oui bonjour, Madame la Présidente. Franklin S.  
3 Gertler, pour le ROEÉ. On a trouvé très  
4 intéressant, mais on n'a pas de questions pour  
5 monsieur Blain. Je voulais aussi vous dire, comme  
6 vous êtes en train de faire votre nouveau  
7 calendrier, j'avais indiqué que j'ai un petit  
8 empêchement dans l'avant-midi, le trente (30), mais  
9 on peut très bien passer le trente (30) s'il faut,  
10 plutôt que le vingt-neuf (29) pour l'argumentation.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie beaucoup, c'est noté. Maître  
13 Neuman pour SÉ-AQLPA-GIRAM, avez-vous des questions  
14 pour monsieur Blain?

15 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

16 Bonjour, c'est Jean Schiettekatte. Non, on n'aura  
17 pas de questions. Monsieur Neuman n'est pas encore  
18 rentré, là, il devrait arriver d'une minute à  
19 l'autre.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie. Maître Thibodeau, avez-vous des  
22 questions pour monsieur Blain?

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 Pas de questions du côté d'Énergir.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie beaucoup. Maître Bellemare, avez-  
3 vous des questions pour la Régie?

4 INTERROGÉ PAR Me ALEXANDRE BELLEMARE :

5 Oui, quelques questions, donc Alexandre Bellemare  
6 pour la Régie. Bonjour, Monsieur Blain.

7 R. Bonjour.

8 Q. **[69]** Tout d'abord, une question de... de précision  
9 à la pièce C-ACEFQ-0143, je pense qu'on n'a pas  
10 besoin de l'afficher. J'aimerais savoir à la page 3  
11 les prix qui sont indiqués en dollars est-ce que ce  
12 sont des dollars deux mille vingt-deux (2022) ou  
13 deux mille dix-neuf (2019)? Je ne vous entend pas,  
14 pardon.

15 R. Ce sont des dollars courants, donc deux mille  
16 vingt-deux (2022).

17 Q. **[70]** Merci. L'ACEF propose qu'il y ait une  
18 diversification, là, de la durée des contrats,  
19 notamment plus de contrats court terme, différentes  
20 proportions, on note qu'Énergir a déjà certains  
21 contrats de court terme, donc à proprement parler  
22 il y a déjà une proportion, mais selon l'ACEFQ quel  
23 devrait être le pourcentage de contrats pour cinq  
24 ans, dix ans, vingt ans? Pouvez-vous élaborer plus  
25 sur la proportion?

1 R. C'est une bonne question, Maître Bellemare, mais  
2 c'est vraiment en fonction des offres qu'Énergir  
3 reçoit qu'elle peut faire différentes projections  
4 pour déterminer s'il y a une combinaison optimale  
5 de contrats. Alors comme je l'ai dit un peu plus  
6 tôt, si on décide d'aller chercher quelques  
7 contrats de plus court terme qui comportent des  
8 prix qu'on peut présumer un peu plus élevés, alors  
9 ça augmente la contrainte d'Énergir pour respecter  
10 son coût moyen maximal du portefeuille à courte  
11 échéance. Par contre, lorsque ces contrats-là dont  
12 les prix sont plus élevés que le coût moyen au  
13 moment de leur signature arrivent à échéance, bien  
14 normalement ils devraient créer une pression à la  
15 baisse sur le coût moyen. Donc, ça devient  
16 avantageux quand même cinq ans ou dix ans plus tard  
17 au moment où les contrats en question arrivent à  
18 échéance.

19 Donc, si votre question c'est : quelle  
20 proportion de façon optimale? Bien on indiquait que  
21 même si Énergir comblait la prochaine tranche de  
22 cent millions de mètres cubes (100 Mm<sup>3</sup>) à acquérir  
23 uniquement avec des contrats de plus court terme de  
24 cinq ou dix ans, on n'aurait guère plus que la  
25 moitié ou si on va jusqu'à l'horizon deux mille

1 vingt-cinq (2025), cent millions de mètres cubes  
2 (100 Mm3) de contrats de terme plus court, ce  
3 serait à peu près le tiers de tous les contrats.  
4 Mais évidemment, ce sera le jugement exercé par  
5 Énergir en fonction des offres disponibles ou des  
6 offres qu'elle recevra.

7 Q. [71] Merci. J'ai pas d'autres questions, Madame la  
8 Présidente, pour l'ACEF de Québec.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vous remercie beaucoup, Maître Bellemare. On va  
11 y aller. J'ai juste quelques petites questions.

12 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [72] Lorsque vous dites que c'est en dollars  
15 courants est-ce que ça... est-ce que ça veut dire  
16 que c'est nécessairement indexé à l'inflation ou...  
17 et sinon est-ce que vous voulez qu'il soit indexé à  
18 l'inflation?

19 R. Non, Madame... Madame la Présidente, il n'y a pas  
20 eu d'actualisation, là, prospectivement, ni  
21 d'indexation dans les propositions. C'est un...  
22 c'est une proposition qui est faite à titre plus de  
23 dispositif d'encadrement. Maintenant si on veut  
24 parler absolument de dollars... de vingt-cinq  
25 dollars (25 \$) deux mille vingt-deux (2022), bien

1 on pourrait indexer le coût moyen maximal à  
2 respecter à l'horizon deux mille vingt-cinq (2025)  
3 en conséquence, là. Je sais pas... mais je ne l'ai  
4 pas effectuée, cette indexation-là.

5 Q. **[73]** Non, c'est ça, mais c'est... c'est pour votre  
6 proposition de vingt vingt-quatre-vingt vingt-cinq  
7 (2024-2025) à vingt-cinq dollars (25 \$) de coût  
8 moyen ce serait vingt-cinq dollars (25 \$) de coût  
9 de vingt vingt-deux (2022) tel que...

10 R. Dollars vingt vingt-deux (2022) indexés, si vous  
11 voulez, là. L'idée c'est de maintenir une certaine  
12 protection quant à l'évolution du coût moyen, tout  
13 en donnant une flexibilité à Énergir quant à la  
14 composition des tranches suivantes  
15 d'approvisionnement qu'elle ira chercher.

16 Q. **[74]** Merci. Je vous reviens également parce que  
17 vous dites à la page 7 de votre présentation, pas  
18 besoin de la prendre, là, mais :

19 Le Distributeur devra démontrer que  
20 chacun

21 Vous l'avez dit, mais c'était pas dans le texte,  
22 là.

23 chacun des nouveaux contrats  
24 d'approvisionnement signé en cours  
25 d'année respecte prospectivement le

1                                   coût moyen maximum fixé.  
2           Pouvez-vous élaborer sur le prospectivement. Est-ce  
3           que vous voulez dire: pas juste à l'année où c'est  
4           signé, mais sur une certaine période ou...

5   R. Bon, alors prospectivement ça veut dire à la  
6           première échéance pour laquelle un coût moyen  
7           maximum a été identifié. Donc on disait, Énergir  
8           nous a dit en cours de témoignage qu'il pense être  
9           capable, il avait l'air assez confiant d'ailleurs,  
10          de garder leur coût moyen de l'ensemble du  
11          portefeuille sous le seuil de vingt dollars par  
12          gigajoule (20 \$/GJ), au moins pour les deux  
13          prochaines années. Donc, à l'horizon deux mille  
14          vingt-quatre, vingt-cinq (2024-25), qui correspond  
15          à un objectif intérimaire de deux cent dix millions  
16          de mètres cubes (210 Mm<sup>3</sup>), il devrait être autorisé  
17          à contracter au prix qu'ils veulent, par contrat,  
18          mais tout en respectant un coût moyen maximum de  
19          vingt dollars (20 \$). On peut dire vingt dollars  
20          (20 \$) deux mille vingt-deux (2022) indexé si vous  
21          voulez.

22                               Et pour les approvisionnements suivants, ça  
23          sera le coût moyen applicable à l'échéance  
24          suivante, qui est celle de deux mille vingt-cinq,  
25          vingt-six (2025-26) qui devrait être respectée.

1           Donc c'est un, d'abord et l'autre par la suite. Et  
2           non pas l'un ou l'autre. Parce que ça, ça donnerait  
3           la possibilité à Énergir de contracter des nouveaux  
4           approvisionnements qui respectent le vingt-cinq  
5           dollars (25 \$) à l'horizon deux mille vingt-cinq,  
6           vingt-six (2025-26), mais pas le vingt dollars  
7           (20 \$) de coût moyen à l'horizon deux mille vingt-  
8           trois, vingt-quatre (2023-24). Ou vingt-quatre  
9           vingt-cinq (24-25). Et donc on ne veut pas  
10          qu'Énergir... on veut qu'Énergir se garde la marge  
11          de manoeuvre.

12                   C'est pour ça que le coût moyen maximum qui  
13           est autorisé, selon notre proposition, doit être  
14           associé à une échéance précise. Jusqu'à concurrence  
15           des premiers deux cent dix millions de mètres cubes  
16           (210 Mm3), coût moyen maximum de vingt dollars par  
17           gigajoule (20 \$/GJ). À partir de là, et jusqu'à  
18           l'atteinte du seuil de trois cent millions de  
19           mètres cubes (300 Mm3), en deux mille vingt-cinq,  
20           vingt-six (2025-26), jusqu'à concurrence d'un coût  
21           moyen maximum de vingt-cinq dollars le gigajoule  
22           (25 \$/GJ). Ça peut être vingt-cinq dollars (25 \$)  
23           en deux mille vingt-deux (2022), on s'entend.

24                   Mais donc, lors de la signature, ou avant  
25           la signature de chaque contrat, Énergir doit

1 regarder son tableau de bord. Et s'assurer que ça  
2 lui permet de respecter le coût moyen maximum, le  
3 premier, de la première échéance pour lequel le  
4 coût moyen est déterminé. Par la suite, évidemment,  
5 toujours l'échéance la plus proche.

6 Q. [75] Et, là vous avez mentionné: Si ça dépasse...  
7 au rapport annuel, si ça dépasse ce coût moyen-là,  
8 il y aura des coûts qui vont être désalloués. Ça  
9 sera, ça serait l'écart qui serait au dessus du  
10 coût moyen. Si on calculait l'ensemble des volumes  
11 pour le coût moyen, donc ça serait, je dis  
12 n'importe quoi parce que je l'ai pas calculé, mais  
13 si ça devait donner un A et que ça donne un écart A  
14 plus 3, bien le 3 devrait être désalloué.

15 R. En principe il ne devrait pas y avoir de  
16 désallocations qui se produisent en réalité. Parce  
17 qu'Énergir est tenu, si c'est ça les  
18 caractéristiques qui lui sont imposées par la  
19 Régie, Énergir devrait revenir vous voir, si elle  
20 n'a pas d'autre option comme contrat potentiel  
21 qu'elle veut signer, que un ou des contrats qui  
22 l'amène à dépasser le coût moyen maximum qui a été  
23 autorisé.

24 Alors, si Énergir, malgré tout, décide de  
25 signer un contrat qui ne respecte pas la première

1 cible volumétrique et le coût moyen maximal qui lui  
2 est associé, et qu'elle se présente au rapport  
3 annuel et vous place devant un fait accompli, vous  
4 aurez à décider l'une ou l'autre de deux options.  
5 Soit qu'on refuse la reconnaissance du dernier  
6 contrat signé et qui a provoqué le dépassement du  
7 coût moyen qui avait été autorisé. Soit qu'on ne  
8 reconnaît qu'une partie des coûts de ce contrat-là  
9 jusqu'à concurrence du coût moyen que vous deviez  
10 respecter. Et à ce moment-là, ça veut dire qu'il va  
11 falloir renégocier un contrat au minimum. C'est une  
12 ou l'autre des deux options.

13 Q. [76] Ou selon, monsieur Goyette, absorber une  
14 partie des coûts comme étant le risque du  
15 distributeur.

16 R. Absolument. C'est une éventualité.

17 Q. [77] Merci. Je vais juste regarder si j'ai d'autres  
18 questions. Je reviens.

19 Me NICOLAS ROY :

20 Q. [78] Rapidement, Monsieur Blain, vous avez entendu  
21 monsieur Gosselin pour la FCEI, qui faisait état  
22 que le coût moyen ça serait seulement pour les  
23 nouveaux contrats. Si je me rappelle bien, il  
24 disait, il faut prendre juste les nouveaux. Quelle  
25 est votre position là-dessus? Vous, vous dites que

1 le portefeuille, c'est le portefeuille complet, ce  
2 n'est pas...

3 R. Si on devait... Oui, c'est une bonne question,  
4 Maître Roy. Si on devait imposer un coût moyen  
5 juste pour les contrats nouveaux ou par tranche de  
6 nouveaux contrats ajoutés, bien, là, on impose une  
7 contrainte plus élevée à Énergir puis on réduit sa  
8 capacité de diversifier les prix de contrat qui  
9 seront inclus dans cette tranche d'acquisition  
10 additionnelle là. Alors, c'est pour ça que, moi, je  
11 dis, si on se réfère toujours au coût moyen du  
12 portefeuille à respecter à une échéance en  
13 particulier, par exemple à l'horizon deux mille  
14 vingt-cinq, vingt-six (2025-2026) la cible de trois  
15 cents millions de mètres cubes (300 Mm<sup>3</sup>) ou cinq  
16 pour cent (5 %), bien, ça permet à Énergir, à  
17 partir d'un coût moyen du portefeuille existant,  
18 d'ajouter différents contrats, cette tranche-là  
19 ayant un coût moyen de trente (30 \$) ou trente-cinq  
20 dollars (35 \$), mais comportant certains  
21 approvisionnements à vingt-sept dollars (27 \$) puis  
22 d'autres à trente-sept (37 \$) ou quarante dollars  
23 (40 \$). Et donc, ça lui donne beaucoup plus de  
24 latitude en nous référant tout le temps uniquement  
25 au respect du coût moyen maximum pour l'ensemble

1 des contrats à une échéance donnée correspondant à  
2 un objectif, un seuil réglementaire, donc à un  
3 volume déterminé.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 On vous remercie. Ça va être l'ensemble de nos  
6 questions. Avez-vous un réinterrogatoire, Maître  
7 Sicard?

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Non, mais je vous remercie, je n'aurai pas de  
10 réinterrogatoire. Vous pouvez libérer monsieur  
11 Blain.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci beaucoup. Vous êtes maintenant libéré,  
14 Monsieur Blain.

15 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

16 R. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 On va maintenant passer à la preuve du GRAME,  
19 Maître Paquet.

20

21 PREUVE DU GRAME

22

23 Me GENEVIÈVE PAQUET :

24 Oui. Rebonjour, Madame la Présidente, Madame et  
25 Monsieur les Régisseurs. Geneviève Paquet pour le

1 GRAME. Notre témoin cet après-midi est madame  
2 Nicole Moreau qui vient de se joindre à nous. Donc,  
3 avant de débiter, je demanderais à, s'il vous  
4 plaît, Madame la Greffière de bien vouloir  
5 assermenter madame Moreau.

6  
7 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-  
8 deuxième (22e) jour du mois de septembre, A  
9 COMPARU :

10  
11 NICOLE MOREAU, analyste en environnement et  
12 énergie, ayant une place d'affaires au 84, rue  
13 Saint-Pierre, Chambly (Québec);

14  
15 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
16 solennelle, dépose et dit :

17  
18 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

19 Q. [79] Madame Moreau, je vais vous demander de me  
20 confirmer que c'est bien vous qui avez procédé à la  
21 rédaction de certains documents. Premièrement, la  
22 pièce C-GRAME-0135 qui est en fait la preuve du  
23 GRAME en version caviardée; la pièce C-GRAME-0136  
24 qui est la preuve du GRAME en version  
25 confidentielle; la pièce C-GRAME-0140 qui est la

1 réponse à la demande de renseignements numéro 1 de  
2 la Régie; ainsi que la pièce C-GRAME-0150 qui est  
3 la présentation qui a été déposée et que vous  
4 utiliserez aujourd'hui. Donc, c'est bien vous qui  
5 avez rédigé ces documents?

6 R. Oui.

7 Q. **[80]** Est-ce que vous avez des modifications à y  
8 apporter?

9 R. Oui, j'ai deux modifications à y apporter. D'abord,  
10 aux rapports C-GRAME-0135 et C-GRAME-0136, il y a  
11 une erreur de frappe qui s'est glissée sur  
12 l'ensemble des références qui portent la cote  
13 B-0758, réponse à la demande de renseignements  
14 numéro 8 du GRAME. Mais le lien hyperlien était le  
15 bon. Donc, il faut remplacer B-0758 par B-0755. Et  
16 c'était le numéro de la demande de renseignements  
17 numéro 6 et non pas 8.

18 Q. **[81]** Excusez-moi! Je pense que c'est plutôt B-0757  
19 qu'on doit lire au lieu de B-0758.

20 R. Oui, c'est ça. Donc, c'est pour ça que je disais,  
21 il fallait modifier le numéro de B-0758 pour  
22 B-0757.

23 Q. **[82]** D'accord.

24 R. Bon. On a fait une autre erreur de cote. C'est dans  
25 la présentation. Vous allez voir, c'est indiqué sur

1 toutes les pages, c'est GRAME-0148. Mais en fait  
2 c'est GRAME-0150. Ça va être tout.

3 Q. **[83]** D'accord, merci.

4 R. Merci.

5 Q. **[84]** Donc, vous adoptez ces documents-là pour  
6 valoir, comme votre témoignage écrit pour la  
7 présente audience?

8 R. Oui.

9 Q. **[85]** Merci. Donc, je vais vous laisser débiter  
10 votre présentation.

11 R. Je vais attendre... c'est la pièce C-GRAME-0150.

12 Q. **[86]** Oui, Madame la Greffière, si c'était possible  
13 d'afficher la présentation à l'écran, ça serait  
14 apprécié.

15 Mme NICOLE MOREAU :

16 R. Alors, bonjour Madame la Présidente, Madame,  
17 messieurs les régisseurs. Ça me fait plaisir, au  
18 nom du Groupe de recommandations et d'actions pour  
19 un meilleur environnement, de vous présenter nos  
20 recommandations et nos conclusions suite à l'étude  
21 de la demande d'Énergir. Alors, je vais passer à la  
22 planche suivante. Peut-être, aller déjà à l'autre,  
23 aussi, le plan de la présentation, 3.

24 Donc, je vais aborder cinq sujets  
25 principalement. On va commencer tout de suite.

1           Merci, Madame la Greffière.

2                       Alors, on va aller à la planche suivante.  
3           On pourrait aller à la 5, finalement. Mais ça, on  
4           va d'abord vous parler de l'« Atteinte des  
5           cibles : une priorité ».

6                       Tout d'abord, en introduction, je vais  
7           reprendre les mots de mon procureur en disant qu'on  
8           doit bien se rappeler, au départ, que la présente  
9           demande, elle est fondée sur le règlement sur la  
10          quantité de gaz naturel renouvelable à être livré  
11          et donc que la performance de cette atteinte doit  
12          être prise en perspective.

13                      Le GRAME, on est d'avis que c'est à la  
14          Régie que revient le rôle de s'assurer du respect  
15          de ces cibles. On sait qu'il n'y a pas de système  
16          de bâton et carotte, là, de pénalités si ce n'est  
17          pas atteint, mais on a un tribunal pour pouvoir  
18          guider les Distributeurs dans l'atteinte de cette  
19          cible-là.

20                      Donc, on vous demande, évidemment, de  
21          considérer l'importance de l'atteinte des cibles  
22          minimales réglementaires de deux mille vingt et un,  
23          vingt-deux (2021-2022).

24                      Là, on se permet, en introduction, de vous  
25          énoncer notre préoccupation à l'annonce faite

1 récemment par Énergir. Ça a été déposé au présent  
2 dossier, la pièce B-0801. Donc, où Énergir nous  
3 annonce qu'il ne compte pas, en tout cas, demander  
4 la socialisation des unités de GNR invendues.

5 Donc, on comprend que cette décision-là va  
6 être rendue au dossier de fermeture. Alors, on se  
7 retrouve tout le temps... le dossier de fermeture,  
8 c'est au mois de décembre. Et là, si on regarde  
9 ici, on prévoit garder les inventaires pour  
10 continuer à vendre ce GNR-là qui est en inventaire,  
11 à ces clients, durant cette période-là, biens on se  
12 retrouve, en fait, aux mois de décembre, janvier et  
13 février, avec finalement un fait accompli,  
14 finalement.

15 Donc, c'est un peu pour ça qu'on vient  
16 quand même vous dire, on pense que ça relève de  
17 votre rôle, ici, de s'assurer du respect des  
18 cibles. On est d'avis que l'exception ne doit pas  
19 devenir la règle. Pourquoi? Parce que ça va réduire  
20 l'incitatif d'Énergir à atteindre sa cible, de  
21 manière prioritaire.

22 Évidemment, on comprend qu'il y a plusieurs  
23 enjeux, ici, pour l'atteinte. On a vu, il y a des  
24 difficultés de livraisons. O.K., mais on ne veut  
25 pas perdre nos clients, on comprend ça. Donc, il y

1 a des clients qui veulent avoir du GNR. Donc, on  
2 veut conserver ce GNR là. Donc, ça prend une marge  
3 de manoeuvre suffisante.

4 C'est un peu ça qu'on vient vous dire, puis  
5 on va vous le dire quand je vais aborder les  
6 caractéristiques de volumes, parce que la question  
7 des volumes, c'est quelque chose de très important.  
8 Plus on limite la latitude d'Énergir pour atteindre  
9 non seulement ses cibles, mais avoir un inventaire,  
10 suffisamment d'inventaires en fin d'année pour  
11 satisfaire la montée de la demande de GNR de la  
12 part de sa clientèle.

13 Bien, je veux dire, plus Énergir va avoir  
14 cette latitude-là, bien, moins il va y avoir de  
15 risque de déficit de GNR et de non atteinte de la  
16 cible. On a fait un petit calcul pour vous sans  
17 la... je veux dire atteinte de la cible sans  
18 socialisation et ni achat de GNR, on est à  
19 quarante-quatre pour cent (44 %) de la cible. Donc,  
20 c'est pas une performance très bonne. Ça fait  
21 depuis deux mille dix-sept (2017) qu'on est ici  
22 avec vous, le GRAME on suit ce dossier-là depuis...  
23 depuis toutes ces années-là et là on a une cible de  
24 un pour cent (1 %) et on ne l'a toujours pas  
25 atteinte. C'est pour ça qu'on vous dit qu'on a des

1 préoccupations par rapport à ça. Et on a une cible  
2 qui s'en vient tout près de deux pour cent (2 %),  
3 après ça cinq (5 %), après ça sept (7 %), après ça  
4 dix (10 %). La marche est haute, les marches vont  
5 être hautes à monter.

6 Évidemment, si on socialise pas... si on  
7 socialise, pardon, bien on approche de quatre-vingt  
8 pour cent (80 %). Puis c'est un peu plus acceptable  
9 considérant les difficultés, là, des aléas de la...  
10 de la livraison... relatives à la livraison.

11 Donc, je vous amène à mon premier...  
12 prochain sujet, page 6, la stratégie  
13 d'approvisionnement. Il y a plusieurs sous-volets à  
14 cette... à ce sujet-là. Alors je vous amène à la  
15 planche numéro 7. Merci. Je vais faire une  
16 introduction par rapport aux objectifs de  
17 l'encadrement réglementaire des cibles.

18 Peut-être en préambule il faut se rappeler  
19 aussi que les gouvernements on voit ça dans  
20 plusieurs autres États, c'est qu'il y a des énoncés  
21 généraux sur des stratégies... des stratégies  
22 parfois sur une période de dix (10) ans, là, on  
23 parle des politiques énergétiques, on en a vues  
24 d'autres avant qui sont venues. Après ça, elles ont  
25 été remplacées par d'autres, qui essaient d'aller

1 plus loin.

2           Donc, les gouvernements ont leur manière de  
3 fonctionner, c'est qu'ils mettent des politiques,  
4 ils annoncent leurs objectifs, ils annoncent leurs  
5 couleurs, où est-ce qu'ils veulent aller dans... où  
6 est-ce qu'ils veulent se retrouver dans dix (10)  
7 ans, par exemple. Et là après ça bien ils vont  
8 regarder quels sont les... les moyens, les  
9 mécanismes avec lesquels ils peuvent composer pour  
10 pouvoir atteindre leurs objectifs. Donc, ici on va  
11 rester juste sur ce sujet-là, mais je pourrais  
12 donner d'autres exemples.

13           Les politiques antérieures, les politiques  
14 énergétiques lorsqu'on parlait d'augmenter les...  
15 la quantité d'électricité produite par l'éolienne.  
16 Ou bien après ça il y a les politiques ont été...  
17 ça a été énoncé dans les politiques. Après ça bien  
18 il y a eu des décrets gouvernementaux, qui  
19 finalement ont finalisé le mécanisme, le moyen pour  
20 arriver aux objectifs. C'est un peu ça qu'on voit  
21 ici.

22           Évidemment le gouvernement ici dans ce cas-  
23 ci a aussi mis en place des... je vais en parler  
24 juste après, là, mais a mis en place des moyens  
25 pour aider les producteurs via des aides

1           financières.

2                       Maintenant ce que je voulais vous amener  
3           c'est qu'on est très conscients et je pense que le  
4           gouvernement aussi est très conscient de ce qu'il  
5           fait. C'est qu'il a mis le véhicule, il a construit  
6           le véhicule, le règlement avant d'avoir l'énergie  
7           pour le tirer. On dit... l'expression québécoise,  
8           on dit « mettre la charrue devant les boeufs »,  
9           donc c'est... c'est le choix du gouvernement et le  
10          gouvernement avait... finalement considérait que  
11          c'était le meilleur moyen de faire lever aussi la  
12          filière. Parce qu'en donnant l'obligation, parce  
13          que ça fait longtemps que le gouvernement veut  
14          valoriser ses matières résiduelles, veut faire son  
15          ménage chez soi, c'est un peu ça, faire le ménage  
16          chez soi, améliorer sa balance... sa balance  
17          économique, diversifier ses approvisionnements  
18          énergétiques. Ça, on parle d'indépendance  
19          énergétique, on le voit beaucoup par exemple  
20          avec... si on regarde juste nos voisins du sud avec  
21          l'éthanol, pourquoi il y a tellement de production  
22          avec l'éthanol de diverses sources, on en parlera  
23          plus tard, pourquoi? Parce qu'on cherche  
24          l'indépendance énergétique. On cherche à améliorer  
25          notre comportement.

1 Et dans les... dans les communiqués de  
2 presse on va le voir à la planche suivante. Merci,  
3 Madame la Greffière. Je vais me permettre de lire  
4 un peu un court extrait de l' « Analyse d'impact  
5 réglementaire ». Mais tout d'abord, on le voit...  
6 on le voit que le gouvernement... dans l'analyse  
7 réglementaire, l'année où est-ce qu'on se projette  
8 c'est deux mille trente (2030). On sait qu'on n'a  
9 pas ce qu'il faut là maintenant pour dire : bien on  
10 va juste produire du GNR québécois. On sait que  
11 c'est impossible, que c'est pas là, que ça ne sera  
12 peut-être pas vraiment possible que ça lève  
13 vraiment avant peut-être quatre-cinq ans. Donc,  
14 s'il y a quelqu'un qui est au courant de ça, c'est  
15 ceux qui sont directement en lien justement avec...  
16 avec ces filières-là, dont ceux qui administrent  
17 les programmes. On a vu l'AQPER nous présenter que  
18 le premier programme, je pense, le... c'est sur le  
19 PTMOBC, ça fait longtemps qu'il est en place. Donc,  
20 le gouvernement est au courant que ça prend du  
21 temps, que ça ne bouge pas rapidement. Donc, le  
22 moyen, l'intérêt, c'était de favoriser, d'offrir un  
23 marché prévisible et stable aux producteurs. Alors,  
24 dans l'analyse réglementaire, c'est bien indiqué  
25 que :

1 Sans exclure qu'une portion des GSR -  
2 maintenant - consommée puisse être  
3 importée en deux mille trente  
4 (2030)...

5 Mais ils se projettent en deux mille trente (2030),  
6 hein.

7 ... dans le cadre de la présente  
8 analyse, on suppose que la majorité de  
9 la production de GSR nécessaire pour  
10 remplir les exigences du Règlement à  
11 l'horizon 2030 sera produite au  
12 Québec, ce qui pourrait générer des  
13 revenus supplémentaires pour les  
14 producteurs locaux - et -  
15 l'amélioration du produit intérieur  
16 brut et de la balance commerciale du  
17 Québec.

18 Et ça, c'est quand même, on n'en parle pas  
19 beaucoup, mais c'est un point d'intérêt sociétal,  
20 d'intérêt public, ici, de ce qu'on parle. Puis  
21 quand... un petit aparté, là, mais quand on parle  
22 d'acheter du GNR à l'extérieur du Québec, on fait  
23 le contraire, par rapport à acheter du gaz  
24 conventionnel parce que ça coûte plus cher, hein,  
25 le gaz... le GNR qu'on achète, il coûte beaucoup

1 plus cher que le gaz conventionnel. Donc, on se  
2 trouve à faire un peu le contraire en faisant ça.  
3 On ne vous dit pas qu'on préfère consommer du gaz  
4 conventionnel que du GNR, qu'importe sa provenance,  
5 ce n'était pas le point, là, que je voulais  
6 soulever, vous me connaissez, avec les intérêts  
7 qu'on représente.

8           Donc... Puis pour terminer, on avait  
9 préparé cette planche-là avant la présentation de  
10 l'AQPER, mais c'est ça, on était un peu surpris de  
11 voir que les témoins d'Énergir disaient que ce  
12 n'était pas les deux programmes, là, qui avaient  
13 l'obligation de remplacer du carburant, du  
14 combustible fossile utilisé; nous, c'était notre  
15 lecture préliminaire. Donc, on vous a simplement  
16 mis les extraits, là.

17           Donc, je vais... on va passer à la  
18 prochaine planche, s'il vous plaît. Donc, ici,  
19 évidemment, on n'est pas ici pour vous dire que...  
20 écoutez en introduction, c'est... on ne pense pas  
21 que tout est là, est disponible pour dire « Bien,  
22 demain matin, on achète juste du GNR du Québec. »  
23 Ce n'est pas ça qu'on est venu vous dire. On est  
24 venu dire qu'on est conscient qu'on est dans un  
25 processus, hein, un processus qui s'en va dans une

1 direction. Et nous, un peu, c'est... on est dans  
2 un... comment je dirais? On est en recherche de  
3 solution, hein, pour permettre d'avancer dans une  
4 direction pour créer un équilibre dans tout ça.  
5 Donc, notre intervention, elle s'inscrit beaucoup  
6 dans cette direction-là de chercher des solutions  
7 pour pouvoir aller dans une direction puis  
8 concilier différents problèmes qui se présentent.  
9 On a...

10 Dans notre rapport, on a fait plusieurs  
11 scénarios; là, on vous en présente juste un. Un des  
12 scénarios, si on prend celui-là retenu par  
13 l'analyse d'impact réglementaire avec... Et là,  
14 vous voyez, je n'ai pas rajouté de GNR hors  
15 territoire, on a pris juste ça, c'est juste à titre  
16 démonstratif qu'éventuellement, quand on va aller  
17 vers deux mille trente (2030), on va avoir les...  
18 il devrait avoir des possibilités, si on offre un  
19 marché stable aux producteurs, si on offre des  
20 possibilités de ventes, bien, que ça soit rempli  
21 par des volumes qui soient produits au Québec.  
22 Évidemment, tout ça, ça va dépendre du prix auquel  
23 il va pouvoir... Ici, c'est juste une démonstration  
24 du potentiel.

25 Donc, je vais aller à la prochaine planche,

1 s'il vous plaît, qui est un peu ma conclusion sur  
2 cette longue introduction. Donc, comment concilier  
3 les deux objectifs, l'atteinte des cibles et le  
4 développement de la filière québécoise de  
5 production de GNR en l'absence de production de GNR  
6 suffisante en territoire? Imaginons, on fait une  
7 hypothèse, d'ici deux ou quatre, cinq ans. Donc,  
8 qu'est-ce qu'on fait en attendant? Pourquoi? Parce  
9 qu'on vous a dit : « L'atteinte des cibles, c'est  
10 le véhicule. » Hein, le véhicule est là, il faut  
11 l'atteindre. On ne peut pas se dire: Ben là, j'ai  
12 pas de pénalité je l'atteins pas c'est pas grave de  
13 toute façon... On est d'avis que c'est sérieux.  
14 Quand c'est une obligation réglementaire, il faut  
15 l'atteindre. Mais comment on peut concilier deux  
16 objectifs comme ça?

17 On vous avait posé, déjà proposé de réduire  
18 la durée des contrats hors-territoire. Finalement,  
19 peut-être dire un petit mot là-dessus. Ici, ce  
20 qu'on fait c'est créer, instaurer des balises.  
21 Mettre des balises sur lesquelles, de base, sur  
22 lesquelles on fonctionnerait. Donc notre  
23 recommandation était de réduire la durée des  
24 contrats hors-territoire à dix ans mais il y a rien  
25 qui empêche qu'au delà des balises, Énergir vienne

1 demander finalement pour l'approbation d'un contrat  
2 de vingt ans (20) parce qu'il a vraiment un  
3 intérêt. Parce que les prix sont vraiment bons et  
4 que là on en a besoin par exemple pour atteindre,  
5 sécuriser l'atteinte de nos cibles. Ici c'est des  
6 balises. C'est pas des... fixé dans le béton. Ça  
7 veut dire que, ça veut dire que c'est pas  
8 impossible pour Énergir d'aller, d'aller plus loin  
9 que par exemple ce qu'on vous demanderait.

10 L'autre chose, c'est qu'on a pensé,  
11 réfléchi, en recherche de solutions, qu'est-ce  
12 qu'on pourrait faire. On pourrait peut-être, on  
13 pourrait prévoir un mécanisme de cession de  
14 contrat. Les contrats hors-territoires, lorsque les  
15 volumes de GNR produits par la filière québécoise  
16 seraient, deviendraient disponibles. Donc,  
17 évidemment, tout ça...

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Excusez-moi. Est-ce que le témoin aurait la  
20 gentillesse de répéter peut-être ses deux dernières  
21 phrases. Il y a eu une coupure de son.

22 Mme NICOLE MOREAU :

23 Est-ce que vous m'entendez maintenant?

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 O.K. Donc, je vais reprendre au deuxième point

1           donc, ce que je disais c'est que, on pense que ça  
2           pourrait être important, pour réussir à concilier  
3           ces deux objectifs-là, de prévoir un mécanisme de  
4           cession de contrats. Des contrats hors-territoires  
5           lorsque les volumes produits par la filière  
6           québécoise seront disponibles. Évidemment tout ça  
7           ça serait encadré par le fait que les prix d'achat  
8           doivent se situer dans les balises de prix qui sont  
9           déterminés à l'étape D. Et évidemment ça prendrait  
10          nécessairement un processus de suivi. pas de suivi  
11          mais d'approbation par la Régie. Parce qu'on  
12          comprend qu'il y a plusieurs intérêts, ici, autour  
13          de la table. Il y a des clients qui veulent pas  
14          payer trop cher aussi pour le GNR, ça pourrait  
15          faire monter le prix moyen donc, nécessairement, il  
16          faudrait que, lorsque ça se présenterait, si  
17          Énergir reçoit la possibilité d'avoir un bon  
18          contrat du Québec mais que ses cibles sont  
19          atteintes, alors à ce moment-là, il pourrait venir  
20          devant vous et faire la demande.

21                        Donc, on pense que c'est un mécanisme de  
22          recherche de solutions, que ça pourrait être une  
23          solution qui permettrait, si la Régie l'énonce dans  
24          sa décision, de dire que c'est un processus qui  
25          pourrait être adopté sous la surveillance de la

1 Régie, bien peut-être que ça va aider aussi à  
2 sécuriser le marché. À assurer plus de stabilité  
3 dans l'avenir. Parce qu'un moment donné peut-être  
4 qu'on va se retrouver avec cinq sept pour cent (5-  
5 7 %) des cibles comblées et là, sur le terrain ils  
6 vont dire: Est-ce qu'on continue? Est-ce qu'il va  
7 toujours y avoir de la place pour nous? ou même  
8 plus loin que sept pour cent (7 %). Donc il y a  
9 toute la question de voir venir ce qui s'en vient  
10 jusqu'à deux mille trente (2030). C'est un peu ce  
11 qu'on tente de faire aujourd'hui ensemble.

12           Donc, je vais passer à la prochaine  
13 planche. Merci beaucoup.

14 Je reviens sur les caractéristiques volume. On a  
15 d'abord précisé notre position qu'on a pris au tout  
16 début du dossier sur les, les impacts finalement  
17 des modifications aux définitions de gaz naturel et  
18 de gaz naturel renouvelable, qui est prévu au  
19 projet de loi 97. Ça soulève des interprétations de  
20 la Régie.

21           En tout début, quand j'ai commencé, je vous  
22 ai parlé des volumes, comment c'était important  
23 qu'il y ait suffisamment une latitude de volumes  
24 pour l'achat de GNR ou GES. Et surtout au cours de  
25 l'année qui s'en vient, on sait que le contrat

1 d'Archaea, qui est sur la table, je pense qu'il  
2 faut tout de même qu'il y ait suffisamment de  
3 latitude à Énergir si la Régie décidait de la  
4 nécessité de mettre en place une limite temporaire  
5 de volumes jusqu'à ce que ces questions-là soient  
6 statuées. Donc je pense à mon procureur, vous avez  
7 dit deux pour cent (2 %) de livraison plus une  
8 marge. » On pense que c'est peut-être plus facile  
9 de fixer ça à trois pour cent (3 %) des volumes  
10 contractés.

11 Parce que, là, on le sait, on a la  
12 dynamique de vouloir conserver des molécules en fin  
13 d'année pour alimenter les clients en achat  
14 volontaire de l'année d'après. Donc, on dit : Ne  
15 limitez pas trop, fixez une balise. Même si c'est  
16 temporaire, fixez une balise, mais pas trop serrée.

17 Donc, c'était ce qu'on était venu vous  
18 dire. Donc, pourquoi? Parce qu'on ne peut pas  
19 rencontrer la cible de deux pour cent (2 %), à la  
20 dernière minute. Il faut s'arranger pour s'assurer  
21 d'être certain de l'atteindre. Puis comme je vous  
22 le disais, il faut pallier aux aléas de la  
23 production de GNR.

24 Donc, je vous emmène à notre  
25 recommandation. Puis ça, c'est une recommandation

1 subsidiaire, si la Régie décidait, finalement, de  
2 mettre en place une limite. Mais on vous emmène à  
3 la prochaine planche, merci.

4           Donc, évidemment, en suivi de tout ce que  
5 je viens de dire, on vous recommande de ne pas  
6 retenir de caractéristiques portant sur les  
7 volumes. On vous a fait une proposition en ce sens  
8 que si vous décidez d'en adopter une, il va falloir  
9 qu'elle soit assez flexible pour permettre  
10 l'atteinte des cibles, mais avant que la cible  
11 arrive.

12           Nous, on proposait vingt-quatre (24) mois  
13 avant pour donner assez de latitude à Énergir pour  
14 développer son marché. Parce que là, on parle  
15 évidemment de pourcentages contractés, ici. Donc,  
16 si on l'atteint vingt-quatre (24) mois avant, bien,  
17 on va pouvoir s'ajuster avec les aléas de la  
18 livraison.

19           On a vu aussi la réponse qui vient juste de  
20 nous parvenir ce midi. La réponse... excusez-moi,  
21 l'engagement numéro 4. J'ai fait des petits  
22 calculs, c'est un peu plus restrictif ce qu'Énergir  
23 vous propose, que ce que, nous, on proposait.

24           Mais on avait regardé aussi la proposition  
25 de la Régie puis on trouvait que c'était risqué

1 parce qu'on a des plateaux de deux ans, admettons,  
2 de... T'sais, comme le deux pour cent (2 %), il  
3 dure quand même... Deux pour cent (2 %), deux pour  
4 cent (2 %), puis après ça, ça monte à cinq pour  
5 cent (5 %). Donc, on a des marches à monter.

6           Donc, ça peut être dangereux, avec des  
7 moyennes, de dire, de se retrouver, l'année  
8 d'avant, avec une moyenne un peu trop basse pour  
9 pouvoir être certain, au moins, d'atteindre... si  
10 ce n'est pas vingt-quatre (24) mois avant, mais six  
11 mois avant, là. S'arranger, au moins, que ça ne  
12 soit pas trop serré. Donc, c'est un peu ça.

13           Donc, pourquoi permettre le dépassement des  
14 seuils avant les dates butoirs? Évidemment, c'est  
15 parce que c'est la difficulté que représente les  
16 sauts qui sont exigibles des volumes, entre deux  
17 (2 %) et cinq (5 %), cinq (5 %), sept (7 %) et sept  
18 (7 %), neuf (9 %). On n'a pas toujours pas atteint  
19 la cible de un pour cent (1 %) pour l'année deux  
20 mille vingt et un, vingt-deux (2021-2022). Donc,  
21 vous voyez pourquoi nous avons des préoccupations à  
22 ce niveau-là.

23           Donc, je vous emmène à la prochaine  
24 planche, s'il vous plaît. Donc, évidemment, ce  
25 n'est pas la première préoccupation du GRAME. Ce

1 qu'on a fait, ici, c'est qu'on a quand même pris le  
2 temps. On a regardé le dernier appel d'offres. On  
3 considère que, finalement, c'est quand même...

4 La proposition d'Énergir, elle est en  
5 conformité, finalement, avec ce qu'il y a sur la  
6 table pour le nouvel appel d'offres, et que ça  
7 donne, quand même, une marge de manoeuvre à Énergir  
8 pour pouvoir développer des projets, par exemple,  
9 avec... Ça peut vous faire sourire, mais à ce jour,  
10 ce qu'on a vu passer. On a participé aux  
11 différentes demandes d'approbation des contrats. Et  
12 ce qu'on voit d'Énergir, c'est qu'Énergir a  
13 vraiment tendance à choisir, finalement, les  
14 contrats qui sont de moindres coûts.

15 Donc, c'est surtout que, nous, de notre  
16 côté, même si ce n'est pas une préoccupation de  
17 prix, on constate qu'Énergir a agi avec beaucoup de  
18 prudence, là, dans sa... dans la signature de...  
19 aller chercher les contrats qu'il est allé  
20 chercher.

21 Donc, je vous amène à la prochaine planche.  
22 Là, je vous en ai déjà parlé, je ne vais pas  
23 revenir là-dessus, sauf qu'évidemment en mettant  
24 une partie des contrats sur dix (10) ans bien comme  
25 ces contrats-là sont signés à des dates

1 d'échéance... des dates différentes, là, au cours  
2 des... jusqu'à deux mille trente (2030), ça va être  
3 signé progressivement. Évidemment, ces contrats-là  
4 vont arriver à échéance aussi progressivement, donc  
5 on ne se retrouvera pas tout d'un coup avec... à  
6 devoir remplacer tous ces... ces contrats-là.

7           Donc, je ne vais pas m'attarder ici, j'en  
8 ai déjà parlé avant. Je vais aller au sujet 2.4, la  
9 planche 15. Merci beaucoup. Donc, ici on aimerait  
10 ça quand même vous énoncer, j'ai deux planches,  
11 donc je vais... je vais aller d'abord vous dire  
12 qu'évidemment les critères, la manière qu'ils ont  
13 été énoncés puis expliqués, il y aurait eu vraiment  
14 avantage à ce que ce soit mieux expliqué au départ,  
15 que ce soit en termes d'allégement réglementaire,  
16 réduction des questions. On le voit bien quand on  
17 regarde les indicateurs... les indicateurs de  
18 performance, c'est bien expliqué, donc on sait où  
19 est-ce qu'on s'en va, ce serait intéressant de  
20 savoir mieux où est-ce qu'on s'en va. Nous, ce  
21 qu'on... ce qu'on vous demande c'est que c'est...  
22 peut-être pour vous dire que quand on parle  
23 d'environnement ou d'acceptabilité sociale ou  
24 environnementale c'est des notions très vagues  
25 parce que c'est un vaste champ de compétences, mais

1 effectivement l'environnement c'est... c'est  
2 vraiment large comme... comme aspect, il y a  
3 beaucoup d'aspects différents.

4           Donc, l'autre chose évidemment on a regardé  
5 la notion relative au changement indirect  
6 d'utilisation des terres. Pourquoi? Parce que non  
7 seulement d'un point de vue d'acceptabilité sociale  
8 ni d'un point de vue d'acceptabilité  
9 environnementale, pour le GRAME c'est pas  
10 acceptable d'utiliser des terres... des terres  
11 cultivables pour faire autre chose avec, pour faire  
12 des cultures, des cultures énergétiques qui  
13 produiraient du biogaz, du GNR je devrais dire.  
14 Donc, c'est au point de vue de l'acceptabilité  
15 sociale et environnementale, ça passe pas du tout  
16 la barre de ces critères-là.

17           Donc, je vous amène... et on n'est pas les  
18 seuls à penser comme ça. On va voir que la Norme  
19 canadienne sur les combustibles propres ça passe  
20 pas la barre non plus, ni le Règlement sur les  
21 combustibles propres canadien.

22           Donc, la planche suivante s'il vous plaît.  
23 Donc, vous nous avez écouté... écouté notre  
24 procureur en contre-interrogatoire sur ces enjeux-  
25 là. On a donné un exemple, là, sur une question

1 sur... sur le Règlement sur les combustibles  
2 propres. Excusez-moi, oui, c'est ça, sur les  
3 combustibles propres. Et on souligne... ce qu'on  
4 veut vous dire c'est que la Norme canadienne sur  
5 les combustibles propres et le Règlement sur les  
6 combustibles propres sont à même de guider les  
7 choix des intrants à exclure des approvisionnements  
8 en GNR à même les critères qui seront déterminés  
9 pour le GNR contracté.

10 Il y a plusieurs raisons à ça. On est peut-  
11 être une société distincte, même le Canada est une  
12 société distincte par rapport à si on regarde notre  
13 voisin américain. Notre voisin américain, il  
14 produit de l'éthanol avec du maïs puis c'est  
15 subventionné... j'allais dire « at large », là,  
16 pour produire de l'éthanol. Ici, c'est pas accepté.  
17 Donc, on est une société distincte. Là, c'est sûr  
18 qu'on achète du GNR qui provient de d'autres États,  
19 mais ici au point de vue de l'acceptabilité sociale  
20 et environnementale c'est pas quelque chose qui  
21 passe.

22 Donc, il y a aussi... il y a l'absence  
23 d'unité de conformité pour les cultures de... les  
24 récoltes de culture énergétiques. Donc, ça donne un  
25 poids additionnel. On sait que les attributs

1           environnementaux, nous, ce qu'on avait bien compris  
2           à l'Étape C, c'est que c'est pas dissociable du  
3           GNR. La raison, ce qu'on avait compris de ça, c'est  
4           que... c'est ça, c'est que pour que ce GNR-là soit  
5           considérés pour réduire des émissions  
6           atmosphériques, mais pour la réduction des GES il  
7           faut nécessairement que l'attribut soit attaché à  
8           ça, sa qualité de renouvelable. Si on détache la  
9           qualité de renouvelable, bien, ça reste toujours du  
10          gaz naturel qu'on peut brûler. Mais là, on se  
11          retrouverait avec un double comptage, quelqu'un  
12          d'autre utiliserait ces réductions-là ailleurs et  
13          la personne qui a vendu les attributs ne pourrait  
14          pas s'attribuer des réductions de gaz à effet de  
15          serre lui aussi. Là, on voit que... de selon les  
16          réponses qu'on a reçues en audience que les unités  
17          de conformité seraient quelque chose qui se  
18          rajouterait. Mais là, c'est... Nous sommes en  
19          train d'étudier ça. C'est quelque chose qu'on va  
20          suivre de près.

21                   Je vous amène maintenant à mon prochain  
22          point, la planche 18, s'il vous plaît. Merci. Donc,  
23          encore ici, on est en mode recherche de solutions,  
24          hein, quand on a un problème, on cherche comment,  
25          qu'est-ce qu'on peut faire avec ça. Donc, on a

1       abordé la stratégie de minimisation du surcoût du  
2       GNR invendu. Là, on se retrouvait avec deux  
3       décisions qui nous semblaient contradictoires,  
4       c'est-à-dire celle qu'il n'y a pas de durée de vie  
5       déterminée pour le GNR que la molécule ne devient  
6       pas périmée. Là, je n'ai pas mis le numéro de la  
7       décision, probablement que c'est dans notre  
8       rapport. Et la décision subséquente, lorsqu'un  
9       GNR... un inventaire trop important, bien, là,  
10      j'imagine, il y avait la peur que l'argent  
11      s'accumule à des coûts dans un compte d'écart  
12      s'accumule puis qu'il reste là ad vitam aeternam. À  
13      un moment donné, il faut faire quelque chose avec,  
14      donc il était logique de vouloir le transférer, le  
15      récupérer via le Tarif de GNR après une période de  
16      vingt-quatre (24) mois en inventaire.

17                J'ose dire, bien, là, vous savez, on est en  
18      transition énergétique au Québec, il y a un  
19      plaidoyer de la direction d'Énergir, au début, qui  
20      dit : « Les gens vont aller vers le gaz naturel  
21      renouvelable, c'est un peu notre porte de sortie. »  
22      À un moment donné, il va avoir une augmentation,  
23      justement, de la demande, il va avoir la  
24      commercialisation, mais c'est un peu comme...  
25      aujourd'hui, c'est les précurseurs, c'est ceux qui

1           embarquent en premier, mais il y a toute une  
2           catégorie comme ça de... soit d'industries ou de  
3           personnes qui sont proactives, qui vont plus  
4           rapidement. Mais après ça, ça s'installe dans le  
5           milieu. On sait que les institutionnels, ils  
6           hésitent à embarquer, question budgétaire, mais à  
7           un moment donné, ça doit finir par se faire. Donc,  
8           on risque de se retrouver avec une demande accrue,  
9           à un moment donné, et peut-être qu'on n'aura pas  
10          assez, si on est à cinq (5 %) ou sept pour cent  
11          (7 %), mais si on a une demande de huit pour cent  
12          (8 %), bien on va être au-dessus, hein, de notre  
13          demande. Donc, pourquoi pas créer un vase  
14          communicant, garder ces unités-là en inventaire, un  
15          inventaire virtuel qui pourrait servir à inverser  
16          l'écriture comptable, là, lorsqu'il y aurait une  
17          demande.

18                   Là, la Régie nous a posé une question sur  
19                   qu'est-ce qu'on fait avec le prix de ces unités  
20                   placées en inventaire. On a fait quelques  
21                   suggestions, mais si la Régie s'intéresse à ça, on  
22                   va s'en remettre à l'équipe comptable qui est  
23                   derrière vos bureaux et qui fait un excellent  
24                   travail pour faire des propositions sur Énergir ou  
25                   prendre la décision.

1                   Donc, évidemment, c'est une suggestion,  
2                   hein, ça vise à répondre au besoin de trouver des  
3                   moyens pour minimiser le surcoût du GNR invendu  
4                   sur... l'impact du surcoût sur le GNR invendu du  
5                   Tarif GNR.

6                   Donc, il me reste juste deux points à  
7                   aborder, je vais aller à la planche 20, s'il vous  
8                   plaît. Vous nous avez lus. Ça va être assez bref.  
9                   On vous a soumis qu'il y avait une incohérence  
10                  entre la preuve d'Énergir et le texte des  
11                  Conditions de service et tarif. On peut voir qu'aux  
12                  paragrophes 2 et 3 de l'article 11.1.3.5 des CST,  
13                  ne reflète pas la preuve soumise à l'Étape C,  
14                  laquelle indique un horizon temporel, soit au cours  
15                  d'une année pour une période allant du premier  
16                  (1er) octobre au trente (30) septembre.

17                  Donc on vous amène à la prochaine planche  
18                  s'il vous plaît, 21. On a fait la même remarque au  
19                  dossier de Gazifère et la Régie nous a donné  
20                  raison. C'était au dossier 4122-2020 en phase 5. Et  
21                  elle a ordonné d'y ajouter les mots « au cours  
22                  d'une année » et que ça l'aiderait à la  
23                  compréhension de cet article-là. Donc, dans notre  
24                  rapport nous n'avons pas fait... nous avons  
25                  demandé un ajustement similaire sans vous montrer à

1           quel endroit ça se situait. On s'est permis de vous  
2           le préciser ici.

3                       Alors, je passe à mon dernier sujet. La  
4           planche 23 s'il vous plaît, merci. On a participé à  
5           ce dossier-là. On a vu que la Régie a reporté sa  
6           décision relative aux caractéristiques des contrats  
7           conclus avec Waga Energy Canada et Carbonaxion.  
8           Donc, on a refait un peu nos devoirs, on est allé  
9           comparé avec les résultats obtenus au nouvel appel  
10          d'offres lancé en novembre vingt-deux (22) (sic).  
11          Et on a constaté que les prix, les prix conclus  
12          avec ces, ces deux soumissionnaires se situent,  
13          premièrement dans les balises demandées par  
14          Énergir, Étape D. Il y a aussi, ils se comparent  
15          avantageusement aux résultats obtenus de l'appel  
16          d'offres lancé en... excusez-moi, se comparent  
17          avantageusement. Dans notre rapport on soulignait,  
18          juste repris ici que, c'est intéressant parce que  
19          ces fournisseurs permettent de valoriser les  
20          émissions en provenance de lieux d'enfouissement.  
21          Donc on maintient notre recommandation d'approuver  
22          ces deux contrats de GNR. Alors je vous remercie  
23          beaucoup d'avoir pris le temps de nous écouter, ça  
24          complète ma présentation.

25

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Merci, merci Madame Moreau. Donc madame Moreau va  
3 être disponible pour répondre aux éventuelles  
4 questions.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie beaucoup. Maître Sicard?

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Pas de questions, Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Maître Hamelin?

11 Me PAULE HAMELIN :

12 Pas de questions non plus, Madame la Présidente.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci. Maître Boudreau? Avez-vous des questions?

15 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

16 Pas de questions de mon côté. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Therriault?

19 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

20 Bonjour Madame la Présidente. Pas de questions et  
21 je veux juste m'excuser pour tout à l'heure. J'ai  
22 eu un pépin informatique.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Pas de problème. Merci. Maître Gertler, avez-vous  
25 des questions?

1 Mme EUGÉNIE VEILLEUX :

2 Bonjour, Madame la Présidente. Non nous n'aurons  
3 pas de questions. Merci beaucoup.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Pas de problème. Maître Neuman avez-vous des  
6 questions?

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Oui. Nous n'avons pas de questions, Madame la  
9 Présidente.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci beaucoup. Maître Thibodeau?

12 Me PHILIP THIBODEAU :

13 Pas de questions de notre côté.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. Maître Bellemare?

16 INTERROGÉE PAR Me ALEXANDRE BELLEMARE :

17 Q. **[87]** Oui, une question, Alexandre Bellemare, pour  
18 la Régie. Madame la Greffière, pouvez-vous remonter  
19 à la page 21 de la pièce qui est affichée  
20 actuellement. Donc ma question concerne la  
21 proposition de modification à l'article 11.1.3.5  
22 des Conditions de service. Vous avez mentionné que  
23 dans le dossier de Gazifère, la Régie avait accepté  
24 votre proposition d'ajouter l'expression « au cours  
25 d'une année ». Pensez-vous Madame Moreau que dans

1 le cas d'Énergir il serait plus opportun d'ajouter  
2 « au cours d'une année tarifaire » dans le sens où  
3 l'année tarifaire de Gazifère, il n'y a pas  
4 d'ambiguïté parce qu'elle suit une année civile du  
5 premier (1er) janvier au trente-et-un (31)  
6 décembre, tandis que dans le cas d'Énergir c'est du  
7 premier octobre (1er) octobre au trente (30)  
8 septembre dans la perspective de la compréhension  
9 du lecteur.

10 Mme NICOLE MOREAU :

11 R. Tout à fait. On pourrait même rajouter les dates si  
12 on voulait. Oui, c'est une très bonne suggestion.

13 Q. **[88]** Merci, je n'ai pas d'autres questions, Madame  
14 la Présidente, pour le GRAME.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous remercie. C'était très clair. Alors, je  
17 vous remercie beaucoup, Madame Moreau.

18 Mme NICOLE MOREAU :

19 R. Merci à vous de même.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 À moins que vous ayez un réinterrogatoire mais...

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Non, Maître Duquette, il n'y en aura pas. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Ça va être tout. Et je vous remercie beaucoup et

1 vous êtes maintenant libérée, Madame Moreau. On va  
2 passer à la preuve du ROEÉ.

3

4 PREUVE DU ROEÉ

5

6 Mme EUGÉNIE VEILLEUX :

7 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour à tous et  
8 toutes. Eugénie Veilleux pour le ROEÉ aujourd'hui.  
9 Donc, c'est monsieur Jean-Pierre Finet, notre  
10 analyste externe qui va présenter la preuve  
11 aujourd'hui. On a déjà déposé un affidavit par  
12 rapport à la confection des pièces qui constituent  
13 la portion écrite du témoignage de monsieur Finet.  
14 Il s'agit de la pièce C-ROEÉ-0187. Donc, je crois  
15 qu'il resterait seulement... J'invite madame la  
16 greffière à assermenter le témoin s'il vous plaît.

17

18 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-  
19 deuxième (22e) jour du mois de septembre, A

20 COMPARU :

21

22 JEAN-PIERRE FINET, analyste en énergie, ayant une  
23 place d'affaires au 1250, boulevard Saint-Joseph  
24 Est, appartement 2, Montréal (Québec);

25

1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 INTERROGÉ PAR Mme EUGÉNIE VEILLEUX :

5 Q. [89] Merci beaucoup. Je demanderais à madame la  
6 greffière aussi si c'est possible d'afficher la  
7 présentation du ROÉÉ qui se trouve sur le site de  
8 la Régie.

9 R. Bonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur  
10 les régisseurs. Pouvez-vous me confirmer que vous  
11 m'entendez bien?

12 Q. [90] Pardon, Madame la Présidente, nous allons  
13 juste régler un petit problème de son.

14 LE STÉNOGRAPHE :

15 On vous entendait bien. Moi, je vous entendais  
16 bien.

17 M. JEAN-PIERRE FINET :

18 R. On n'a pas eu de réponse, c'est pour ça que...  
19 Bien, merci beaucoup de cette opportunité de vous  
20 présenter sommairement notre preuve. Si vous  
21 pouviez aller à la prochaine diapo s'il vous plaît,  
22 Madame la Greffière. Donc, c'est ça, c'est divisé  
23 en trois sections distinctes. Premièrement, là, en  
24 ce qui concerne les enjeux relatifs aux  
25 caractéristiques contractuelles proposées;

1 deuxièmement, de l'intérêt de la clientèle à  
2 l'égard du GNR; et enfin en ce qui concerne la  
3 certification du GNR.

4           Donc, en ce qui concerne la... Pouvez-vous  
5 aller à la prochaine s'il vous plaît? Cette  
6 « slide » là aurait dû aller plus loin, mais ce  
7 n'est pas grave. Donc, en ce qui concerne la  
8 demande volontaire, on a vu que, avec le sondage de  
9 SOM, que les clients acheteurs potentiels de GNR  
10 sont surtout sensibles au prix, et donc au surcoût  
11 du GNR.

12           Et on a vu aussi avec la présentation  
13 d'Énergir que les activités promotionnelles  
14 qu'entend entreprendre Énergir auprès des  
15 différents segments de sa clientèle, dont  
16 l'institutionnel, sont surtout axées sur le contact  
17 client, ce qu'Énergir appelle « le rationnel ». Et,  
18 bien, en matière d'exemplarité de l'état, Énergir  
19 aussi vous a présenté que, oui, il y a un guide, un  
20 nouveau guide d'exemplarité de l'état qui a été  
21 publié par le ministère de l'Énergie et des  
22 Ressources naturelles, mais qui demeure optionnel,  
23 c'est-à-dire qu'il n'y a pas de loi cadre qui  
24 oblige les gestionnaires de bâtiments  
25 institutionnels à implanter les mesures qui y sont

1 inscrites. Et en plus, bien donc, c'est ça, on voit  
2 que la position concurrentielle du gaz naturel est  
3 en décroissance.

4 Prochaine diapo s'il vous plaît. Énergir  
5 vous propose de reconduire les trois mêmes  
6 caractéristiques, c'est-à-dire les caractéristiques  
7 de prix, de durée et de volume. L'intensité carbone  
8 est demandée aux fournisseurs, dans le cadre des  
9 appels d'offres, entre autres, à titre informatif  
10 seulement. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

11 Ici, on a reproduit le tableau qu'Énergir a  
12 produit en réponse à une demande de renseignement  
13 de la Régie de l'énergie, qui démontre la relation  
14 entre l'intensité carbone des propositions et par  
15 rapport au prix dans lequel on peut voir,  
16 finalement, que plus l'intensité carbone est  
17 faible... bien, c'est-à-dire, oui, va être élevée,  
18 moins le prix du GNR est élevé.

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Madame la Présidente?

21 R. Oui?

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 Q. [91] Je suis désolé, Monsieur Finet, de vous  
24 interrompre. On constate que la diapositive qui est  
25 à l'écran présentement, contient des informations

1 confidentielles, à savoir les prix des différents  
2 contrats d'appels d'offres.

3 R. Oh? Désolé. Bien, allez à la prochaine, s'il vous  
4 plaît. C'était dans une réponse...

5 Q. [92] C'est ça. On vous demanderait, oui, d'aller à  
6 la prochaine, mais de... Je comprends que ça a été  
7 déposé au SDÉ...

8 R. Oui.

9 Q. [93] ... je suppose?

10 R. Oui.

11 Q. [94] Donc, Madame... On vous demanderait, s'il vous  
12 plaît, de retirer les informations.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Juste un instant, s'il vous plaît.

15 R. Si je peux me permettre, c'est que ce n'était pas  
16 un document caviardé, en réponse à la question de  
17 la Régie de l'énergie. C'était une information qui  
18 était publique.

19 Q. [95] Disons que jusqu'à temps que l'information  
20 soit vérifiée si elle publique ou confidentielle,  
21 on ne prendra pas de chance et on demandera... En  
22 fait, on est en train de demander au greffe de  
23 l'enlever. Et puis, elle pourra, à ce moment-là,  
24 être remise sur le site. Mais pour l'instant, comme  
25 on ne sait pas si l'information est confidentielle

1 ou pas, on va la suspendre du SDÉ.

2 Me PHILIP THIBODEAU :

3 Parfait. On va faire des vérifications, de notre  
4 côté, également. Puis désolé, Monsieur Finet, de  
5 l'interruption. Vous pouvez poursuivre.

6 R. Bien, non, il n'y a pas de souci, mais je vous  
7 sou mets que, moi, je n'ai pas été chercher cette  
8 pièce-là dans les pièces confidentielles.

9 Donc, il n'y a aucun seuil maximal ou  
10 minimal d'intensité carbone exigé par Énergir. Et  
11 Énergir a indiqué aussi qu'elle n'avait aucune  
12 intention en ce sens.

13 Ce qui nous pose problème, parce que si on  
14 regarde, justement, le tableau précédent, mais  
15 qu'on ne regardera pas. Selon l'indication, il  
16 pourrait y avoir des contrats qui auraient une  
17 intensité carbone similaire à celle du gaz naturel  
18 conventionnel.

19 Remarquez, Énergir, quand ils ont produit  
20 le tableau, ont mis des bémols par rapport à  
21 l'indice carbone que ça avait été calculé en  
22 fonction de GHGenius, que ce n'était pas  
23 nécessairement des indices définitifs.

24 Donc, comme on l'indique, il y a des  
25 risques que des contrats signés ne rencontrent pas

1 les exigences du règlement sur les combustibles  
2 propres qui exige que, justement, le GNR soit  
3 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) d'intensité  
4 carbone du gaz naturel conventionnel.

5 Et le cas échéant, donc, c'est que ces  
6 volumes contractés-là ne pourraient pas être  
7 considérés comme des volumes qui contribuent à  
8 l'atteinte de la cible. Prochaine diapo, s'il vous  
9 plaît.

10 Donc, il y a un déséquilibre offre/demande  
11 de GNR, en ce moment, qui a un effet aussi sur les  
12 prix. Les objectifs d'Énergir, conformément au  
13 règlement du Gouvernement du Québec.

14 Le règlement du Gouvernement du Québec est  
15 basé sur des volumes de gaz naturel et non pas sur  
16 une intensité carbone ou sur quelque'indices  
17 relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et  
18 au CO2.

19 Donc, l'objectif d'Énergir, dans ce cas-là,  
20 qui est conséquent, c'est de sécuriser des volumes  
21 de GNR aux meilleurs coûts possibles, apparemment  
22 sans égard à la qualité, donc à l'intensité  
23 carbone.

24 L'objectif, c'est des volumes, et c'est ce  
25 que cherche à aller chercher Énergir aux moindres

1 coûts, pour justement favoriser un achat volontaire  
2 et minimiser la socialisation des unités invendues.  
3 Ça favorise une apparence, selon nous, de vertu  
4 écologique au détriment de la réduction des  
5 émissions de GES.

6 Et on ne blâme pas nécessairement Énergir  
7 pour ça, là, c'est le règlement qui est fait comme  
8 ça. Remarquez que c'est probablement Énergir qui  
9 a... qui a poussé pour faire un règlement... un tel  
10 règlement s'adopte, là, mais bon. Prochaine diapo  
11 s'il vous plaît.

12 Nous, dans ces circonstances, on recommande  
13 à la Régie d'exiger d'Énergir qu'elle évalue  
14 l'intensité carbone précise de l'ensemble de ses  
15 approvisionnements en GNR à ce jour en fonction des  
16 règles du RCP pour établir d'abord et avant tout  
17 si... que justement qu'il rencontre le minimum en  
18 termes d'intensité énergétique, qui prévu au  
19 règlement canadien.

20 Et comme le règlement canadien l'exige,  
21 bien donc c'est ça, il faudrait ajouter justement  
22 un critère dans les appels d'offres relativement à  
23 l'intensité carbone, comme quoi il faut que le gaz  
24 naturel renouvelable soit au moins d'une intensité  
25 carbone dix pour cent (10 %) plus faible que celle

1 du gaz naturel conventionnel. Et on vous recommande  
2 d'assujettir les autres critères à ceux de  
3 l'intensité carbone.

4           Donc, le critère prix, à notre avis,  
5 devrait justement être en fonction de l'intensité  
6 carbone, un peu comme on le voit sur le tableau.  
7 Donc, ce que vous propose Énergir c'est de... un  
8 prix moyen puis un prix maximum, mais qui ne tienne  
9 pas compte de l'intensité carbone. Un peu si on  
10 donne un budget pour acheter des voitures puis on  
11 donne un budget pour acheter des Camry puis qu'on  
12 arrive avec des Lada, bien le prix serait trop  
13 élevé. Donc, Énergir vise à chercher le prix le  
14 plus bas possible, donc l'intensité carbone la plus  
15 faible possible. Et c'est un peu, là, similairement  
16 Fortis BC à ce qu'on a entendu dans les audiences à  
17 date. Fortis BC aurait la même stratégie, c'est-à-  
18 dire avec son prix maximum de trente et un dollars  
19 (31 \$), je crois, va chercher surtout des  
20 approvisionnements peu chers en GNR et donc... dont  
21 l'intensité carbone est conséquente. La prochaine  
22 diapo s'il vous plaît.

23           Donc, en ce qui a trait à la provenance  
24 géographique, nous, on ne l'avait pas traité comme  
25 sujet parce que c'était pas un des critères soumis

1 de toute façon puis parce que la Régie en avait  
2 déjà traité aussi. Et parce que c'est de la  
3 responsabilité gouvernementale. Donc, le  
4 gouvernement a mis sur pied deux programmes pour  
5 faire... stimuler le développement de cette...  
6 cette industrie-là. Mais c'est tout, là, c'est  
7 pas... c'est pas à Énergir de stimuler l'industrie,  
8 c'est pas son rôle.

9 À moins... sauf erreur, là, les producteurs  
10 locaux bénéficient déjà d'un avantage concurrentiel  
11 en ce qui a trait au transport, là, qui n'est pas  
12 nécessaire dans le cas du gaz en franchise. Et un  
13 peu comme il y faisait allusion, là, un des...  
14 monsieur Lamontagne, je crois, Benoît Lamontagne de  
15 l'AQPER, dans le fond, les lieux d'enfouissement  
16 technique, les dépotoirs, bien c'est... le but des  
17 politiques gouvernementales c'est de diminuer le  
18 plus possible l'enfouissement. Donc, il faudrait...  
19 il faudrait faire attention à ne pas favoriser  
20 indûment, je dirais, le développement de cette  
21 filière-là en encourageant la production locale.  
22 C'était juste une petite... un petit bémol qu'on  
23 voulait vous soumettre. Prochaine diapo s'il vous  
24 plaît.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Je sais pas si c'est un bon temps pour... mais  
3 c'est pour vous aviser effectivement, là, vous  
4 aviez raison, Monsieur Finet, le tableau que vous  
5 avez mentionné, là, à votre... à votre  
6 présentation, il se retrouve à la page 14 de la  
7 pièce B-0736. C'est ça, 36... oui. B-0736, alors il  
8 n'y a pas d'inquiétude.

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Madame la Présidente, simplement pour... je vais  
11 rajouter une couche d'inquiétude. On vient d'aller  
12 voir, effectivement il semble y avoir une erreur,  
13 c'est-à-dire ce tableau-là se trouvait de manière  
14 confidentielle dans notre complément de preuve, il  
15 a été repris d'une réponse à des DDR et, par  
16 erreur, n'aurait pas été mis confidentiel, donc  
17 c'est un... Je vous demanderais de remettre  
18 l'inquiétude, on ferait la correction de notre côté  
19 pour s'assurer que cette conversation-là ne soit  
20 pas publique, soit maintenue confidentielle.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 D'accord, je vous remercie.

23 R. C'est beau, merci. Donc, c'est ça, Énergir a fait  
24 faire une étude par SOM sur l'intérêt de la  
25 clientèle envers le GNR, donc on... cette étude-là

1           conclut justement que... que les gens sont  
2           sensibles au prix. Et donc la position  
3           concurrentielle du GNR face à l'électricité c'est  
4           un facteur déterminant dans le processus  
5           décisionnel de la clientèle.

6                        Nous, on a pensé aussi qu'en plus d'étudier  
7           ça, bien, est arrivé entre-temps une hausse du prix  
8           de la molécule du gaz naturel conventionnel qui,  
9           selon nous, pourrait avoir un impact dans le  
10          dossier actuel. Dans la mesure où il y a peut-être  
11          des clients qui considéraient, là, acheter du gaz  
12          naturel renouvelable pour décarboner, mais qui,  
13          compte tenu de la hausse du prix du gaz  
14          conventionnel, bien, finalement, ça vient accélérer  
15          l'amortissement d'une conversion vers  
16          l'électricité, par exemple; ou d'autre part,  
17          quelqu'un qui avait un budget discrétionnaire pour  
18          acheter du GNR, mais que finalement, compte tenu de  
19          la hausse du prix du gaz conventionnel, bien, fait  
20          en sorte que le budget discrétionnaire n'est plus  
21          là.

22                        Donc, c'est simplement pour dire que c'est  
23          cet effet à la hausse, là, du prix de molécule de  
24          gaz traditionnel pourrait exacerber, justement, là,  
25          le... en tout cas, pourrait affecter l'intérêt de

1 la clientèle envers le GNR.

2 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc, en  
3 ce qui a trait à la certification du GNR, Énergir  
4 vous propose une procédure d'évaluation avec une  
5 firme d'ingénieur, EcoEngineers. Et selon Énergir,  
6 en réponse à des DDR qu'on a posées, Énergir nous  
7 dit que, bien, ses besoins de transparence et de  
8 vérification de sa clientèle, là, sont bien  
9 couverts par ce procédé-là avec EcoEngineers et que  
10 la certifications ne doit pas se faire à n'importe  
11 quel prix. Puis c'est vrai que les... Bien,  
12 EcoEngineers couvre bien, là, dans son mandat,  
13 l'aspect du double comptage, si vous voulez, de la  
14 production de GNR.

15 La certification Green-e, elle, elle est  
16 différente. C'est-à-dire qu'elle vise à accélérer  
17 l'adoption et propulser la demande volontaire du  
18 marché des carburants renouvelables tout en  
19 s'assurant que le gaz soit issue de sources  
20 renouvelables durables et répond aux plus hautes  
21 normes environnementales. Donc, aussi, ça donne la  
22 possibilité pour les acheteurs d'afficher fièrement  
23 le logo et la marque Green-e sur leur produit ou  
24 dans leur matériel promotionnel. L'intensité  
25 carbone du programme de certification Green-e doit

1 être, selon leur règle, dix pour cent (10 %) plus  
2 faible ou meilleur que celle du gaz naturel  
3 conventionnel.

4 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Bon,  
5 c'est simplement une diapo pour vous montrer, là,  
6 le logo Green-e en gros. Parce qu'on en parle  
7 beaucoup, mais ce n'est pas tout le monde qui a été  
8 voir les références et tout ça.

9 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Je vous  
10 ai mis sur cette diapo-ci puis la prochaine des  
11 exemples d'utilisation de la marque Green-e sur des  
12 emballages de produits qui achètent de l'énergie  
13 certifiée renouvelable, certifié Green-e pour,  
14 justement, distinguer leurs produits de la  
15 concurrence.

16 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Ici, j'en  
17 ai mis d'autres, là. C'est un pouding à droite et à  
18 gauche, bien, c'est un entrepôt.

19 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Ici, j'ai  
20 mis... j'ai une utilisation, bon, parce que c'est  
21 une entreprise québécoise, Cascades, qui a des  
22 usines un peu partout en Amérique du Nord. Et dans  
23 une de leur littérature, sur leur site web, on peut  
24 voir, bien, que pour un de leur produit, ils disent  
25 que :

1 Les produits de la collection Latte  
2 respectent les exigences rigoureuses  
3 des certifications Green-e, Green Seal  
4 et UL/Ecologo.

5 Donc, on... Je sais que ce n'est pas un membre de  
6 l'ACIG, là, mais il reste que c'est un gros client  
7 industriel quand même. Puis je peux vous dire  
8 aussi, j'ai eu la confirmation qu'il y a plusieurs  
9 hôpitaux et écoles aux États-Unis, universités, qui  
10 aussi, achètent de l'énergie certifié Green-e.

11 Il y a la perspective d'accès à de nouveaux  
12 marchés aussi. Bon, là, j'ai mis comme exemple  
13 l'exigence pour les bâtiments durables certifiés  
14 Leed. Leed, c'est la certification pour les  
15 bâtiments durables au Canada et aux États-Unis. Et  
16 pour quelques-uns de leurs programmes, il y a une  
17 possibilité d'avoir des crédits si on achète des  
18 certificats, des certificats d'énergie renouvelable  
19 certifiés Green-e. Donc on réfère directement à la  
20 marque Green-e.

21 Et d'autre part, aussi, on peut le voir  
22 dans la littérature de Green-e, que de plus en plus  
23 de grosses entreprises assujettissent leurs  
24 fournisseurs à des normes de carboneutralité. Et  
25 dans ces cas-là, justement, la marque et le logo

1 Green-e peuvent faciliter justement cette  
2 reconnaissance-là.

3 D'autre part au Québec, est-ce que c'est  
4 assez connu Green-e? Oui, on le connaît entre  
5 autres avec la certification Leed, mais même Hydro-  
6 Québec s'en sert dans ses appels d'offres. Je vous  
7 ai donné la référence dans la preuve, ou dans une  
8 réponse à une DDR, mais Hydro-Québec dans les  
9 récents appels d'offres pour le quatre cent quatre-  
10 vingt mégawatts (480 MW) et le trois cents  
11 mégawatts (300 MW) d'énergie renouvelable et  
12 éolienne donne, attribue des points dans sa grille  
13 de critères pour la certification Green-e, dans le  
14 cadres des éoliennes, dans le fond. Prochain diapo  
15 s'il vous plaît.

16 Madame la Présidente, je me doutais peut-  
17 être que je me suis trompé, mais en tout cas j'ai  
18 pris le devants quand même. Je me doutais que vous  
19 voudriez savoir combien ça coûte la certification  
20 Green-e. D'ailleurs, d'autant plus qu'Énergir dit  
21 qu'ils veulent contrôler les coûts, puis oui. Je  
22 vous dirais que oui il y a des coûts de un, mais il  
23 y a une valeur ajoutée d'autre part. Donc, bien que  
24 la procédure d'EcoEngineers satisfasse les besoins  
25 d'Énergir, nous sommes d'avis que la certification

1 Green-e satisfait davantage les besoins de la  
2 clientèle d'Énergir. Et non seulement en plus des  
3 besoins d'Énergir d'assurer qu'il n'y ait pas de  
4 double comptage.

5 Là je vais vous lire en anglais,  
6 textuellement, qu'est-ce que j'ai eu comme réponse  
7 par rapport au coût de la certification.

8 The cost of certifying a Green-e  
9 renewable fuel products is five  
10 thousand, seven hundred and thirty  
11 dollars (5730 \$) annually, plus  
12 thirty-five cents (0.50) per  
13 decatherm.

14 Un decatherm, c'est environ, à ce que je sache, un  
15 gigajoule (1 GJ), équivalent. 1.05

16 There is also the costs they must pay  
17 their auditor to conduct an audit.  
18 Finally, any facility source in the  
19 product must pay a tracking  
20 attestation fee of five hundred  
21 dollars (500 \$) annually. If they have  
22 an approved CI score (Carbon  
23 Intensity) score under CALCFS or  
24 facilities without an approved CI  
25 score, there is an additional fifteen

1                   hundred dollars (15 000 \$) review fee  
2                   as well as the cost of the auditor to  
3                   determine the CI score.

4           Donc vous avez les coûts qu'on a produits pour vous  
5           donner une idée de ce que ça pourrait représenter,  
6           comme surcoût sur le coût de vente, le tarif de  
7           GNR. Mais on vous soumet qu'il y a des avantages,  
8           en termes... des avantages marketing aussi, qui  
9           sont, qui viennent avec la certification Green-e.

10                   Dernière diapo. Je pense que c'est la  
11           dernière qui s'en vient. Donc c'est ça. Ce qu'on  
12           recommande à la Régie c'est de demander à Énergir  
13           de considérer Green-e pour la valeur ajoutée de la  
14           certification et du logo aux activités commerciales  
15           et réputationnelles des acheteurs volontaires de  
16           GNR. C'est tout, j'ai pas d'autre chose, mais je  
17           suis prêt à répondre à vos questions, si vous  
18           voulez.

19           Mme EUGÉNIE VEILLEUX :

20           Merci Monsieur Finet. C'est ce qui conclut la  
21           preuve pour l'instant. Au niveau de la  
22           confidentialité, juste retenir en fait que le ROÉÉ  
23           à la demande de la Régie ou d'Énergir va redéposer  
24           une preuve, une présentation amendée si nécessaire,  
25           en version confidentielle. J'imagine que Énergir

1 devra faire de même avec sa DDR numéro 11 qui est  
2 en fait la pièce où est-ce qu'on avait pris le  
3 graphique en question. Donc, j'inviterais à passer  
4 aux contre-interrogatoires.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie. Alors Maître Sicard, avez-vous  
7 des questions?

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Pas de question, Madame la Présidente. Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Hamelin?

12 Me PAULE HAMELIN :

13 Pas de question non plus, Madame la Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Boudreau? Je crois que c'est : « pas de  
16 question » que j'ai lu sur vos lèvres, mais il va  
17 falloir le dire.

18 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

19 Pas de questions.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. Maître Therriault?

22 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

23 Aucune question, Madame la Présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Maître Paquet?

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Je n'aurai pas de questions, je vous remercie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Maître Neuman?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui, nous n'avons pas de questions, Madame la  
7 Présidente.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. Maître Thibodeau?

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Oui. Pas de questions, Madame la Présidente. Et  
12 désolé, Monsieur Finet, pour l'interruption  
13 cavalière. Je confirme que ce n'était pas de votre  
14 faute.

15 M. JEAN-PIERRE FINET :

16 Pas de souci.

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Bellemare, avez-vous des questions pour le  
21 ROÉÉ?

22 Me ALEXANDRE BELLEMARE :

23 Pas de questions, Madame la Présidente.

24 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [96] Une seule petite question et je vous amène à  
3 votre page 8 de la présentation. Alors dans vos  
4 recommandations, c'est parce que vous marquez  
5 plusieurs fois « recommandation » puis vous en avez  
6 juste une à la fin, là, qui était celle de Green-e.  
7 Mais vous avez également dans vos recommandations  
8 d'exiger d'Énergir qu'elle évalue l'intensité  
9 carbone précise de l'ensemble de ses  
10 approvisionnements en GNR à ce jour en fonction des  
11 règles du RCP. Je sais pas si vous étiez là ce  
12 matin, mais l'AQPER avait demandé, dans ses  
13 recommandations, à ce qu'il puisse y avoir une  
14 caractéristique ajoutée au contrat où il y aurait  
15 une évaluation dans les prochains contrats, à tout  
16 le moins pour les contrats au Québec, d'une  
17 évaluation de l'intensité carbone faite par un  
18 tiers indépendant et impartial.

19 R. Oui.

20 Q. [97] Je pense que c'était l'expression qui était  
21 utilisée. Là, je... vous, vous êtes l'ensemble des  
22 approvisionnements, est-ce que vous voudriez...  
23 vous êtes... est-ce que... première question : est-  
24 ce que vous êtes à la même place que l'AQPER,  
25 d'avoir une évaluation... d'ajouter dans les

1 caractéristiques des contrats une évaluation de  
2 l'intensité carbone?

3 R. Ah tout à fait parce que l'intensité carbone  
4 indique la qualité du produit et la... puis je suis  
5 content que vous me posiez la question, là, parce  
6 que c'est l'intensité carbone finalement qui  
7 devrait dicter le prix du produit. Donc, si Énergir  
8 est pour acheter principalement du... du GNR avec  
9 une intensité carbone qui serait proche de celle du  
10 gaz naturel conventionnel, bien on devrait... la  
11 Régie devrait octroyer un prix maximum qui reflète  
12 cette qualité-là.

13           Donc, justement, puis en tout cas on pourra  
14 parler des attributs aussi par après si vous  
15 voulez, mais oui, ça prend une... à notre avis pour  
16 assurer le marché en plus, là, une tierce partie  
17 indépendante qui va justement évaluer l'intensité  
18 carbone. De toute façon, je pense que c'était  
19 requis par la loi de toute façon.

20 Q. **[98]** Alors on comprend que vous, c'est... vous  
21 faites... vous êtes un promoteur de Green-e, mais  
22 il y en avait quatre ce matin. Green-e était un des  
23 quatre. Si à l'étape E parce que je... je ne sais  
24 pas dans quelle autre étape ce serait discuté, le  
25 choix de l'auditeur indépendant et impartial,

1 c'était un des quatre, est-ce que vous auriez  
2 une... une objection à ça?

3 R. Je ne sais pas auxquels quatre vous faites  
4 référence. Je pense qu'il y a des choses qui sont  
5 mélangées. Il y a EcoEngineers, le choix d'Énergir,  
6 il y a Green-e...

7 Q. [99] C'étaient les méthodes pour...

8 R. Oui.

9 Q. [100] ... calculer l'intensité carbone. Il y avait  
10 GHGenius, il y en avait... il y avait celle de...

11 R. Bien c'est ça. Green-e fait référence à GHGenius,  
12 faisais référence à GHGenius pour le Canada jusqu'à  
13 tant de l'adoption du règlement canadien et faisait  
14 référence à GREET, G-R-E-E-T, pour les  
15 installations aux États-Unis pour calculer... parce  
16 que l'intensité carbone est différente là-bas de  
17 l'intensité carbone du gaz naturel ici. Donc, les  
18 méthodes sont en fonction des marchés. En termes de  
19 certification, il n'y en a pas d'autres que Green-e  
20 à ce que je sache. Il y a une méthode d'évaluation  
21 avec EcoEngineers, mais ce n'est pas une  
22 certification indépendante. Il y a... il y a  
23 vraiment pas d'autre. Je sais qu'Énergir a parlé de  
24 quelque chose qui serait en développement avec  
25 l'Association canadienne du gaz, ça a l'air, mais

1 encore là ce serait pas tant qu'à moi une  
2 certification indépendante. Il n'y en a pas  
3 d'autres que Green-e, à ce que je sache. Si vous en  
4 avez d'autres...

5 Q. **[101]** Non, mais c'était l'évaluation de l'intensité  
6 carbone, là.

7 R. Oui.

8 Q. **[102]** Il y avait quatre méthodes pour évaluer  
9 l'intensité carbone.

10 R. Ah bien...

11 Q. **[103]** Peu importe laquelle des quatre... bien enfin  
12 je ne sais pas s'il y en a que quatre, là, mais...

13 R. Bien moi...

14 Q. **[104]** Est-ce que vous tenez à ce que ce soit celle  
15 de GHGenius qui est prise en compte par Green-e?

16 R. Non. D'ailleurs, j'ai téléphoné aux gens de Green-  
17 e, Center for Resource Solutions en Californie pour  
18 leur demander justement dans la mesure où le  
19 gouvernement du Canada a adopté une méthode qui  
20 s'appelle Open LCA s'ils songent à adopter  
21 justement cette méthode-là en remplacement de  
22 GHGenius. Bien, ils ont dit, c'est évident qu'on va  
23 aller avec la méthode qui est reconnue par les  
24 autorités canadiennes. Mais en absence de méthode  
25 et de règlement canadiens, bien, GHGenius était ce

1 qui était le plus grandement reconnu à travers le  
2 Canada comme utilisation, à ce que je sache, pour  
3 identifier... calculer l'intensité carbone.

4 Q. [105] Bien, je vous remercie. Je pense que...

5 R. C'est beau.

6 Q. [106] Ça va être l'ensemble de mes questions. Avez-  
7 vous un réinterrogatoire, Madame Veilleux?

8 Mme EUGÉNIE VEILLEUX :

9 Non, ça va être tout. Je vous remercie, Madame la  
10 Présidente.

11 M. JEAN-PIERRE FINET :

12 R. Juste un instant. Deux choses. Pour la  
13 revalorisation des attributs environnementaux, je  
14 vous sou mets que les... parce que je sais que ça  
15 s'en vient dans la prochaine Étape E. Si un  
16 attribut environnemental, et ça devrait être  
17 normalement relié aux émissions de gaz à effet de  
18 serre, à la quantité de gramme de CO2 par  
19 mégajoule. Donc, je vous sou mets qu'on ne pourra  
20 pas établir une méthode de transaction puis une  
21 valeur des attributs environnementaux tant qu'on  
22 n'aura pas défini l'intensité carbone de chacun des  
23 approvisionnements.

24 Et suite à ça, ça va être difficile de  
25 valoriser des attributs environnementaux dans la

1 mesure où la réglementation autant du gouvernement  
2 du Québec en termes de pourcentage que le SPEDE est  
3 basée sur des volumes et non pas sur la qualité et,  
4 je veux dire, le nombre, la quantité de CO2. Une  
5 des avenues, de solutions, ça aurait peut-être  
6 justement d'établir une équivalence avec  
7 l'intensité carbone des différents  
8 approvisionnements et qui pourrait représenter tant  
9 de fois finalement une réduction équivalente au  
10 SPEDE, par exemple, à une économie d'énergie. Donc  
11 il y a ça.

12 Un dernier petit point. On a déposé, on a  
13 versé au dossier l'étude Paradis Michaud sur les  
14 conséquences d'une conversion à l'électricité de  
15 l'ensemble du gaz au gaz qui dit que ça prendrait  
16 entre huit et dix mille mégawatts (8-10 000 MW)  
17 additionnels. On a versé cette étude-là aussi dans  
18 le cadre de l'étude du dossier tarifaire d'Énergir,  
19 4177, un peu pour que vous puissiez prendre  
20 connaissance des hypothèses sur lesquelles sont  
21 basées ces conclusions-là. Et vous verrez que  
22 l'étude est basée sur une comparaison avec les  
23 plinthes électriques et que ça ne tient absolument  
24 pas compte du stockage thermique. Et finalement ce  
25 qui fait en sorte qu'il y a dorénavant une

1 alternative plus écologique que la biénergie pour  
2 décarboner et ça pourrait affecter d'autant plus  
3 justement les ventes de GNR dans le marché. Donc,  
4 c'est tout ce que je voulais rajouter. J'ai  
5 terminé.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci beaucoup.

8 Mme EUGÉNIE VEILLEUX :

9 Merci, Madame la Présidente. Il peut conclure la  
10 présentation.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Monsieur Finet, et vous êtes maintenant  
13 libéré.

14 M. JEAN-PIERRE FINET :

15 R. Merci beaucoup.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. On va passer avec la preuve de SÉ-AQLPA-  
18 GIRAM.

19

20 PREUVE DE SÉ-AQLPA-GIRAM

21

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et  
24 Madame les régisseurs. Dominique Neuman pour  
25 SÉ-AQLPA-GIRAM. Nous avons déposé notre

1           présentation en version PDF un peu plus tôt.

2           J'essaie de voir si... Non, il n'est pas encore sur  
3           le site de la Régie.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           C'est parce qu'il est quatorze heures cinquante  
6           (14 h 50). Alors, je vais quand même vous demander  
7           de procéder à votre preuve.

8           Me DOMINIQUE NEUMAN :

9           Est-ce qu'il est possible peut-être de permettre à  
10          monsieur Schiettekatte d'afficher lui-même la  
11          présentation?

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Absolument. On va le rendre administrateur...

14          Me DOMINIQUE NEUMAN :

15          Oui. D'accord. Fantastique!

16          LA PRÉSIDENTE :

17          ... en tout cas. On va le rendre présentateur  
18          temporaire. On va s'arranger techniquement parlant  
19          pour que ce soit possible.

20          Me DOMINIQUE NEUMAN :

21          Est-ce que ça vous convient, Monsieur  
22          Schiettekatte, de procéder de cette manière?

23          M. JEAN SCHIETTEKATTE :

24          R. Oui, il n'y a aucun problème.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 D'accord. Je vous remercie bien. Donc, monsieur  
3 Schiettekatte est prêt à être assermenté.

4

5 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-  
6 deuxième (22e) jour du mois de septembre, A

7 COMPARU :

8

9 JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, ayant une  
10 place d'affaires au 1463, rue Riverdale, Sainte-  
11 Adèle (Québec);

12

13 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
14 solennelle, dépose et dit :

15

16 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Q. **[107]** Bonjour, Monsieur Schiettekatte. Je vous  
18 demanderais si vous reconnaissez comme ayant été  
19 préparé par vous ou sous votre supervision les deux  
20 pièces suivantes, d'une part votre rapport cosigné  
21 avec d'autres membres de l'équipe qui est la pièce  
22 C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0200 (SÉ-AQLPA-GIRAM-7, Document  
23 1), ainsi que la présentation que vous allez  
24 montrer tout à l'heure qui n'a pas encore de cote  
25 de la Régie qui est SÉ-AQLPA-GIRAM-7, Document 3?

1 R. Oui, je le reconnais.

2 Q. [108] D'accord. Donc, je vous inviterais, Monsieur  
3 Schiettekatte, à débiter votre présentation.

4 R. Merci, Maître Neuman. Bonjour, Madame la  
5 Présidente, les régisseurs et tous les  
6 participants. Comme d'habitude, je vais essayer  
7 d'aller le plus rapidement possible et toucher les  
8 points qui, mettre en valeur, pour ne pas revoir le  
9 mémoire qui a été déposé et que vous avez  
10 probablement lu.

11 Si on va rapidement au premier point qui  
12 est de valider si on doit satisfaire les cibles  
13 gouvernementales ou satisfaire la demande de la  
14 clientèle volontaire. Alors, on réitère notre  
15 recommandation 1-D-2 de notre mémoire...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Monsieur Schiettekatte, je m'excuse de vous  
18 interrompre. C'est parce qu'on voyait votre  
19 présentation. Et puis, là, on ne la voit plus.

20 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

21 R. Ah bon! Est-ce que vous la voyez? Moi, je la vois.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Moi je la vois aussi.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K. On me dit que ça devrait être corrigé. Alors,

1 vous pourriez représenter votre... parce qu'il y a  
2 eu des problèmes avec Teams.

3 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

4 R. Est-ce que vous voyez maintenant?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Non.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Je ne la vois plus non plus.

9 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

10 R. Attendez, je vais essayer de la réafficher. Ça va  
11 me prendre une petite minute.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On la revoit.

14 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

15 R. Peut-être que je vais la laisser comme ça. Ça va  
16 être plus facile pour tout le monde. Ce n'est pas  
17 en pleine page, mais au moins... J'espère que vous  
18 serez capable de lire. Bon. Le premier point,  
19 c'était évidemment de satisfaire soit les cibles  
20 gouvernementales ou satisfaire la demande de la  
21 clientèle volontaire.

22 Alors, on réitère notre recommandation  
23 1-D-2 de notre mémoire C-SÉ-AQLPA-GIRAM-200 et  
24 SÉ-AQLPA-GIRAM-7, Doc. 1. Nous recommandons à la  
25 Régie, dans le cadre du Plan d'approvisionnement

1 quadrienal 2022-2026 d'Énergir, de s'assurer que  
2 les caractéristiques des contrats  
3 d'approvisionnement en GNR d'Énergir soient  
4 planifiées, ou GSR, soient planifiées en fonction  
5 de l'hypothèse qu'Énergir acquerra effectivement du  
6 GSR en quantité respectant les cibles  
7 réglementaires gouvernementales.

8 La Régie doit en effet tenir compte de  
9 l'intérêt public, du développement durable et des  
10 objectifs des politiques gouvernementales. Nous  
11 sommes conscients que le prix croissant du GSR est  
12 de nature à amener un plafonnement de la demande  
13 volontaire prête à payer un tarif égal au coût  
14 moyen d'approvisionnement en GSR d'Énergir.

15 Note : L'augmentation actuelle du coût du  
16 gaz naturel affecte aussi la composante « Non-GSR »  
17 des études de positionnement concurrentiel du GSR  
18 présenté par Énergir. Ceci augmente encore plus le  
19 risque d'effritement des ventes volontaires de GSR.

20 Cela signifie qu'inévitablement, la part du  
21 GSR socialisé sera croissante, pouvant même  
22 possiblement amener un découplage entre le tarif  
23 GSR et son coût d'acquisition, donc en socialisant  
24 une partie de ce coût. Je m'excuse, il y a des  
25 petites coquilles dans la présentation.

1 Il serait non souhaitable, selon nous, que  
2 la Régie, malgré l'acceptation par Énergir,  
3 l'empêche d'acquérir du GSR dans les volumes requis  
4 par les cibles réglementaires.

5 Nous notons que la formule de découplage du  
6 coût d'acquisition du GNR et du prix du GNR semble  
7 être bien accueillie chez les clients de Fortis BC.

8 Alors, durant les audiences, on entend, on  
9 a une peur de faire ce découplage-là, mais le  
10 sondage qui nous a été présenté par Énergir dans sa  
11 preuve, nous montre que, dans le fond, les clients  
12 de GNR, en Colombie-Britannique, sont, dans le  
13 fond, contents de ce découplage-là. Alors, il ne  
14 faudrait peut-être pas avoir peur d'aller dans ce  
15 sens-là et de regarder cette formule-là.

16 En plus, Énergir envisage d'établir ses  
17 besoins de volumes contractés à cent vingt pour  
18 cent (120 %) du volume qu'elle prévoit lui être  
19 livré.

20 On a remarqué que la Régie a repris cette  
21 hypothèse-là, dans une des pièces qu'elle a déposée  
22 pour discussions. Nous sommes en accord avec cette  
23 marge de fiabilité que l'on pourrait comparer à une  
24 provision pour mauvaises créances.

25 On encourage, également, la souplesse

1 contractuelle et dans les Conditions de service,  
2 quant aux volumes devant être livrés, de manière à  
3 éviter à nuire au marché émergent actuel de la  
4 production de GSR qui n'a pas encore complètement  
5 réussi à gérer son risque de fiabilité.

6 Ce risque de fiabilité devrait être  
7 entièrement assumé par les producteurs. Si ce  
8 risque devait être assumé entièrement par les  
9 producteurs, ça serait évidemment, avec encore une  
10 hausse de prix de vente. Alors, je ne relirai pas,  
11 ici, notre recommandation qui reprend ces points-  
12 là.

13 Maintenant, le processus de sélection  
14 interne par Énergir des contrats  
15 d'approvisionnement en GNR, ou en GSR, ici. Nous  
16 sommes favorables aux critères de la grille  
17 d'évaluation d'Énergir, donc qui a été finalement  
18 rendue publique, dernièrement. Et on recommande,  
19 toutefois, que cette grille-là, le pointage devrait  
20 être aussi rendu public, par souci de transparence,  
21 puis aussi inciter les meilleurs projets.

22 C'est-à-dire qu'une personne qui va  
23 soumissionner, quand elle va voir que son projet  
24 rencontre un plus grand nombre des critères  
25 positifs, bien, ça va l'inciter à présenter quelque

1 chose de plus intéressant. Alors, on reviendra pas  
2 encore sur notre recommandation qui était assez  
3 détaillée dans notre rapport, sur le processus en  
4 trois étapes qui était présenté, proposé par  
5 Énergir.

6 L'exigence de localisation pour les  
7 contrats préapprouvés, ne nécessitant pas  
8 d'approbation spécifique. On ne parle pas de tous  
9 les contrats.

10 Alors, nous ne proposons pas actuellement  
11 de critère de localisation dans les  
12 caractéristiques des contrats d'achat de GSR ne  
13 requérant pas d'approbation spécifique de la Régie.  
14 Ceci à cause de la difficulté d'approvisionnement à  
15 bas prix dans le marché local qui pourrait nuire à  
16 l'atteinte des cibles gouvernementales selon les  
17 conditions actuelles.

18 Alors, nous proposons, toutefois, que ce  
19 soit par la plus grande souplesse du critère  
20 « prix » que l'on favorise le marché local. Il est  
21 à noter que la production de GSR québécoise est  
22 sujette à des règles environnementales plus  
23 strictes que les projets américains et que, par  
24 exemple pour le GSR agricole, la taille des  
25 entreprises est plus petite, de dimension plus

1 humaine.

2 Aux États-Unis, on a aussi des controverses  
3 environnementales sur la production du GSR qui sont  
4 de nature à nuire à la réputation du GSR auprès des  
5 consommateurs. Il est donc objectivement  
6 souhaitable, en fonction de l'intérêt public, que  
7 les politiques gouvernementales et de développement  
8 durable encouragent par le critère « prix », mais  
9 non par le critère « localisation » le GSR  
10 québécois.

11 On reprenait, ici, là, un des dossiers qui  
12 était proposé dans le contrat d'Archaea. Il y a  
13 encore des discussions si ce site d'enfouissement  
14 devrait continuer ou pas. Alors, c'est des sujets  
15 qui, au Québec, on a des projets qui, finalement,  
16 sont plus durs, plus difficiles à développer, mais  
17 on a des règles environnementales beaucoup plus  
18 strictes puis on sent que ça protège beaucoup  
19 l'image du GSR et l'image de cette transformation-  
20 là vers des produits plus environnementaux. Alors,  
21 c'est une des raisons, nous, on pense que ça doit  
22 être modulé par le prix. Alors, notre  
23 recommandation est la même : pas de critère de  
24 localisation.

25 Pour ce qui est de l'exigence du prix,

1 évidemment, encore pour les contrats préapprouvés.  
2 Le prix du GSR ce n'est pas comme l'éolien. Le GSR,  
3 ça, nécessite un approvisionnement en matière  
4 première et son prix augmentera à long terme.  
5 Je veux aussi revenir, là, sur une des citations  
6 qu'on a mis dans notre rapport, qui est encore plus  
7 vrai aujourd'hui, puis elle vient de BlackRock, là,  
8 elle ne vient pas d'un investisseur qui investit  
9 dans une compagnie de GSR parce qu'elle pense  
10 qu'ils ne vont pas faire des ventes plus élevées à  
11 long terme. Alors, ce qu'ils disent, je pense qu'il  
12 faut le retenir comme un des éléments les plus  
13 important de cette discussion-là :

14 There are only so many landfills, and  
15 only so many dairy, swine and chicken  
16 farms. Long term, RNG will likely  
17 struggle to comprise any more than 10%  
18 of total North American natural gas  
19 supply, especially with so much  
20 unconventional geologic gas yet to be  
21 produced.

22 Alors, ici, on va découvrir des nouveaux  
23 gisements dans le temps de gaz naturel, mais il n'y  
24 aura pas plus de fermes, il n'y aura pas plus de  
25 sites à déchets, on le voit déjà, là, au Québec,

1 là, on parle de... les gens de l'AQPER parlent  
2 qu'on doit passer à d'autres sites, maintenant,  
3 parce qu'il n'y a plus de sites à déchets  
4 intéressants à harnacher. Alors, penser qu'on va  
5 avoir des prix de GNR qui descendent dans le temps,  
6 ça... je pense, ce n'est pas réaliste.

7 Bon, « le GSR local », je reviens sur ça :  
8 Les coûts de développement et d'opération sont plus  
9 élevés mais aussi la durée de développement.  
10 J'attire... ce n'est pas juste, là, qu'on peut  
11 faire le projet à un certain coût, c'est le temps  
12 que ça temps. Alors, on sait, là, des gens qui  
13 demandent des permis dans le domaine  
14 environnemental, maintenant, on parle de dix-huit  
15 (18) mois pour l'obtention de permis québécois  
16 environnementaux relatifs aux émissions  
17 atmosphériques. Hein. On sait que ces centrales-là,  
18 elles ont toutes des « flairs ». Alors, ils ont  
19 tous ce processus-là à faire. Alors, aux États-  
20 Unis, je suis certain que le site, là... des sites  
21 que Archaea a, ils n'ont pas ces contraintes-là.  
22 Alors, c'est plus dispendieux, mais le risque pour  
23 l'image environnemental n'est pas là. Alors, on a  
24 un risque environnemental pour les fournitures  
25 moins chères. Il est aussi important d'annoncer un

1 prix maximal, mais il faut moduler ce prix maximal  
2 en fonction de l'intensité carbone. Puis je pense  
3 que ça a été discuté par plusieurs intervenants,  
4 pas juste nous. Les projets agricoles, tel que  
5 celui présenté par l'AQPER, bénéficieraient de  
6 cela.

7 Par exemple, tout projet présentant une  
8 intensité carbone faible ou négative devrait  
9 recevoir obligatoirement un prix maximum plus  
10 élevé.

11 Il y avait une question, là, qui avait été  
12 soulevée un peu par plusieurs des intervenants et,  
13 je pense aussi, la Régie, on essayait de dire :  
14 « C'est quoi? Combien ça vaut cette intensité  
15 carbone-là? » Mais je vous référerai à l'étude,  
16 là, de l'AQPER présentait, qu'on connaissait, et  
17 qui est quand même très intéressante parce qu'elle  
18 vous donne une idée de prix. J'attirerais votre  
19 attention, là, sur la colonne « LCFS Credit  
20 Value ». Et ça a été en plus converti en dollars  
21 canadien. Alors, on voit un projet, là, qui a  
22 trente grammes (30 g), bien ils lui donnent une  
23 valeur d'à peu près sept point huit dollars  
24 (7.8 \$). Une valeur... Un projet qui est moins cent  
25 grammes (100 g), on parle d'une valeur de quarante

1 et un dollars par gigajoule (41 \$/GJ).

2 Alors, bon, le marché, malheureusement  
3 comme disait un petit peu le témoin de l'AQPER,  
4 monsieur Mounier, actuellement ce mécanisme-là  
5 existe pas encore au Québec, O.K. Et les banques le  
6 prendront pas comme outil pour se financer. Mais il  
7 y a quand même une référence qui existe dans le  
8 marché qui voit que ce prix-là va devenir plus  
9 important.

10 Alors ça revient un petit peu notre  
11 recommandation. On l'a pas changée. C'est celle  
12 qu'on avait dans notre rapport avant toutes les  
13 discussions qu'il y a eue maintenant. On disait  
14 clairement qu'on devrait avoir un prix normal,  
15 peut-être de trente-cinq dollars (35 \$), maximal,  
16 pour des contrats de GNR qui sont, comme on  
17 pourrait dire, dans la liste des critères de  
18 préapprobation. Pour les contrats qui ont une  
19 valeur ajoutée supplémentaires, on augmenterait ce  
20 trente-cinq dollars-là (35 \$) à cinquante dollars  
21 (50 \$). Alors, c'est notre recommandation.

22 On pense qu'il doit y avoir un intérêt à  
23 motiver Énergir à aller chercher, même si on  
24 connaît pas encore les valeurs qui seront, qui  
25 seront utilisées au Canada ou au Québec, mais c'est

1 clair qu'on parle pas ici de cinq dollars (5 \$). On  
2 parle de montants importants. Alors il faut que ce  
3 signal de prix-là, de contrat maximal, soit très  
4 clairement envoyé aux producteurs que, on a envie  
5 d'avoir des projets qui ont des intensités carbone  
6 élevées. Et pour ça, le meilleur moyen, c'est  
7 toujours le prix.

8 Bon, la durée. Alors, l'exigence de durée.  
9 Encore une fois pour des contrats préapprouvés, qui  
10 ne demandent pas d'approbation spécifique. On est  
11 d'accord, je tiens à le répéter ici, que ça soit  
12 des contrats long terme. Si vous allez et vous  
13 lisez, moi je le fais pour plusieurs de mes  
14 clients, les... actuellement, les contrats pour se  
15 financer, les développeurs cherchent des contrats à  
16 long terme. O.K. On le voit même dans, je cite ici  
17 le rapport annuel de Archaea. Que : Soixante-dix  
18 pour cent (70 %) de ses contrats de vente en GNR  
19 sont de long terme.

20 O.K. Et ils ont, je m'excuse il y a un  
21 petit problème de formatage. C'est avec une durée  
22 moyenne de 18.7 années. C'est-à-dire qu'il y a des  
23 contrats qui sont plus longs et il y a des contrats  
24 qui sont plus courts aussi qui forment peut-être  
25 trente pour cent (30 %) de ce marché spot là mais

1 qui est encore très limité. On ne croit pas qu'il  
2 serait sage de prendre le risque de contrats plus  
3 courts dans l'espoir illusoire que le coût du GNR  
4 aille en décroissant à l'avenir. J'attire votre  
5 attention sur « illusoire ».

6 Alors notre recommandation pour la durée ne  
7 change pas. On est d'accord avec une durée maximale  
8 de vingt (20) ans.

9 La fiabilité. Alors, ici c'est encore les  
10 mêmes enjeux. Les grands fournisseurs reconnaissent  
11 aussi les risques de fiabilité. O.K. Nous avons  
12 traité de la marge de fiabilité de vingt pour cent  
13 (20 %) qu'Énergir souhaite, plus haut dans notre  
14 présentation. Mais on remarque que ces mêmes  
15 enjeux-là sont chez les fournisseurs. Et c'est des  
16 enjeux aussi qui vont rester à long terme. Il y a  
17 des cycles. Si c'est froid et les équipements  
18 gèlent on va avoir des problèmes de livraison. Mais  
19 ce qui est quand même très bon, c'est qu'on sait  
20 déjà que vingt pour cent (20 %) ça permet de  
21 réduire le risque. Et éventuellement, s'il y a  
22 plusieurs contrats, bien on pourra réduire ce  
23 pourcentage-là. Je pense qu'Énergir pourra le faire  
24 dans le temps. Mais, pour les prochaines années, je  
25 ne recommande pas de baisser ce pourcentage-là en

1 bas du vingt pour cent (20 %).

2 On a des exemples. Le projet de SÉMER et le  
3 projet de St-Hyacinthe, qui confirment cet enjeu-  
4 là. C'est des projets importants par contre parce  
5 que c'est des projets où il y a des apprentissages.  
6 Soit des apprentissages social, ou d'enjeux comme  
7 la SÉMER ou des problèmes techniques ou  
8 d'approvisionnement d'intrants comme il y a eus à  
9 St-Hyacinthe.

10 Alors, aussi on recommande de faire le  
11 suivi en aval des contrats comme en amont. Alors ça  
12 devrait inclure une validation des intrants. Parce  
13 que c'est le coeur des projets de biomasse. Alors  
14 c'est un petit peu... on ne change pas nos  
15 recommandations ici sur la fiabilité et j'espère  
16 que ça a été assez clair et court. Merci.

17 Q. **[109]** Alors je vous remercie beaucoup, Monsieur  
18 Schiettekatte. J'ai une petite question  
19 supplémentaire. Vous avez mentionné au cours de  
20 votre présentation qu'il était souhaitable que  
21 l'intensité carbone soit la plus élevée possible.

22 R. La moins élevée, je m'excuse.

23 Q. **[110]** Oui. O.K. Oui, en fait la plus élevée dans le  
24 négatif.

25 R. Oui, c'est ça.

1 Q. **[111]** Je vous remercie beaucoup. Alors monsieur  
2 Schiettekatte est... est-ce qu'il y a quelque chose  
3 que vous souhaitez ajouter sur... sur l'ensemble?

4 R. Non, je pense que ça...

5 Q. **[112]** Non.

6 R. Puis j'ai bien apprécié les présentations de  
7 plusieurs intervenants, des gens de... des  
8 intervenants environnementaux qui prennent à coeur,  
9 là, de pousser le GNR. Malheureusement, ça coûte  
10 plus cher. Puis c'est... mais on n'a pas le choix.

11 Q. **[113]** O.K. Alors je vous remercie beaucoup,  
12 Monsieur Schiettekatte. Notre témoin est prêt à  
13 répondre à d'autres questions.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je vous remercie. Maître Sicard pour l'ACEFQ?

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Oui, voilà. Non, je n'aurai pas de questions,  
18 merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Maître Hamelin pour l'ACIG?

21 Me PAULE HAMELIN :

22 Je m'excuse, ma caméra ne coopère pas, mais je n'ai  
23 pas de questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est correct. Je... Maître Boudreau pour l'AQPER?

1 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

2 Pas de... pas de questions de notre côté non plus.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Maître Therriault pour la FCEI?

5 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

6 Je n'aurai pas de questions, Madame la Présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Maître Paquet pour le GRAME?

9 Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 Moi non plus, pas de questions. Je vous remercie.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Veilleux pour le ROEÉ?

13 Mme EUGÉNIE VEILLEUX :

14 Pas de questions pour le ROEÉ non plus, merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait. Maître Thibodeau?

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Pas de questions pour Énergir.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. Maître Bellemare?

21 INTERROGÉ PAR Me ALEXANDRE BELLEMARE :

22 Q. **[114]** Oui, quelques questions pour monsieur

23 Schiettekatte. Vous m'entendez bien?

24 R. Oui, très bien.

25 Q. **[115]** Parfait. J'aimerais savoir, vous proposez,

1 là, que certains contrats qui apportent une valeur  
2 ajoutée supplémentaire pourraient avoir une limite  
3 maximale de cinquante dollars le gigajoule  
4 (50 \$/GJ), qui serait permise selon vous. Est-ce  
5 qu'il y aurait un volume maximal préautorisé qui  
6 pourrait bénéficier de ce prix-là?

7 R. Moi, je ne propose pas de mettre de limite de  
8 volume. Je pense qu'Énergir est assez intelligente  
9 pour calculer ce qu'elle aura de besoin. Je pense  
10 que c'est un... un enjeu... bon, si c'était nous  
11 comme groupe environnementaliste, puis on  
12 achèterait... on achèterait juste du GNR qui a une  
13 valeur de zéro ou négative. On est dans un... un  
14 mode où on essaye de réduire les émissions et c'est  
15 certain que c'est cette qualité-là.

16 Puis aussi je vous inviterais à regarder la  
17 valeur de ces... ces intensités carbone-là dans le  
18 marché puis quand c'est ramené en dollars par  
19 gigajoule dans ma présentation, à la page 13 de ma  
20 présentation, payer cinquante dollars (50 \$) ça va  
21 valoir la peine. En tout cas ce que je pense à  
22 moyen terme. Parce que c'est certain qu'on ne  
23 connaît pas encore la réglementation, mais je pense  
24 qu'il faut envoyer un signal clair qu'on favorise.

25 Puis c'est pour ça que je diminue en fait

1 un des chiffres, au lieu de quarante-cinq (45) je  
2 mets trente-cinq (35) puis je dis : si ça a une  
3 intensité carbone qui est élevée, bien à ce moment-  
4 là elle... on utilisera cette... cette donnée-là  
5 qui sera fixée, là, dans l'étape E ou quel logiciel  
6 qui va être utilisé. Je vous signalerais que le  
7 logiciel Genius, là, il est utilisé... n'importe  
8 qui qui fait une demande au... au projet... au  
9 programme CFS doit faire ses études avec le  
10 logiciel Genius. Il y a un autre logiciel ou  
11 système, là, qui va être... qui est inclus dans le  
12 Règlement propre. Je pense que ça va... ça va venir  
13 de soi lequel des logiciels qui va être utilisé,  
14 mais ils vont tous avoir à peu près les mêmes  
15 résultats au niveau de grammes par CO2. Il y a...  
16 il y a des procédures de suivi qui sont un peu  
17 différentes d'une méthodologie à l'autre. Mais  
18 définitivement, il faut que votre... je vous... je  
19 vous demande de faire un signal qu'il faut acheter  
20 des produits qui sont à faible intensité carbone.

21 Q. **[116]** Merci. Vous proposez également que le tarif  
22 GNR soit inférieur au coût d'acquisition du GNR, de  
23 manière à préserver la demande volontaire. Pouvez-  
24 vous élaborer sur la valeur du GNR que vous  
25 proposez?

1 R. Bien, en fait, on est d'accord avec le vingt-cinq  
2 dollars (25 \$/GJ) qui était proposé, qui était  
3 proposé comme valeur moyenne. Et...

4 Q. [117] La valeur du tarif, pardon.

5 R. Ah, oui. La valeur du tarif, en fait, ce qu'on  
6 propose, c'est de socialiser. On propose de pouvoir  
7 donner... C'est ce qui est fait en Colombie-  
8 Britannique. En fait, on socialise, puis ça permet  
9 d'avoir une valeur très inférieure au prix du GNR  
10 que celle qu'on a au Québec. Et les clients sont  
11 contents. C'est ce qu'on lit dans le rapport qui a  
12 été déposé au « Energy Board », en Colombie-  
13 Britannique. Alors, j'inviterais fortement Énergir  
14 à considérer cette approche-là. On s'en va vers  
15 plus de GNR.

16 Puis personnellement, j'ai peut-être une  
17 opinion. Je ne sais pas si c'est celle qui est  
18 partagée par la SÉ-AQLPA. Mais si on pousse le GNR  
19 vers les clients institutionnels, les clients  
20 institutionnels vont devoir charger plus de taxes.  
21 Les taxes, ça va revenir sur les clients. On va  
22 tourner en rond.

23 Je pense qu'il faut casser l'abcès puis  
24 dire : « Oui, on s'en va dans une politique  
25 gouvernementale où on vise dix pour cent (10 %). On

1 va essayer de donner du GNR à un prix intéressant  
2 en le socialisant plus. » Et c'est un petit peu ce  
3 qui a été fait, avec succès. C'est ça que je  
4 constate en Colombie-Britannique.

5 Q. [118] Merci. J'aurai besoin de quelques secondes,  
6 si vous me le permettez. Oui, je suis de retour,  
7 Monsieur Schiettekatte. Juste une question de  
8 précision concernant ma dernière question.

9           Donc, je comprends que SÉ-AQLPA-GIRAM  
10 propose de socialiser, mais au niveau du tarif GNR  
11 comme qui serait en deçà du coût d'acquisition du  
12 GNR, est-ce que, selon vous, ce tarif GNR-là serait  
13 celui qui prévaut actuellement, serait un certain  
14 montant en deçà de la moyenne des coûts pondérés,  
15 il serait fixe? Et quelle serait la mécanique puis  
16 quel serait-il, concrètement?

17 R. Bien, moi, je vous inviterais à vous inspirer de la  
18 formule qui fonctionne déjà. Peut-être pas  
19 réinventer la formule, où on socialise puis ça  
20 ferait réduire le prix substantiellement. Je ne me  
21 souviens pas si c'était sept dollars (7 \$/GJ) qu'on  
22 parlait, ou je ne me souviens pas le tarif qui  
23 était affiché à BC. Évidemment, ça rendrait la  
24 formule très intéressante, ça serait... pour avoir  
25 du GNR.

1                   Alors, malheureusement, actuellement, en  
2                   imputant un nombre de clients limité, tout le coût  
3                   du GNR, ça va arriver à des coûts importants, à un  
4                   moment donné. Mais je vous inviterais à... en fait  
5                   Énergir, en fait, à regarder la formule qui a été  
6                   appliquée en Colombie-Britannique, oui.

7                   Q. **[119]** Je vais prendre encore un moment, si vous me  
8                   le permettez. Monsieur Schiettekatte, par rapport à  
9                   la comparaison avec la Colombie-Britannique, à ce  
10                  moment-là, recommanderiez-vous un prix maximum,  
11                  comme ils l'ont établi, pour avoir un prix...

12                  R. Oui. Bien, j'ai l'impression qu'ils vont augmenter  
13                  leur prix maximum. Puis je comprenais que, dans ce  
14                  rapport-là, c'était l'intérêt d'augmenter le prix  
15                  maximum pour une intensité carbone. Je pense que ça  
16                  a été repris par le témoin du ROÉÉ, où on s'en va  
17                  vers un prix qui serait plus élevé si l'intensité  
18                  carbone était moindre. Alors, quand ça a été... Je  
19                  pense que, quand ils ont établi le trente et un  
20                  dollars (31 \$) ou le trente dollars (30 \$), je ne  
21                  me souviens pas le chiffre qui était par BC Fortis,  
22                  je pense qu'à cette époque-là, le débat sur  
23                  l'intensité carbone n'était pas encore là au  
24                  Canada.

25                  Et comme il s'en vient, je pense qu'ils

1 n'auront pas le choix, comme vous êtes en train de  
2 le regarder, je pense que c'est très judicieux  
3 l'Étape E qui a été suggérée par la Régie. Mais il  
4 faut... Je ne sais pas qui l'avait dit mais il faut  
5 regarder dès maintenant dans les processus  
6 d'acquisition qu'on influence l'achat de ces  
7 produits-là à haute intensité carbone.

8 Puis ça viendra se préciser dans les  
9 prochains mois, je suis certain. Mais au moins ça  
10 va envoyer un signal aux gens de... aux  
11 développeurs, les membres de l'Association,  
12 l'AQPER, qu'on veut acheter ce genre de produit-là  
13 à haute intensité carbone. Je pense que, ça, c'est  
14 un message important. Parce que c'est ça qui, comme  
15 groupe environnemental, nous, c'est vraiment ce qui  
16 va réduire l'impact du CO2, c'est cette intensité  
17 carbone.

18 Q. [120] Donc, je comprends que le trente et un  
19 dollars (31 \$) de prix maximum à Fortis BC qu'il  
20 n'est peut-être plus nécessairement contemporain,  
21 puis que fort probablement qu'ils vont revenir vers  
22 leur régulateur dans un futur proche...

23 R. Très rapproché.

24 Q. [121] ... pour...

25 R. Très rapproché. Ils vont peut-être s'inspirer de

1 votre décision ou de la décision de la Régie. Je  
2 m'excuse. Du banc.

3 Q. [122] Merci, Monsieur Schiettekatte. Je n'ai plus  
4 de questions.

5 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

6 Me NICOLAS ROY :

7 Q. [123] Juste une précision. Quand vous parlez de BC,  
8 on voit de l'approvisionnement à trente et un  
9 dollars (31 \$), mais je pensais que vous parliez de  
10 la tarification de vente du GNR puis que vous aviez  
11 un rapport de BC. J'étais pour vous demander c'est  
12 à quel rapport vous faites référence?

13 R. En fait, il y a le rapport qui avait été déposé par  
14 l'AQPER, mais il y a aussi un autre document qu'on  
15 pourrait vous envoyer, là, qui a été présenté, je  
16 ne me souviens plus c'était dans quelle cause, mais  
17 qui présentait en fait la demande qui avait été  
18 faite au régulateur, en fait c'est celle dans  
19 laquelle on cite l'étude... vous l'avez... Je vais  
20 vous revenir. C'est celle qu'on cite à la page  
21 numéro 4 de ma présentation où on parle de la  
22 grande étude ou...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Monsieur Schiettekatte, pouvez-vous la présenter?

25 Parce que, là, elle est vraiment tout petit sur le

1 côté.

2 R. Oui. Oui. J'espère que je ne vous ai pas perdu.

3 Q. **[124]** Pas encore.

4 R. À la page numéro 4. Voici. C'est l'étude qui est en  
5 référence à cette étude ou dans laquelle Fortis BC  
6 faisait sa demande au régulateur. Alors, dans cette  
7 étude-là, c'est là que vous allez trouver ces  
8 informations. En fait c'est une demande. C'est la  
9 demande que... C'est un document assez volumineux.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Q. **[125]** Si je peux me permettre, Monsieur  
12 Schiettekatte, est-ce qu'il y a un document qui  
13 aurait lieu que vous preniez l'engagement de  
14 déposer à ce sujet?

15 R. Oui, on peut déposer le document, il n'y a aucun  
16 problème.

17 Q. **[126]** O.K. Donc, l'engagement serait de déposer le  
18 document de Fortis?

19 R. Oui, la demande au régulateur de Fortis BC. Et qui  
20 est cité par Énergir dans sa preuve, de toute  
21 façon.

22 Q. **[127]** Je vous remercie.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 L'engagement numéro 1 de SÉ-AQLPA-GIRAM de fournir  
25 le document auquel vous faisiez référence à la

1 diapositive 4 de votre présentation.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 La demande de Fortis à son régulateur.

4

5 E-1 (SÉ) : Déposer le document de la demande de  
6 Fortis BC à son régulateur (demandé  
7 par la Formation)

8

9 Me NICOLAS ROY :

10 Pas d'autres questions. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je n'aurai pas de questions non plus. Alors, ça va  
13 être l'ensemble de nos questions, à moins que vous  
14 ayez un réinterrogatoire, Maître Neuman?

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Nous n'en avons pas, donc nous présumons que mardi  
17 le site SDÉ de la Régie sera totalement fonctionnel  
18 comme d'habitude et qu'on pourra... qu'on pourra  
19 tout déposer.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 On l'espère aussi.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Et en passant, la présentation de monsieur  
24 Schiettekatte a été... est apparue sur le site Web  
25 de la Régie pendant qu'il... pendant qu'il la

1 présentait. Je... comme nous allons déposer un  
2 document, je vous demanderais s'il était possible  
3 de déposer une version corrigeant les erreurs  
4 orthographiques qui nous font frémir... qui se  
5 trouvaient encore dans la...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est pas nécessaire, Maître Neuman.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 D'accord, merci.

10 R. Merci.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 O.K. Alors je vous remercie beaucoup.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vous remercie. Alors, Monsieur Schiettekatte,  
15 vous êtes présentement libéré.

16 R. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Quelques points d'intendance. Donc, pour le  
19 ROEÉ, Madame Veilleux, on va vous demander de  
20 redéposer la pièce C-ROEÉ-01... mon dieu que  
21 j'écris mal. C'est soit 188 soit 088. C'est votre  
22 présentation avec le caviar... le tableau caviardé,  
23 là.

24 Mme EUGÉNIE VEILLEUX :

25 Parfait. C'était également dans... dans la preuve,

1 je pense, dans le rapport d'analyse. Ça fait qu'on  
2 pourrait faire pareil.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 S'il vous plaît. Et puis Énergir, Maître Thibodeau,  
5 on va vous demander d'envoyer la pièce... la DDR  
6 caviardée s'il vous plaît.

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 Oui, c'est en cours. On était... c'est la course  
9 avant que le SDÉ ferme, donc on... Ça va se faire  
10 bientôt.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Excellent, je vous remercie beaucoup. Et puis on  
13 m'avait demandé un calendrier préliminaire. Il est  
14 très préliminaire pour l'instant, mais le vingt-  
15 huit (28), le mercredi vingt-huit (28) septembre au  
16 matin on aurait dont la preuve de l'ACIG suivie  
17 de... de quelques questions à Énergir sur le suivi  
18 aux engagements qui ont été déposés. Ça, ce serait  
19 en matinée. On ferait une pause.

20 Au retour de la pause ce serait la  
21 plaidoirie d'Énergir. Nous connaissant, on a pris  
22 une longue période pour les questions à Énergir,  
23 alors l'après-midi va être consacré à ça. Et donc,  
24 on va reprendre le jeudi vingt-neuf (29) septembre  
25 avec l'argumentation de l'ACEFQ, de l'ACIG, de

1 l'AQPER et du ROEÉ. On va... c'est ceux qui étaient  
2 disponibles le vingt-neuf (29), là, on a essayé de  
3 les placer là.

4 Si c'est possible de mettre d'autres...  
5 d'autres intervenants, on les mettra là, mais pour  
6 l'instant on pense que ceux-là, avec les temps  
7 annoncés, seront là. Et donc, la FCEI, le GRAME et  
8 ROEÉ (sic) seraient le vendredi trente (30)  
9 septembre, plus la réplique d'Énergir. Est-ce que  
10 ça vous convient? Avez-vous des commentaires,  
11 suggestions?

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Vous avez oublié, je pense, SÉ-AQLPA-GIRAM?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non, je vous ai nommé. Vous êtes vendredi le trente  
16 (30).

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Ah. O.K. D'accord. O.K.

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Question, Madame la Présidente. Pour les témoins  
21 d'Énergir de mercredi est-ce que... je comprends  
22 que vous allez avoir des questions. Est-ce que vous  
23 avez des questions au niveau de la demande  
24 volontaire? On en fait ma vraie question c'est :  
25 est-ce que vous avez besoin de monsieur Bellavance

1 mercredi sur le panel?

2 LA PRÉSIDENTE :

3 On n'a pas fini de regarder les engagements, mais  
4 je ne pense pas qu'il avait d'engagement, c'était  
5 madame Dallaire plus et puis je pense... monsieur  
6 Duquette. Oui, c'est ça.

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 Exact. Il n'avait aucun engagement à ça.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors si monsieur... pour l'instant, là, s'il  
11 n'avait pas d'engagement les questions vont être  
12 vraiment sur les engagements. De suivi sur les  
13 engagements.

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 C'est parfait.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Juste un instant. Madame... ça concerne madame  
18 Dallaire, mais ce serait peut-être un petit peu  
19 plus que les engagements. Il y aurait peut-être sur  
20 la présentation suite à la... à la présentation de  
21 la preuve de l'AQPER ce matin, il y avait des  
22 préoccupations sur la suite des événements et  
23 l'étape E. Alors on aurait peut-être quelques  
24 questions par rapport à ça.

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Elle va être présente, c'est certain.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. Maître Hamelin?

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Oui, Madame la présidente, pour ce qui est du  
7 trente (30), naturellement je vous avais indiqué  
8 que je n'étais pas disponible. J'apprécie de  
9 pouvoir passer le vingt-neuf (29). Juste... il se  
10 pourrait donc que je ne puisse pas entendre  
11 « live » si je peux dire, excusez-moi l'anglicisme,  
12 la réplique d'Énergir. Je voulais juste à ce  
13 moment-là... j'imagine qu'il va s'en tenir à une  
14 réplique, des fois on déborde. Alors je voulais  
15 juste me laisser l'opportunité si jamais il y a un  
16 point qui a été débordé et que je ne suis pas  
17 présente à l'audience le trente (30), de pouvoir  
18 juste envoyer un commentaire ou quoi que ce soit.  
19 Mais j'imagine, je lui lance le message de s'en  
20 tenir à une réplique et je n'aurai donc aucun mot à  
21 dire par la suite.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Effectivement, vous pourrez faire valoir. Mais tout  
24 ça sera public, alors. Vous aurez droit aux notes  
25 sténographiques rapidement.

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Parfait. Et, dans la même veine, j'imagine que le  
3 vingt-huit (28) serait public aussi, la première  
4 portion, au niveau des questions à Énergir?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Toutes les argumentations sont publiques. Alors,  
7 les avocats nous ont assuré qu'ils étaient des  
8 grandes personnes et pouvaient s'assurer de faire  
9 des représentations sans faire référence à des  
10 pièces confidentielles. Alors les argumentations  
11 seront publiques.

12 Me PAULE HAMELIN :

13 En fait, dans mon commentaire c'était plus au  
14 niveau des questions d'Énergir, à Énergir. Est-ce  
15 qu'on repasse au huis clos, pour les questions au  
16 niveau des engagements. C'était juste pour ça.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Les engagements étaient-ils confidentiels? Je vais  
19 regarder si ça faisait référence à des pièces  
20 confidentielles ou des passages caviardés des notes  
21 sténographiques. L'engagement numéro 9 est  
22 confidentiel. Parfait, alors on va regarder. C'est  
23 parce que là, on est en audience, j'ai pas pris le  
24 temps de prendre connaissance.

25

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Non c'est juste pour qu'on puisse prévoir le  
3 temps... de considérer le temps de se remettre en  
4 huis clos, le cas échéant. Mais je vous laisse  
5 gérer votre cour. Vous le faites très bien. Je vous  
6 remercie.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui. Alors. Oui. Maître Thibodeau, à cet égard.  
9 Dans vos efforts de caviardage sur lesquels vous  
10 consacrez vos weekends.

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Vous avez un weekend qui s'en vient, alors.

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 J'ai déjà hâte!

17 LA PRÉSIDENTE :

18 La pièce 0816, je suis fatiguée, il est la fin de  
19 la semaine. Pièce B-0816 est-ce que vous pourriez  
20 nous offrir une version caviardée de cette pièce-  
21 là. Qui était votre présentation Powerpoint de  
22 mardi.

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 La bonne nouvelle c'est qu'il n'y avait rien de  
25 confidentiel dans la présentation d'Énergir. Donc,

1           ça va être rapide. Mon weekend est sauvé.

2           Me NICOLAS ROY :

3           Confirmer qu'on peut l'utiliser publiquement.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Bon. C'est formidable. Pas de caviardage à faire.

6           C'est parfait. On peut l'utiliser publiquement?

7           Me PHILIP THIBODEAU :

8           Tout à fait.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Parfait, alors je vous remercie beaucoup. Je pense  
11          que ça fait le tour des points d'intendance. Et on  
12          va se revoir mercredi prochain. Et puis nous, on va  
13          dire au revoir à la salle. C'est la dernière fois  
14          qu'on était dedans. Je vais vous souhaiter un bon  
15          weekend. Et quand on se revoit, mercredi prochain,  
16          nous serons physiquement ailleurs. Alors passez une  
17          belle journée et un bon weekend.

18          Me PHILIP THIBODEAU :

19          Merci, bon weekend.

20          AJOURNEMENT

21

---

1

2

3

SERMENT D'OFFICE:

4

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

5

certifie sous mon serment d'office, que les pages

6

qui précèdent sont et contiennent la transcription

7

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

8

moyen du sténomasque d'une retransmission en

9

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

10

11

ET J'AI SIGNE:

12

13

14

15

\_\_\_\_\_  
Claude Morin, sténographe officiel

16

Tableau #200569-7.